

LE MUSÉE-MÉMORIAL DES SOCIÉTÉS FACE AU TERRORISME

RAPPORT AU PREMIER MINISTRE

Mars 2020

Mission de préfiguration

Henry Rousso
et

Myriam Achari, Rachid Azizi,
Rachid Azzouz, Alice Bombardier,
Valérie Brisard, Clifford Chanin,
Isabelle Chaudieu, Marc Crépon,
Jacques Fredj, Olivier Grémont,
Emmanuelle Iardella-Blanc,
Élisabeth Pelsez, Denis Peschanski,
Jenny Raflik-Grenouilleau,
Adeline Rispal, Esther Shalev-Gerz,
Brigitte Sion, Michel Wieviorka

13, place Vendôme – 75042 Paris Cedex 01
01 44 77 25 75
www.justice.gouv.fr





LE MUSÉE-MÉMORIAL DES SOCIÉTÉS FACE AU TERRORISME

Mission de préfiguration Rapport au Premier ministre

Henry Rousso

et

Myriam Achari, Rachid Azizi, Rachid Azzouz, Alice Bombardier,
Valérie Brisard, Clifford Chanin, Isabelle Chaudieu, Marc Crépon,
Jacques Fredj, Olivier Grémont, Emmanuelle Iardella-Blanc,
Élisabeth Pelsez, Denis Peschanski, Jenny Raflik-Grenouilleau,
Adeline Rispal, Esther Shalev-Gerz, Brigitte Sion, Michel Wieviorka

Mars 2020

SOMMAIRE

LETTRE DE MISSION DU PREMIER MINISTRE	5
RESUME ET RECOMMANDATIONS.....	7
I. INTRODUCTION.....	11
A. POURQUOI UN MUSEE-MEMORIAL	11
B. DEFINIR LE TERRORISME.....	13
1. <i>L'apparition du terme</i>	13
2. <i>Les définitions juridiques</i>	14
3. <i>Les définitions scientifiques</i>	16
4. <i>Une définition de travail</i>	17
C. LE TERRORISME EN FRANCE	18
II. LA MISSION DE PREFIGURATION	25
A. LA GENESE DU PROJET	25
B. MAITRISE D'OUVRAGE ET INSTITUTIONS PARTENAIRES	28
C. LA COMPOSITION DE LA MISSION	28
D. LE ROLE DES ASSOCIATIONS DE VICTIMES	30
E. LES MODALITES DE TRAVAIL	31
III. MUSEES ET MEMORIAUX CONSACRES AU TERRORISME	35
A. LES MEMORIAUX DANS LE MONDE	35
B. LES SITES VISITES.....	46
C. LES MEMORIAUX FRANÇAIS.....	52
IV. LE CONCEPT GENERAL : UN LIEU UNIQUE.....	61
A. LA LOCALISATION	61
B. LES PUBLICS ET LES USAGES	62
C. UN MUSEE SUR L'HISTOIRE DU TEMPS PRESENT	63
D. UN SITE NATIONAL, INTERNATIONAL, UNIVERSALISTE.....	64
E. UNE DEMARCHE DE VERITE ET DE MISE A DISTANCE	65
F. UNE OUVERTURE SUR L'AVENIR	66
V. LE MEMORIAL	67
VI. LE MUSEE D'HISTOIRE ET DE SOCIETE.....	69
A. LES THEMATIQUES DU MUSEE.....	71
1. <i>L'histoire du terrorisme depuis la fin des années 1960</i>	72
2. <i>Les réponses de la société et les conséquences</i>	73
3. <i>La nouvelle attention portée à la victime</i>	74
4. <i>L'émergence d'une ère de la mémoire depuis les années 1970</i>	77
B. LES COLLECTIONS	78
1. <i>Les principes</i>	78
2. <i>Les partenaires</i>	79
3. <i>Les contenus</i>	85
VII. LE LIEU DE TRANSMISSION	93
A. PROGRAMMATION CULTURELLE	93
B. ACTIVITES PEDAGOGIQUES	94
C. POLE DE RECHERCHE	95
D. POLE DE FORMATION	96
E. CENTRE DE RESSOURCES	97
F. RESEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL.....	98

VIII.	LA PREFIGURATION APRES MARS 2020	99
A.	POLITIQUE DE COMMUNICATION.....	99
B.	ACTIVITES DE PREFIGURATION	99
IX.	DU CONCEPT A LA REALISATION : LES MOYENS.....	101
A.	LE BATIMENT	101
1.	<i>Premier cadrage des besoins en activités et en surfaces</i>	<i>101</i>
2.	<i>La localisation, une première prospection.....</i>	<i>104</i>
3.	<i>L'approche environnementale.....</i>	<i>105</i>
B.	LE DEROULE DU PROJET	105
C.	LE PROJET D'ETABLISSEMENT.....	107
1.	<i>Une nouvelle organisation du travail.....</i>	<i>107</i>
2.	<i>Les moyens de fonctionnement avant ouverture.....</i>	<i>109</i>
3.	<i>Les moyens nécessaires au projet immobilier.....</i>	<i>110</i>
	ANNEXE 1 : AGENDA GENERAL DE LA MISSION	113
	ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE.....	117
	TABLE DES SIGLES.....	121

Lettre de mission du Premier ministre

Le Premier Ministre

Paris, le **04 FEV. 2019**

Monsieur le Professeur,

Lors de la cérémonie annuelle d'hommage aux victimes du terrorisme, le 19 septembre 2018, le Président de la République a annoncé la création d'un Musée-mémorial dédié aux victimes des attentats, reprenant ainsi l'une des propositions du rapport du Comité mémoriel « *Terrorisme : faire face – enjeux historiques et mémoriaux* », remis le 7 septembre dernier à la Garde des sceaux, ministre de la justice.

Le Comité assigne au futur Musée-Mémorial la mission « *de rendre compte de la façon dont les sociétés démocratiques affrontent l'épreuve du terrorisme, car ce n'est pas tant du terrorisme qu'il s'agit de faire musée que du défi qu'il représente pour la démocratie et la façon dont elle le relève* ».

Le Musée-Mémorial aura ainsi une triple vocation : lieu de mémoire et de recueillement, il sera également un musée d'histoire ouvert sur l'avenir, et enfin un espace de recherche, de transmission et d'éducation pour les adultes comme pour les plus jeunes.

Compte tenu de votre expertise sur la mémoire collective et la Seconde Guerre mondiale, ainsi que de la richesse de votre réflexion sur les rapports entre Histoire, Justice et Mémoire, je souhaiterais vous confier la présidence de la mission qui préfigurerait ce projet de grande ampleur.

Votre appartenance à de nombreux conseils scientifiques de musées et mémoriaux vous permettra d'affiner encore le sens à donner à ce Musée-Mémorial. En outre, je sais pouvoir compter sur vous pour susciter des collaborations fructueuses qui viendront enrichir la conception de ce lieu ambitieux et inédit.

Monsieur Henry ROUSSO
Institut d'histoire du temps présent
CNRS
59-61, rue Pouchet
75849 PARIS cedex 17

La mission de préfiguration que vous animerez aura principalement les objectifs suivants :

- Rédiger le cahier des charges et définir le lieu d'implantation du Musée-mémorial ;
- Structurer sa conception, avec l'aide d'un comité de pilotage que vous constituerez en lien avec les ministres en charge, et en associant des personnalités, experts et partenaires sur les aspects pédagogique, scientifique, mémoriel et institutionnel du projet ;
- Décider du statut du futur Musée et prévoir son mode de fonctionnement.

La déléguée interministérielle à l'aide aux victimes soutiendra les travaux du comité de pilotage et plus largement, vous apportera toute l'assistance dont vous aurez besoin. Madame Elisabeth PELSEZ veillera en outre avec vous, à chaque étape de la mission, à l'implication des ministères concernés et à l'information des partenaires impliqués dans le projet.

Le ministère de la justice mettra à votre disposition l'ensemble des ressources matérielles et humaines nécessaires à l'accomplissement de votre tâche.

Je vous saurai gré de me tenir informé des avancées de ce projet qui me tient particulièrement à cœur.

Je forme le vœu que la création du Musée-mémorial répondra aux attentes des victimes du terrorisme, mais aussi de l'ensemble de la Nation, car il est de la responsabilité de l'Etat de faire mémoire des attentats qui depuis plus de cinquante ans ont profondément marqué notre pays et nos ressortissants à l'étranger.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Edouard PHILIPPE

Résumé et recommandations

POURQUOI UN MUSEE-MEMORIAL

Rendre un hommage national à toutes les victimes du terrorisme au même titre qu'à d'autres victimes de conflits. À travers elles, c'est la collectivité qui a été visée, que ce soit la Nation, la République ou l'État. Ériger un mémorial est une forme de reconnaissance et de réparation, de justice et de vérité.

Penser d'un même mouvement un mémorial et un musée afin de dépasser la seule dimension commémorative. La connaissance est un vecteur de mémoire. Honorer les victimes, c'est comprendre pourquoi elles l'ont été, donner du sens à leur épreuve et encourager la possibilité de la surmonter. C'est contribuer à transformer une expérience de mort en expérience de vie.

Bâtir un lieu de paix et de recueillement, de réflexion et d'échange pour affirmer les valeurs fondamentales de la citoyenneté : liberté d'expression, liberté de croyance, égalité des droits et équité des conditions, tolérance, solidarité et ouverture sur le monde.

Répondre aux attentes des victimes et de leurs associations. Le musée-mémorial doit leur offrir une aide et un lieu de rencontre, leur consacrer des activités dédiées et maintenir avec elles un contact régulier, dans l'esprit de coopération qui s'est manifesté durant la mission.

Sensibiliser le plus large public à la nature du terrorisme sous toutes ses formes. Le musée-mémorial doit répondre à la sidération, l'incompréhension et la peur que ce dernier provoque à dessein. Il vise ainsi les publics de tous âges, de toute provenance : parisien, francilien, national, étranger, et animé de motivations diverses : éducatives, morales, professionnelles, culturelles ou touristiques. Ces publics aux usages différenciés doivent être considérés comme des acteurs et des participants.

Éduquer les plus jeunes et contribuer à la prévention contre les risques que fait encourir le terrorisme : dislocation du lien social, rejet de l'autre et discriminations, désinformation et radicalisation.

Offrir un lieu de résilience qui mette en lumière les actes d'héroïsme et de solidarité, rendre compte dans leur diversité des réponses et réactions de la société face au défi du terrorisme.

LES SPECIFICITES

Tenir compte de la diversité et de la longévité du terrorisme en France. Grande puissance mondiale et longtemps puissance coloniale, celle-ci a été touchée, depuis la fin du XIX^e siècle, par le terrorisme anarchiste, nationaliste, d'extrême gauche, d'extrême droite et islamiste. De nombreux Français sont de surcroît victimes d'actes terroristes de toute nature partout dans le monde.

Se concentrer sur une période récente, de la fin des années 1960 à nos jours, qui a vu l'émergence d'un terrorisme ignorant les frontières, tout en retraçant la généalogie longue du fait terroriste. Ce choix s'appuie sur la décision d'attribuer la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme à celles touchées depuis 1974, année du premier attentat mortel aveugle commis sur le sol français après la fin de la Guerre d'Algérie.

Affirmer le caractère unique du lieu. En couvrant l'ensemble des victimes et l'ensemble des actes terroristes qui ont touché la France et les Français depuis cinquante ans, il se distingue des autres mémoriaux comparables dans le monde qui sont dédiés à un seul événement ou à une seule forme de terrorisme.

Choisir un site le plus neutre possible afin de délivrer un message adressé à toutes les victimes et à la nation toute entière. Cela implique qu'il ne soit pas un lieu historiquement marqué, ni un lieu où a été commis un attentat. Le choix de l'implantation est une priorité.

Préférer une localisation dans Paris ou le Grand Paris pour assurer cette neutralité et cette dimension nationale, la capitale ayant été de surcroît la ville la plus touchée en France par toutes les formes de terrorismes depuis le XIX^e siècle.

LES FONCTIONS

Affirmer la triple ambition d'être un mémorial destiné à l'hommage et au recueillement, un musée d'histoire et de société, et un lieu de transmission. L'ensemble doit s'incarner dans un bâtiment offrant une continuité conceptuelle et esthétique.

1° – LE MEMORIAL

L'espace doit être marqué par le calme et la sérénité. Il a vocation à apaiser les tourments de la mémoire et la violence de l'histoire.

La Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme du 11 mars y est célébrée et le site doit comprendre des aménagements spécifiques, par exemple une esplanade capable d'accueillir de 100 à 150 personnes.

Le mémorial doit identifier les victimes du terrorisme en France et les victimes françaises à l'étranger. Le futur établissement a pour tâche d'aider à l'élaboration d'une liste aussi précise et exhaustive que possible des personnes décédées pour faits de terrorisme depuis 1974.

Il doit faire une place aux survivants, aux blessés physiques et psychiques. Il doit également rendre visibles les primo-intervenants et aidants de première ligne : pompiers, secouristes, policiers et gendarmes, médecins, voisins, simples passants.

2° – LE MUSEE

Il est à la fois un musée d'histoire et de société, un lieu tourné vers la connaissance et l'apprentissage, répondant aux critères des musées du XXI^e siècle, en favorisant les croisements entre les thématiques explorées, les disciplines, les collections matérielles et virtuelles, les visiteurs et les médiateurs, et les visiteurs entre eux.

Il dépasse la seule problématique du terrorisme afin de présenter un contexte et un cadre d'analyse plus larges. C'est un musée d'histoire du temps présent axé en priorité sur la France, mais largement ouvert sur l'Europe et le monde. Le parcours muséographique présente ainsi quatre grandes thématiques, évolutives et modulables :

- l'histoire du terrorisme depuis la fin des années 1960
- les réponses de la société et les conséquences
- la nouvelle attention portée à la victime
- l'émergence d'une ère de la mémoire depuis les années 1970

Les collections sont constituées par des conventions de prêt ou de dépôt, et par des dons. Les premiers repérages permettent d'envisager une exposition permanente et des expositions temporaires nourries de documents, d'images fixes et animées, d'objets, de témoignages, de productions artistiques ou autres. La mission a noué des liens avec de nombreuses institutions patrimoniales (centres d'archives, bibliothèques, musées, administrations, médias, associations, particuliers) qui montrent une volonté partagée de contribuer à créer un lieu de référence.

3 – LE LIEU DE TRANSMISSION

Le site accueille le grand public en même temps que des publics plus particuliers. Cela nécessite des infrastructures spécifiques : un centre de documentation et de ressources numériques, des salles de séminaire et de réunion équipées de 25 à 30 places, un auditorium d'une jauge de 120 places, tous conçus pour faire se rencontrer toutes les catégories de visiteurs, et modulables pour s'adapter aux besoins.

Il propose une programmation culturelle sur des périmètres géographique, chronologique ou thématique plus larges que ceux de l'exposition permanente, en histoire, en sciences, dans les domaines artistiques et autres.

Une attention toute particulière est portée aux activités pédagogiques et civiques, notamment aux élèves des collèges et lycées, le site offrant de nombreuses entrées en relation avec les programmes d'enseignement : l'histoire du terrorisme et de ses conséquences, la mise en garde contre les théories complotistes et la diffusion de fausses nouvelles, la maîtrise des réseaux sociaux.

Le lieu s'ouvre à la formation continue pour divers corps de métier directement ou indirectement concernés par la question du terrorisme, la prise en charge des victimes, les politiques publiques de mémoire : magistrats, policiers, pompiers, secouristes, psychothérapeutes, enseignants, etc.

Il accompagne la recherche scientifique et constitue un lieu de rencontre pour les chercheurs en sciences humaines, en sciences de la vie et dans toutes les disciplines touchant à ses thématiques.

Le musée-mémorial met en place un réseau national et international regroupant les autres mémoriaux français dédiés aux victimes du terrorisme, les institutions patrimoniales avec lesquelles il travaille et les musées et mémoriaux comparables dans le monde. L'existence de ce réseau conditionne la réussite du projet dans son ensemble.

LES MOYENS

Concevoir un bâtiment accessible à tous, ouvert à tous les publics, écoconçu et d'une surface utile totale de 4 à 5 000 m², dont une surface d'exposition de 1 200 à 1 600 m², et des espaces extérieurs ouverts sur la ville, avec eau et verdure, aisément sécurisables afin de s'insérer dans le tissu urbain.

Doter la mission de préfiguration pour la suite des opérations d'une structure, d'un budget et de personnels propres lui permettant d'assurer le choix du site, la rédaction du projet scientifique et culturel et celui du cahier des charges destiné aux futurs maîtres d'œuvre (architectes, scénographes...).

Élargir le portage de la suite du projet de même que la maîtrise d'ouvrage à d'autres administrations afin de renforcer l'action du ministère de la Justice, pour l'instant seul maître d'ouvrage.

Anticiper l'avenir. Le musée-mémorial s'inscrit dans une situation pérenne, le risque terroriste ayant peu de chances de disparaître dans les prochaines années. C'est le défi le plus difficile. Par l'existence même d'un musée-mémorial vivant et actif, la société française affirme sa capacité à prendre de la distance sur ce qui la frappe de plein fouet et renoue ainsi avec sa longue tradition de résistance par la culture.

I. Introduction

Le président de la République Emmanuel Macron a souhaité, le 19 septembre 2018, que soit créé un « musée-mémorial du terrorisme ». Dans sa lettre du 4 février 2019, le Premier ministre Édouard Philippe assignait à la mission de préfiguration la tâche de rédiger un cahier des charges, de définir un lieu d'implantation, de structurer sa conception et de décider du futur statut et mode de fonctionnement. Lors d'une rencontre avec le président de la mission, le 11 octobre 2019, le Premier ministre a exprimé le vœu que le travail se concentre d'abord sur l'élaboration d'un concept général, en préalable à la question de la localisation et à la rédaction du projet scientifique et culturel proprement dit. C'est l'objet du présent rapport, première étape dans la conception du futur musée-mémorial.

A. Pourquoi un musée-mémorial

L'idée d'un musée-mémorial dédié aux victimes du terrorisme et aux réactions de la société soulève des interrogations préalables, qui nous ont été régulièrement posées, non sans une certaine suspicion. Ne s'agit-il pas là d'un excès du « devoir de mémoire » ? N'est-il pas préférable de consacrer les sommes nécessaires à d'autres tâches plus urgentes ? Peut-on commémorer, « muséifier » un phénomène toujours en cours ? Le terrorisme est en effet un phénomène inscrit dans le temps long et malheureusement durable : depuis le début de cette mission, plusieurs attentats ont eu lieu en France, et le phénomène reste de très haute intensité dans de nombreuses parties du monde. Son histoire n'a donc pas de « fin » à court terme. Mais pas plus que la guerre en général qui a pourtant ses musées. Même des sociétés plongées dans des conflits majeurs commémorent leurs morts sans attendre l'issue des événements. En février 2019 s'est ouvert à Kaboul, au cœur d'un conflit sans fin, l'Afghanistan Center for Memory and Dialogue, un projet conçu en 2009 par des ONG humanitaires afghanes pour rendre hommage aux centaines de milliers de victimes civiles d'une guerre où le terrorisme constitue un élément central, et pour surmonter envers et contre tout la persistance de la haine et du ressentiment.

En réalité, la question est autre : comment ne pas rendre hommage aux victimes du terrorisme alors qu'il est devenu naturel de le faire pour celles d'autres tragédies parfois très éloignées dans le temps, un phénomène qui s'est accentué depuis les années 1990 ? Il s'agit là d'une forme de réparation analogue sinon comparable à celles dues aux morts et blessés des guerres, les victimes du terrorisme ayant été la plupart du temps touchées parce qu'à travers elles, commanditaires et exécutants visaient l'État, la Nation, la République, la société, un mode de vie, un groupe cible. Ce point, au moins, semble faire consensus : « Cela va de soi », nous a déclaré le procureur général près la cour de cassation François Molins, le 6 décembre 2019, lui qui fut en première ligne face à la vague d'attentats de 2015. Ce sentiment a été exprimé par la plupart des intervenants auditionnés, rares étant ceux qui ont émis des réserves de principe.

Dès lors qu'un mémorial se justifie, construire d'un même mouvement un site d'exposition, de réflexion, de sensibilisation permet de dépasser la seule dimension commémorative. Honorer les victimes, c'est comprendre pourquoi elles l'ont été, donner du sens à leur épreuve, encourager la possibilité de la surmonter, consolider une cohésion sociale ébranlée, bref contribuer à transformer une expérience de mort en expérience de vie. Faire de la connaissance un vecteur de mémoire est un postulat du futur musée-mémorial.

Le projet s'inscrit d'ailleurs dans un dispositif plus large de politiques publiques mises en place par les gouvernements successifs depuis les attentats de 2015. Celui-ci a pour objectif la prise en charge de la mémoire des victimes du terrorisme et, plus généralement, une meilleure compréhension de cette violence singulière et de ses conséquences. Un attentat terroriste, au même titre que tout acte de violence extrême visant une collectivité, rompt la continuité de la vie quotidienne, crée un avant et un après, constitue un traumatisme potentiel pour chacune des victimes mais aussi pour l'ensemble du groupe. Comprendre, expliquer, éclairer, comparer, quels que soient les obstacles et les difficultés, sont des tâches indispensables pour y faire face. Précisément parce que l'acte terroriste vise à paralyser la raison et la réflexion en suscitant de la sidération d'un côté ou une réaction disproportionnée de l'autre, il est indispensable d'offrir au plus large public un espace sensible d'empathie envers les victimes, de pédagogie, de parole, avec sa part d'incertitude, de passion, de conflictualité, de questionnement, bref non pas de « muséifier », de figer le phénomène, mais bien de le « muséaliser », de permettre à tous d'en saisir et d'en discuter toutes les dimensions, comme nous y a invités, lors de son audition, Jacqueline Eidelman, conservatrice générale du patrimoine, qui a dirigé une mission sur les musées du XXI^e siècle¹.

Bien qu'il existe de nombreux mémoriaux et quelques musées consacrés aux victimes du terrorisme, *le projet que nous dessinons ici n'a pas, pour l'heure, d'équivalent dans le monde*. Cela tient aux choix préconisés, eux-mêmes conséquences du contexte français. Depuis la fin du XIX^e siècle, et même avant, de manière plus sporadique, la France, grande puissance mondiale et longtemps puissance coloniale, a été touchée par des formes de terrorisme de toute nature : anarchiste, nationaliste, d'extrême gauche, d'extrême droite, islamiste. Ces actions terroristes ont pu être endogènes ou importées. Elles se sont développées aussi bien en temps de guerre qu'en période de paix ou de paix relative. En outre, de nombreux citoyens français ont été victimes depuis un demi-siècle d'actes terroristes partout dans le monde. Le futur musée-mémorial doit prendre en compte cette diversité et cette longévité du phénomène.

Le futur musée-mémorial devra donc être dédié non pas aux victimes d'un seul attentat ou d'une seule séquence mais bien à l'ensemble des victimes sur une longue période. Il

¹ Jacqueline Eidelman (dir.), *Rapport de la mission Musées du XXI^e siècle*, ministère de la Culture, 2017.

devra tout autant élargir sa perspective en s’attachant aux réactions sociales, politiques, culturelles à l’échelle de l’État et plus encore de la société civile et des citoyens ordinaires. Il devra être une contribution à la mémoire et à l’histoire nationales dans une perspective internationale et mondiale, à l’image du terrorisme lui-même et de ses effets, qui concernent de nombreux pays et ont fini par ignorer les frontières, transformant la planète toute entière en un unique champ de bataille. Il devra respecter un principe d’universalité qui prenne en compte à la fois le sort commun des victimes, l’atteinte à la collectivité dans son ensemble et la singularité irréductible des situations individuelles.

B. Définir le terrorisme

On pourrait objecter au projet l’impossibilité de définir avec précision le terrorisme. L’argument comporte une indéniable part de justesse, parfois aussi une invitation implicite à ne rien faire. Que le terrorisme soit difficile à circonscrire, que ses limites soient souvent incertaines, que le terme soit hautement polémique voire disqualifiant n’enlève rien à sa réalité létale. La plupart des violences ayant une dimension politique et visant une collectivité – génocides, crimes contre l’humanité, crimes de guerre – présentent des difficultés similaires. Elles ont pourtant fait l’objet depuis plus d’un siècle d’un investissement considérable sur un plan juridique, judiciaire, scientifique ou mémoriel. Il n’y a aucune raison de ne pas faire de même avec le terrorisme. Il est donc nécessaire d’esquisser une définition préalable pour préciser le cadre intellectuel de notre mission.

1. L’apparition du terme

L’étymologie du terme vient du verbe latin *terrere*, « faire trembler », qui renvoie à l’une des intentions premières de toute forme de terrorisme : susciter une peur extrême en même temps que porter atteinte aux cibles visées. L’adjectif « terroriste » préexiste au substantif de « terrorisme ». Il apparaît pour la première fois durant la Révolution française. En 1794, Babeuf parle des « patriotes terroristes de l’an deux de la République » pour désigner les partisans de « l’empereur Robespierre »². C’est surtout avec les opposants à la Terreur et à Robespierre, et notamment avec Tallien, que le terme prend, presque sur-le-champ, une signification péjorative. S’il désigne initialement un mode de gouvernement, son sens évolue vite pour désigner, au contraire, un mode d’action contre l’État³.

² *Journal de la liberté de la presse*, 25 fructidor an II (11 septembre 1794), n° 4, p. 3. Le *Trésor de la langue française* date l’origine du terme de cette année-là (<https://www.cnrtl.fr/etymologie/terroriste>). Voir aussi Jean-Clément Martin, *Les Échos de la Terreur. Vérités d’un mensonge d’État, 1794-2001*, Paris, Belin, 2018.

³ Dans une vaste littérature, voir Michel Wieviorka, *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, 1988, Jenny Raflik, *Terrorisme et mondialisation. Approches historiques*, Paris, Gallimard, 2016, et la bibliographie en annexe.

La complexité de la définition tient à plusieurs raisons. Il existe d'abord une grande diversité parmi les organisations qualifiées de « terroristes » et parmi les contextes dans lesquels elles ont opéré : diversité idéologique, géographique, sociale, organisationnelle. Presque toutes réfutent d'ailleurs, à tort ou à raison, cette étiquette pour lui préférer des qualificatifs comme « combattants », « soldats », « révolutionnaires », « djihadistes ». Ensuite, le phénomène a connu une évolution constante. En outre, l'acte terroriste n'est pas la seule modalité utilisée : elle s'articule à d'autres actions, économiques, politiques et militaires. Enfin, et c'est peut-être l'essentiel, l'absence de définition juridique universelle a permis, depuis le XIX^e siècle, une instrumentalisation de l'expression, souvent utilisée par des régimes non démocratiques pour justifier la répression contre leurs opposants. Ces incertitudes ont entraîné, au moins jusqu'à une époque récente, des formes de suspicion quant à la pertinence du terme.

2. Les définitions juridiques

D'un point de vue juridique, il n'existe pas de définition à l'échelle des Nations unies compte tenu des profonds désaccords entre les membres sur ce sujet. L'une de ses résolutions parle d'un ensemble d'« actes criminels conçus ou calculés pour provoquer, avec des objectifs politiques, un état de terreur dans l'opinion en général ou dans un groupe ou parmi des personnes en particulier⁴ ». Le Conseil de l'Union européenne définit le terrorisme à la fois par des motivations particulières : l'intention d'intimider gravement la population, de contraindre des pouvoirs publics, de déstabiliser ou de détruire des structures politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales par des modes opératoires particuliers⁵. D'autres organisations régionales ont, elles aussi, leurs définitions, telle la Ligue des États arabes : « Tout acte de violence ou menace de violence, quels qu'en soient les causes et les buts, commis pour mettre en œuvre un projet criminel individuel ou collectif et visant à semer la terreur parmi les gens ou à les effrayer en leur portant atteinte ou en mettant en péril leur vie, leur liberté ou leur sécurité ou à porter atteinte à l'environnement, à l'un des services publics, aux biens publics ou privés, ou à les occuper ou à s'en emparer, ou encore à mettre en danger l'une des ressources nationales. » Mais cette définition comporte des restrictions : « Ne constituent pas une infraction tous les cas de lutte armée [menée] avec les divers moyens, y compris la lutte armée contre l'occupation étrangère et contre l'agression en vue de la libération et de

⁴ Résolution 54/110 de l'Assemblée générale des Nations unies, 2 février 2000, disponible à l'adresse suivante : <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/RES/54/110>

⁵ Décision-cadre du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme 2002/475/JAI, disponible à l'adresse suivante : <https://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2002F0475:20081209:FR:PDF>

l'autodétermination, conformément aux principes du droit international. Tout acte portant atteinte à l'intégrité territoriale de l'un des États arabes n'est pas parmi ces cas⁶. »

Des cadres juridiques plus élaborés ont été établis dans les droits nationaux, notamment en réaction aux diverses formes inédites de terrorisme apparues depuis la fin des années 1960. Le 26 décembre 1968, dans le contexte des suites de la guerre des Six Jours, un commando du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) attaque à Athènes un avion civil de la compagnie israélienne El Al, tuant un passager, et entraînant des représailles. Le 12 décembre 1969, à Milan, un attentat néo-fasciste fait 17 morts et 88 blessés, inaugurant une période de tension en Italie connue sous le terme d'« années de plomb » durant laquelle se développe un terrorisme politique, d'extrême droite et d'extrême gauche.

La France est elle aussi touchée à compter des années 1972-1974 (voir *infra*) mais elle a connu deux précédents juridiques sur la qualification d'actes terroristes, inscrits dans des contextes très différents. Les lois dites « scélérates » de 1893-1894 ont été votées par la III^e République pour réprimer les activités anarchistes à caractère terroriste, même si le terme lui-même n'apparaît pas dans les textes. Le mot est en revanche explicitement utilisé par les « lois » du gouvernement de Vichy pour lutter contre la Résistance : celle du 5 juin 1943 « réprimant les activités communistes, anarchistes, terroristes ou subversives », qui remplace celle sur les « sections spéciales » du 14 août 1941, et celle du 20 janvier 1944 qui vise tout individu arrêté « en flagrant délit d'assassinat ou de meurtre, de tentative d'assassinat ou de meurtre, commis au moyen d'armes ou d'explosifs, pour favoriser une activité terroriste ». Ces textes, armes de guerre civile ne respectant aucun des principes fondamentaux du droit, ont été abrogés à la Libération.⁷

La loi du 9 septembre 1986 « relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'État » est la première en droit français à définir le terrorisme : « une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». Elle crée également un fonds de garantie pour les victimes, le premier du genre⁸. Cette loi doit beaucoup à l'action de Françoise Rudetzki, fondatrice de l'association SOS Attentats. Elle a été adoptée dans un contexte marqué par une forte recrudescence d'actions terroristes, imputables à diverses organisations (Action directe, Carlos et le FPLP, le groupe Abou Nidal, l'Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie). Cette loi ne crée pas une nouvelle qualification mais définit des procédures nouvelles. Écartant la création d'une juridiction d'exception – la cour de

⁶ « Convention arabe du 22 avril 1998 pour la lutte contre le terrorisme », disponible à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/images/tldb-f/conv_arab_terrorism.en.pdf

⁷ Virginie Sansico, « Le terrorisme, vie et mort d'une notion juridique (1930-1945) », *Archives de politique criminelle*, 2016/1, n° 38 (numéro spécial) : *Les terrorismes*, p. 27-45.

⁸ Texte disponible à l'adresse suivante :

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT00000693912&pageCourante=10956

sûreté de l'État a été supprimée en 1981 –, elle permet des dérogations au droit commun : centralisation des poursuites, création à Paris d'une cour d'assises composée seulement de magistrats (loi du 30 décembre 1986). C'est la loi du 22 juillet 1992 qui introduit la nouvelle qualification dans le code pénal, énumérant des infractions précises :

- 1° Les atteintes volontaires à la vie, les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, l'enlèvement et la séquestration ainsi que le détournement d'aéronef, de navire ou de tout autre moyen de transport, définis par le livre II du présent code ;
- 2° Les vols, les extorsions, les destructions, dégradations et détériorations, ainsi que les infractions en matière informatique définis par le livre III du présent code ;
- 3° Les infractions en matière de groupes de combat et de mouvements dissous [...] ;
- 4° Les infractions en matière d'armes, de produits explosifs ou de matières nucléaires [...] ;
- 5° Le recel du produit de l'une des infractions [...] ci-dessus ;
- 6° Les infractions de blanchiment⁹.

Par la suite, une vingtaine d'autres textes sont venus compléter l'arsenal législatif jusqu'à la loi du 23 mars 2019 qui crée le parquet national antiterroriste, dirigé par le procureur de la République antiterroriste, près le tribunal de grande instance de Paris.

3. *Les définitions scientifiques*

Là encore, les variations et controverses sont constantes. En 1962, Raymond Aron propose une définition qui conserve son acuité malgré sa brièveté : « Une action violente est dénommée terroriste lorsque ses effets psychologiques sont hors de proportion avec ses résultats purement physiques¹⁰. » En 1984, deux chercheurs ont agrégé les définitions du terrorisme proposées entre 1936 et 1981 par une centaine de fonctionnaires et d'universitaires pour en dégager les points communs. Si aucune ne fait l'unanimité, ils identifient néanmoins suffisamment d'éléments récurrents et constitutifs : la violence (83,5 %), les objectifs politiques (65 %), la peur et la terreur (51 %). Au terme de cette étude, ils proposent une définition de synthèse : « Le terrorisme est une méthode anxiogène, consistant en actions violentes répétées, employées par des acteurs clandestins ou semi-clandestins, constitués d'individus, de groupes ou d'États, pour des raisons personnelles, criminelles ou politiques, par lesquelles – contrairement à l'assassinat – les victimes directes ne sont pas les cibles principales¹¹. »

À compter de 2005, le National Consortium for the Study of Terrorism and Responses to Terrorism (START) crée une base de données recensant les actes terroristes dans le

⁹ Texte disponible à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000032751714&cidTexte=LEGI TEXT000006070719&dateTexte=20160703>

¹⁰ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p. 276.

¹¹ Alex P. Schmid, Albert J. Jongman, *Political Terrorism. A guide to actors, authors, concepts, data bases, theories, and literature*, Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1988.

monde. Devenue une référence majeure, elle présente le terrorisme comme « la menace de l'usage ou l'usage effectif de la force et de la violence illégales par un acteur non étatique afin d'atteindre des objectifs politiques, économiques, religieux ou sociaux, par la peur, la coercition ou l'intimidation ». Cette définition, qui exclut les auteurs étatiques contrairement à la précédente, est complétée par d'autres critères : l'acte est terroriste s'il est intentionnel et résulte d'un calcul conscient de la part de son auteur ; s'il comprend un certain niveau de violence ou de menace de violence imminente, physique ou matérielle ; si les auteurs sont des acteurs non étatiques ; si son objectif est politique, économique, religieux ou social ; s'il est animé d'une intention de coercition, d'intimidation, de la volonté de propager un message économique, politique, religieux ou social à destination d'une audience plus large que celle que représentent les victimes immédiates ; s'il se distingue des activités considérées légitimes en temps de guerre.¹²

4. Une définition de travail

En croisant ces définitions, parfois contradictoires, on peut considérer qu'il y a effectivement des critères constants et opératoires dans la manière d'appréhender le terrorisme :

- l'usage ou la menace d'une forme de violence extrême, intentionnelle, disproportionnée, entraînant des destructions de vies, d'infrastructures, d'informations ;
- l'intention d'intimider ou de déstabiliser un système en place : État, société, groupe humain ou politique, pour le pousser à un acte contraire à sa volonté ou pour le détruire ;
- le caractère la plupart du temps organisé dans une mouvance, dans un réseau, dans une cellule ou se réclamant d'une idéologie, même si l'acte peut être solitaire, un point devenu particulièrement épineux ces dernières années ;
- le caractère spectaculaire, destiné à frapper l'opinion publique en cherchant une forte publicité : la « propagande par le fait », théorisée par les anarchistes, ou « par l'action » ;
- l'existence d'objectifs politiques, religieux, sociaux ;
- le rejet de toutes les lois nationales et internationales au nom d'une « légitimité » autre.

L'acte terroriste est donc une utilisation de la violence délibérée, disproportionnée et asymétrique, du « faible » au « fort », déclenchée par une entité la plupart du temps

¹² Global Terrorism Database, National Consortium for the Study of Terrorism (START), Université du Maryland, *Codebook: Inclusion Criteria and Variables*, juillet 2017, p. 10, disponible à l'adresse suivante : www.start.umd.edu/gtd/downloads/Codebook.pdf

organisée et clandestine, visant à susciter une terreur collective en choisissant souvent des cibles indirectes, pour renverser un ordre légal, intimider ou contraindre un gouvernement, un régime, une nation à céder à ses revendications, et ainsi réaliser un objectif politique et idéologique que lui seul juge légitime. Nous avons écarté du propos principal la question du « terrorisme d'État » car il relève d'un autre registre. Il s'agit là d'un choix scientifique : le terrorisme étant désormais considéré comme une arme utilisée par des organisations ou des groupes d'un poids relativement faible face à des États, inclure les politiques de terreur étatiques aurait obscurci le propos, invitant de surcroît à traiter pratiquement de toute l'histoire contemporaine. Cela ne signifie pas qu'il faille les écarter des contextes et facteurs explicatifs, ni qu'elles ne puissent pas faire partie des thèmes abordés dans les programmations culturelles : expositions temporaires, débats, conférences. En revanche, entre dans le périmètre de l'analyse la question des États soupçonnés d'avoir apporté une aide, voire créé des filières de type terroriste (l'Iran, la Syrie, la Libye, les pays de l'ancien bloc socialiste et la filière dite du « fil rouge », et bien d'autres). De même, il faut inciter à une réflexion et une sensibilisation aux usages étatiques de la notion de terrorisme, notamment en démocratie, en levant certaines confusions, comme celle qui consiste à assimiler toute forme de combat asymétrique ou de résistance à du « terrorisme » ou celle, symétriquement inverse, qui qualifie de « terreur » tout usage de la force par l'État. Si le projet laisse un large espace à la discussion, voire à la controverse sur les définitions du terrorisme, il doit être d'abord un lieu de clarification des mots et des choses.

C. Le terrorisme en France

La France offre une particularité qu'elle ne partage qu'avec très peu d'autres nations comparables : elle a été touchée, depuis le XIX^e siècle, de façon quasi-continue, par à peu près tous les types de terrorisme, qu'il s'agisse des grandes vagues du terrorisme international ou des terrorismes internes. Ce constat historique a conditionné une bonne partie du projet de musée-mémorial.

La première grande vague de terrorisme a été la vague anarchiste, dont le point culminant se situe au début des années 1890. C'est elle qui a entraîné le vote des lois dites « scélérates ». Le mouvement touche alors de très nombreux pays, comme la Russie ou les États-Unis. La France paye un lourd tribut car elle est un pays refuge pour des anarchistes qui fuient les régimes autoritaires, un pays où l'industrialisation nourrit les revendications idéologiques de la lutte des classes, et elle reste celui de la Révolution dont beaucoup de partisans de la « propagande par le fait » se déclarent les héritiers. Cette première grande vague de terrorisme s'incarne dans quelques figures connues : Ravachol, Auguste Vaillant, Théodule Meunier, Caserio ou encore Émile Henry, et quelques épisodes restés dans les mémoires : l'attentat au Palais-Bourbon, le 9 décembre 1893, ou l'assassinat de Sadi Carnot, le 24 juin 1894. Elle est pourtant surtout marquée par la

multiplication d'actes anonymes d'ampleur variable suscitant une peur généralisée dans l'opinion publique et alimentant dans la presse une « rubrique de la dynamite »¹³.

Le terrorisme anarchiste décline au début du xx^e siècle mais laisse la place à d'autres mouvances. Les revendications indépendantistes au sein de l'Empire ottoman et en provenance des Balkans s'exportent dans l'ensemble de l'Europe et perdurent dans l'entre-deux-guerres. Ce terrorisme frappe des ressortissants français dans les territoires concernés, mais touche aussi le territoire national : assassinat du ministre français des Affaires étrangères Louis Barthou et du roi Alexandre de Yougoslavie à Marseille, en 1934, qui conduit le gouvernement français à saisir la Société des Nations pour négocier en son sein une convention internationale pour la répression du terrorisme.

Après la Seconde Guerre mondiale et l'épisode de Vichy, la question du « terrorisme » est évidemment très présente durant la guerre d'Algérie, plus que durant le conflit en Indochine qui l'a précédé. Le Front de libération nationale (FLN) l'a utilisé pour terroriser la population européenne en Algérie et faire pression sur les autorités françaises, en particulier lors de la bataille d'Alger, mais aussi dans la lutte qui l'a opposé au Mouvement national algérien (MNA), y compris sur le territoire métropolitain. Le terrorisme a été également le mode opératoire choisi par une partie des opposants à l'indépendance, et tout particulièrement l'OAS, l'Organisation armée secrète, lors de la sortie de guerre. Certains des attentats qu'elle a commis ont profondément marqué l'opinion, tel celui mené contre l'appartement d'André Malraux, à Boulogne-Billancourt, le 7 février 1962, qui blessa grièvement une fillette, Delphine Renard.

À partir de la fin des années 1960, sur un territoire qui n'est plus en guerre, le terrorisme prend une nouvelle forme, dépassant les frontières, dans laquelle on peut situer la matrice du terrorisme actuel. Le 15 septembre 1974, un attentat commis au Drugstore Publicis Saint-Germain, à Paris, revendiqué par Ilich Ramirez Sanchez, dit Carlos, fait 2 morts et 34 blessés : c'est le premier attentat aveugle et mortel sur le sol français depuis la fin de la guerre d'Algérie mais pas le premier acte à caractère terroriste. Deux jours après, *Le Monde* dresse une liste de quatorze attentats perpétrés à Paris depuis septembre 1972 : contre des ambassades (Israël, Arabie saoudite, Yougoslavie, Sénégal, Royaume-Uni, Albanie et Koweït), contre le représentant de l'OLP (qui est tué), l'Agence juive, un commissariat de police, un centre d'accueil des étrangers, le Fonds social juif unifié et plusieurs sièges de médias (*L'Aurore*, *Minute*, l'ORTF)¹⁴. Dès lors, le sujet ne quittera quasiment plus la une des journaux. Il prend d'abord la forme d'un terrorisme de guerre froide, laquelle nourrit une vague de terrorisme international où se rejoignent des

¹³ John Merriman, *Dynamite club, l'invention du terrorisme à Paris*, traduit par E. Lyasse, Paris, Tallandier, 2009.

¹⁴ « Les attentats à Paris depuis deux ans », *Le Monde*, 17 septembre 1974. Voir également Jacques Derogy, Roger-Xavier Lantéri et Jacques Perrier, « Terrorisme : la fin du sanctuaire français », *L'Express*, 10 septembre 1973.

mouvements de diverses origines ciblant la France ou agissant sur son territoire. On y trouve des groupes d'extrême gauche, comme Action directe, qui assassine l'ingénieur général René Audran en 1985, ou le PDG de Renault, Georges Besse, en 1986. On y trouve aussi des terrorismes dits d'importation, indirectement liés à la guerre froide, soit par l'idéologie, soit par les cibles visées. Le Front populaire de libération de la Palestine se revendique du marxisme et collabore avec Action directe ou la Bande à Baader. L'Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie (ASALA) vise les alliés de la Turquie, donc les membres de l'OTAN, et commet une cinquantaine d'attentats sur le sol français entre 1975 et 1984, telle la prise d'otages au consulat de Turquie en septembre 1981, ou l'attentat à la bombe à Orly en juillet 1983.

À partir de 1979, le terrorisme islamiste, qui se revendique ouvertement de conceptions politico-religieuses, avec dans la plupart des cas une dimension antisémite, s'ancre également dans le quotidien des Français : attentats de groupes palestiniens contre la synagogue de la rue Copernic le 3 octobre 1980, et contre le restaurant Goldenberg, rue des Rosiers, le 9 août 1982 ; attaques de groupes proches du Hezbollah, dont celui de la rue de Rennes, le 17 septembre 1986 ; prolongements de la guerre civile qui touche l'Algérie au début des années 1990, comme les actions du Groupe islamique armé (GIA) qui détourne un vol Air France, du 24 au 26 décembre 1994, et commet plusieurs attentats à Paris, notamment aux stations du RER B Saint-Michel, le 25 juillet 1995, et Port-Royal, le 3 décembre 1996. La France subit également les répercussions des conflits balkaniques : le gang de Roubaix qui a opéré en 1996 est composé d'anciens combattants bosniaques. Les actions terroristes de type islamiste en France depuis 2012, soit 42 attentats entre 2013 et 2019, s'inscrivent dans la continuité des premières vagues. Le phénomène des Français partis combattre à l'étranger et rentrant pour agir sur le territoire national est, par exemple, une résurgence de ce qui avait été observé durant la guerre de Bosnie¹⁵. Le tableau suivant, issu d'une enquête récente de la Fondation pour l'innovation politique, donne un aperçu de ce bilan :

¹⁵ Marc Trevidic, *Au cœur de l'antiterrorisme*, Paris, J.-C. Lattès, 2011, et *Terroristes, les sept piliers de la déraison*, Paris, Livre de Poche, 2014.

Les attentats islamistes en France 1979-2018



FRANCE

NOMBRE D'ATTENTATS

71 [estimation retenue]

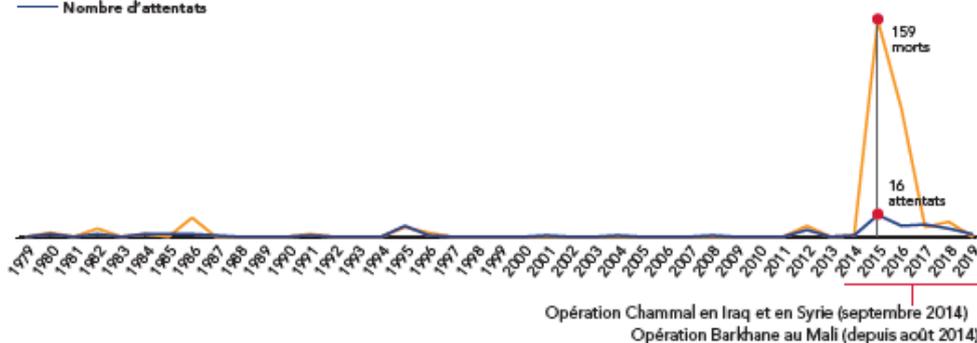
76 [estimation possible]

NOMBRE DE MORTS

317 [estimation retenue]

317 [estimation possible]

— Nombre de morts
— Nombre d'attentats

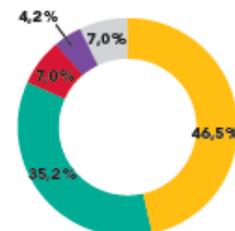


CIBLES PRINCIPALES

- 19,7% civils**
14 attentats
- 15,5% police**
11 attentats
- 14,1% militaires**
10 attentats
- 4,2% gouvernement**
3 attentats

TYPE D'ATTAQUES

- Attaques à main armée (33)
- Explosions (25)
- Assassinats (5)
- Prises d'otages/Enlèvements (3)
- Autres (5)



PROVINCES LES PLUS TOUCHÉES

Province	Nombre d'attentats
Île-de-France	46
Midi-Pyrénées	4
Rhône-Alpes	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3

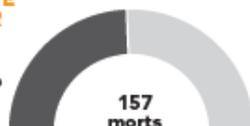
43,2% des personnes mortes lors d'attentats islamistes en France ont été tuées pendant les attentats du 13 novembre 2015.

66,2% des attentats islamistes en France ont eu lieu entre 2012 et 2019.

20,2% des personnes mortes dans des attentats islamistes en Europe ont été tuées en France.

GRUPE TERRORISTE LE PLUS MEURTRIER

État islamique
Responsable de **49,5%** des morts provoquées par les attentats islamistes en France



NOMBRE MOYEN DE MORTS PAR ATTENTAT

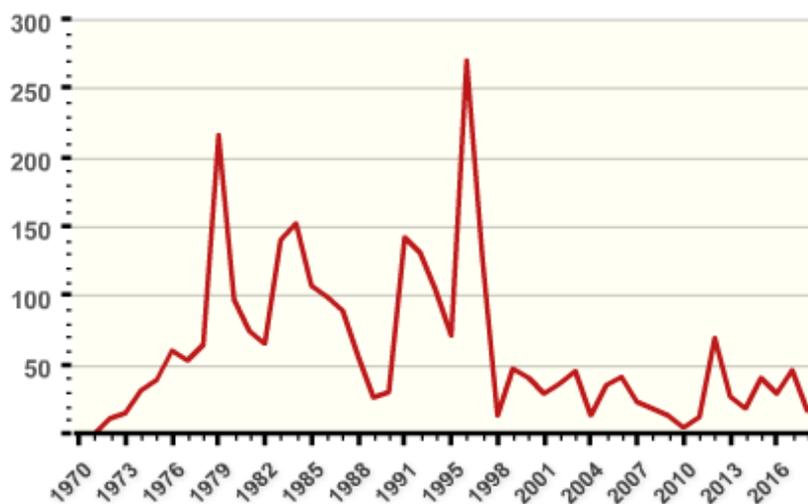


Fondation pour l'innovation politique

La France a subi également les attaques de mouvements nés sur son territoire, souvent qualifiés de terrorismes « internes » ou « domestiques ». C'est le cas de mouvements basques, comme l'Euskadi Ta Askatasuna (Pays Basque et Liberté) ou ETA, fondée en 1959, active pour l'indépendance basque sur les territoires espagnols et français, mais utilisant le sol français surtout comme base arrière logistique, ou encore le mouvement Iparretarrak, très actif dans le Pays Basque français au cours de la décennie 1980¹⁶. Elle a également subi les attentats des mouvements indépendantistes corses (assassinat du préfet Claude Erignac, le 6 février 1998), dont le mouvement le plus actif fut le Front de libération nationale corse, créé en 1976¹⁷, ou encore des mouvements indépendantistes bretons. Les mouvements corses et basques ont annoncé unilatéralement leur renoncement à la violence en 2014.

Compte tenu de la diversité de ces vagues terroristes, du caractère tardif de la qualification de terrorisme, des informations encore parcellaires sur le sujet, il est difficile de donner des données chiffrées précises, notamment sur le nombre de victimes : ce sera d'ailleurs l'un des enjeux du projet de musée-mémorial que d'aider à approfondir l'état de nos connaissances. Pour une période comprise entre 1972 et 2018, la base START indique pour la France un nombre de 2 510 attentats (voir graphique ci-dessous), responsables de 544 morts et 2 544 blessés. La même base évalue à environ 190 000 le nombre total d'attentats dans le monde à la même époque – une estimation basse, compte tenu de tous les attentats non référencés.

Nombre d'événements terroristes commis sur le sol français entre 1970 et 2018



Source : <https://www.start.umd.edu/gtd/search/Results.aspx?chart=overtime&search=France>

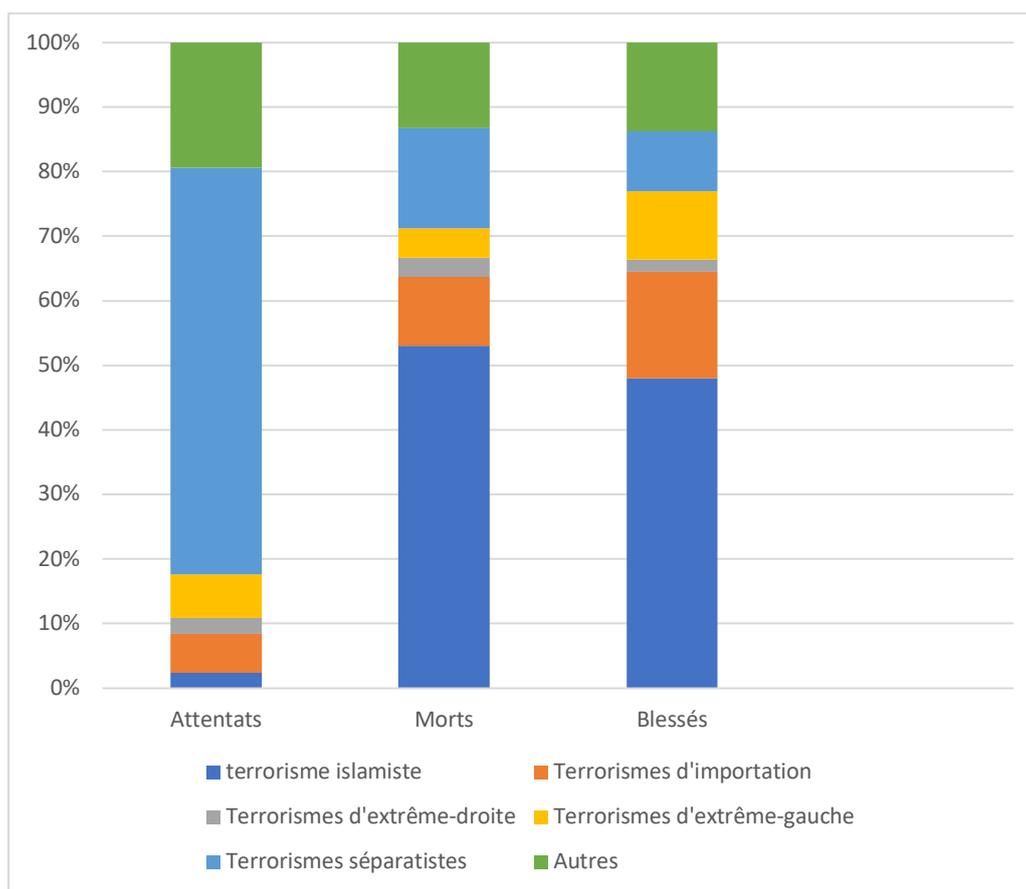
¹⁶ Eneko Bidegain, *Iparretarrak (IK) : histoire d'une organisation politique armée*, Larresoro, Gatuzain, 2007.

¹⁷ Emmanuel Bernabeu-Casanova, *Le nationalisme corse : genèse, succès et échec, suivi de Entretien avec le leader autonomiste Edmond Simeoni*, Paris, L'Harmattan, 1997.

D'après les travaux en cours de Jenny Raflik, membre de la mission, le terrorisme en France, toutes tendances confondues depuis les années 1970, se répartit ainsi :

Répartition en % des actions terroristes en France de 1970 à nos jours

	% nombre d'actes	% décès	% blessés
Terrorismes séparatistes internes (corse, basque)	63	15,6	9,3
Terrorismes d'extrême gauche	6,7	4,5	10,6
Terrorismes d'extrême droite	2,5	3	1,9
Terrorismes « d'importation » (FPLP, GIA, etc.)	6	10,7	16,5
Terrorismes islamistes, internes ou externes	2,4	53	48
Autres, non identifiés	19,4	13,2	13,7



Source : Jenny Raflik

Le terroriste d'origine islamiste est donc sans conteste le plus meurtrier, en particulier pour la période 2012-2020, qui constitue une séquence particulière de l'histoire du terrorisme en France, pays le plus touché en Europe¹⁸. Il explique l'émergence d'une préoccupation publique pour le phénomène terroriste, pour ses victimes, pour sa mémorialisation, c'est-à-dire les processus visant à inscrire durablement l'événement dans une mémoire collective : commémorations, mémoriaux durables ou éphémères, réparations symboliques ou matérielles. Cependant, dans le projet que nous présentons, c'est bien l'histoire et la mémoire longue du phénomène que nous souhaitons prendre en compte, et pas uniquement cette composante-là.

¹⁸ *Le livre blanc et noir du terrorisme en Europe 2000-2018*, publié à l'initiative de Maite Pagazaurtundúa, députée au Parlement européen, par l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE) et l'Association française des victimes du terrorisme (AfVT), 2019, disponible à l'adresse suivante <http://www.bruxelles2.eu/wp-content/uploads/2019/03/livreblancnoirterrorismefr.pdf>. Pour 2019, voir « Terrorisme dans l'Union européenne : bilan 2019. Attentats, tentatives et projets d'attentats islamistes », Centre d'analyse du terrorisme, février 2020, disponible à l'adresse suivante <http://cat-int.org>

II. La mission de préfiguration

A. La genèse du projet

Le 6 novembre 2017, dans l'après-coup des attentats des années précédentes, et à la suite d'une demande du président de la République et des souhaits exprimés par des associations de victimes, Élisabeth Pelsez, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, placée auprès du ministère de la Justice, remettait une première note de réflexion sur les commémorations et sur une future journée d'hommage national aux victimes du terrorisme. La DIAV a été créée en août 2017. Elle a poursuivi l'action du premier secrétariat d'État chargé du droit des victimes, confié à Nicole Guedj dans le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin (mars 2004-mai 2005), puis celui du secrétariat d'État chargé de l'aide aux victimes, confié à Juliette Méadel dans le gouvernement de Manuel Valls (février 2016-mai 2017). Dans cette note, Élisabeth Pelsez préconisait que l'État coordonne et unifie les diverses initiatives privées et suggérait la création d'un comité mémoriel chargé de réfléchir à une politique de mémoire cohérente en la matière. Ce comité, mis en place le 12 février 2018 au sein de la DIAV, et dont la plupart des membres ont rejoint par la suite la présente mission, remettait son rapport à la garde des sceaux, ministre de la Justice, Nicole Belloubet, le 7 septembre 2018 : « Terrorisme, faire face. Enjeux historiques et mémoriaux ». Sur les quatorze propositions, neuf concernaient la création d'un musée-mémorial, la plupart reprises et complétées dans notre rapport :

- Consacrer à Paris un musée-mémorial aux sociétés à l'épreuve du terrorisme, tout en inscrivant le phénomène dans une perspective mondiale.
- Dispenser une formation à des publics ciblés, dans le musée-mémorial en direction de plusieurs publics, notamment ceux appelés à intervenir à des titres divers dans le domaine du terrorisme : forces de l'ordre, magistrats, corps enseignant, personnel de secours, personnel soignant.
- Initier une mission de préfiguration du musée-mémorial. Elle sera composée, dès son instauration, de trois conseils : mémoriel, scientifique et pédagogique.
- Inscrire au sein du musée-mémorial les noms de toutes les victimes, de tous les attentats terroristes, quel que soit le support choisi qui puisse répondre aux attentes des familles et des proches.
- Offrir aux visiteurs un espace de recueillement au sein du musée-mémorial qui prendrait la forme d'un jardin du souvenir.
- Inciter le musée-mémorial à travailler en réseau, avec des lieux de mémoire des attentats qui verront le jour en France, ou qui existent déjà en Europe et dans le monde.
- Se concerter avec les associations de victimes et d'aide aux victimes, de manière très régulière, tout au long de l'élaboration du projet de création du musée-mémorial.
- Privilégier l'établissement public de coopération culturelle à caractère administratif (EPCC) pour la structure juridique du musée-mémorial.
- Étudier la possibilité d'installer ce musée-mémorial sur l'île de la Cité, dans les locaux de l'ancien palais de justice de Paris¹⁹.

¹⁹ Texte disponible à l'adresse suivante :

http://www.justice.gouv.fr/publication/DIAV_Rapport_Comite_Memoriel.pdf

À la suite à ce premier rapport, une série de dispositions a été mise en place par les pouvoirs publics. Le 19 septembre 2018, le président de la République, lors de la cérémonie d'hommage national aux victimes du terrorisme, annonçait son souhait de voir créé un « musée-mémorial du terrorisme ».²⁰ Un décret du 6 mars 2019 étendait le champ d'application de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme, créée en 2016, aux victimes d'attentats commis à compter du 1^{er} janvier 1974 et non plus du 1^{er} janvier 2006²¹. Il s'est agi de prendre en compte toutes les victimes depuis l'attentat du 15 septembre 1974 au Drugstore Publicis. De même, en novembre 2019, était décidée après de longues négociations, l'instauration d'une nouvelle Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, fixée au 11 mars, date de la Journée européenne de commémoration des victimes du terrorisme. Celle-ci rappelle les attentats perpétrés à Madrid, le 11 mars 2004, les plus létaux commis en Europe depuis le 11 septembre 2001. Cette journée sera célébrée pour la première fois le 11 mars 2020²². À ces politiques mémorielles, s'ajoute depuis fin 2015 le financement public de chaires dédiées et de grands programmes de recherche toutes disciplines confondues sur la violence terroriste, les phénomènes de « radicalisation », les questions psychologiques et sociales liées aux traumatismes, les processus de mémorialisation. En février 2019, a été inauguré le Centre national de ressources et de résilience (CN2R), copiloté par le Centre hospitalier universitaire de Lille et l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, à la suite d'un rapport de Françoise Rudetzki et de la mise en œuvre du plan interministériel de l'aide aux victimes de la DIAV.

Le projet de musée-mémorial constitue donc l'une des nombreuses réactions de la société française aux épreuves de la séquence terroriste particulièrement meurtrière des années 2012-2016. Il s'inscrit également dans une conjoncture plus longue qui a vu émerger dans le dernier tiers du XX^e siècle, en France comme à l'échelle mondiale, une plus grande préoccupation quant à la place des victimes de toute nature et leur prise en charge aussi bien par l'État que par la société civile (associations, organisations humanitaires). Ce phénomène s'est développé de manière concomitante à une préoccupation de plus en plus marquée pour la « mémoire », avec de nouvelles approches du passé et la multiplication de commémorations, de mémoriaux, de musées historiques. Ces questions touchant à l'éthique contemporaine de la victime et à l'émergence d'une ère de la mémoire sont développées plus en détail dans la suite de ce rapport car elles forment aussi bien

²⁰ Texte disponible à l'adresse suivante :

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/09/19/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-a-la-ceremonie-dhommage-national-aux-victimes-du-terrorisme>.

La date du 19 septembre commémore l'attentat contre le DC10 de la compagnie UTA par la Lybie qui a fait 170 morts, dont 54 Français, le 19 septembre 1986. Elle a été la date de commémoration des victimes du terrorisme jusqu'en 2019, avant la création d'une nouvelle journée nationale.

²¹ Décret du 12 juillet 2016 portant création de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme, modifié par le décret du 6 mars 2019.

²² Décret du 7 novembre 2019 instituant une journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme.

l'arrière-plan politique, social et culturel des travaux de la mission qu'une partie des thématiques muséographiques que celle-ci préconise.

Le choix de désigner comme président de cette mission un historien ayant travaillé sur l'histoire et la mémoire d'événements traumatiques contemporains traduit bien ce contexte autant qu'il indique clairement son orientation initiale²³. Les rituels d'hommages et du souvenir n'ont de sens aujourd'hui que si l'on privilégie en parallèle la compréhension des phénomènes en jeu par la mise à distance et la profondeur de champ. Une mémoire collective se forge autant dans la transmission des expériences que dans la constitution de savoirs partagés et accessibles à tous.

Après discussion, il a été décidé de conserver comme intitulé de la mission une formulation proche de celle suggérée par le comité mémoriel et visant à la création d'un « musée-mémorial des sociétés face au terrorisme ». Il s'agit en effet d'imaginer un lieu dépassant l'histoire des actes terroristes et rendant hommage aux victimes tout en concernant l'ensemble de la collectivité, ses réponses, sa résistance, sa résilience. La formulation n'est cependant pas d'un usage aisé, et d'autres ont été envisagées : « musée-mémorial du terrorisme », terme employé par le président Emmanuel Macron dans son discours du 19 septembre 2018, ou encore « mémorial du terrorisme » ou « mémorial des victimes du terrorisme ». La plupart des sites commémoratifs comparables sont identifiés soit par leur localisation (musée d'Auschwitz), soit par une date (National September 11 Memorial Museum), soit par la qualification du crime (mémorial du génocide de Kigali), soit encore par une de ses modalités (mémorial du camp de concentration de Dachau), soit enfin par l'identité des victimes (mémorial du génocide des Arméniens d'Erevan). Certes, on trouve parfois des expressions à connotation positive ou abstraite : le Parque de la Memoria de Buenos Aires ou le Freedom Parc de Pretoria. Mais ils se rapportent à des événements constitutifs de l'histoire nationale : la dictature militaire en Argentine, l'Apartheid en Afrique du Sud. Tout le monde sait donc de quoi il s'agit, étrangers compris, malgré un intitulé elliptique qui résulte du contexte de réconciliation nationale où l'euphémisation a pu paraître une nécessité. Dans le cas français, ces options sont inadaptées. La question reste donc ouverte, d'autant que le nom du futur musée-mémorial devra intégrer des paramètres comme la localisation ou la nature du bâtiment.

²³ Né en 1954, Henry Rousso a fait sa carrière au CNRS, à l'Institut d'histoire du temps présent, et a enseigné en France et à l'étranger, notamment aux États-Unis. Il a travaillé sur l'histoire du régime de Vichy, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale et, plus récemment, sur la mondialisation des pratiques mémorielles. Il a présidé les Entretiens du Patrimoine, en 2001, et participé aux conseils scientifiques de nombreux musées et mémoriaux : Mémorial de Caen, Mémorial d'Izieu, Mémorial de la Shoah à Paris, Gedenkstätte Buchenwald, Gdansk Museum of the Second World War, Centre de la mémoire d'Oradour.

B. Maîtrise d'ouvrage et institutions partenaires

La principale institution partie prenante de cette mission a été le ministère de la Justice, pour l'instant seul maître d'ouvrage et porteur du projet, et tout particulièrement la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes qui l'a accueillie et financée sur son budget propre. Élisabeth Pelsez, la déléguée, et Rachid Azizi, responsable des relations institutionnelles, de l'activité mémorielle et de la communication, ont pleinement participé aux travaux de la mission, aux réunions plénières ou restreintes, aux déplacements, jouant un rôle décisif de coordination générale.

D'autres institutions ont également joué un rôle essentiel :

- le Centre national de la recherche scientifique qui a accepté que le président de la mission, directeur de recherche au CNRS, puisse y consacrer l'essentiel de son activité depuis mars 2019 ;
- le ministère de la Culture et tout particulièrement l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) qui ont permis que Valérie Brisard, architecte-programmiste, qui a participé à des projets similaires, dont celui du musée national de l'Histoire de l'immigration, offre son assistance intellectuelle et technique ;
- le ministère de l'Éducation nationale et tout particulièrement le recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des Universités de Paris, Gilles Pécout, qui a donné son accord à la participation active de Rachid Azzouz, inspecteur d'académie et membre de la mission, ainsi qu'à celle d'Emmanuelle Iardella-Blanc, professeur agrégée d'histoire, chargée du repérage des contenus muséographiques à compter de novembre 2019.

C. La composition de la mission

Par souci d'efficacité, la mission a été composée d'un conseil unique de dix-sept membres réunissant presque tous ceux du comité mémoriel (CM), auxquels se sont adjointes de nouvelles personnalités à compter de février 2019, respectant une parité, une pluridisciplinarité (philosophie, droit, histoire, sociologie, anthropologie, biologie), et une diversité de métiers, du secteur public comme privé (architectes spécialistes des musées, scénographes, artistes, enseignants, universitaires, fonctionnaires, responsables de mémoriaux et de fondations).

- Myriam Achari, contrôleur général des armées, directrice de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense (CM)
- Rachid Azzouz, inspecteur d'académie (IA-IPR), académie de Paris, délégué académique à la mémoire, à l'histoire et à la citoyenneté (CM)
- Valérie Brisard, architecte-programmiste auprès de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC)
- Alice Bombardier, professeure agrégée de géographie et chargée de cours à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) (CM)
- Clifford Chanin, vice-président exécutif du National September 11 Memorial Museum (New York)
- Isabelle Chaudieu, biologiste et épidémiologiste, chargée de recherche à l'INSERM, université de Montpellier (CM)
- Marc Crépon, directeur de recherche au CNRS, directeur du département de philosophie à l'École normale supérieure, Paris (CM)
- Jacques Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah (Paris)
- Olivier Grémont, président de la Fondation d'aide aux victimes du terrorisme (CM)
- Emmanuelle Iardella-Blanc, historienne, professeur agrégée d'histoire
- Denis Peschanski, historien, directeur de recherche au CNRS (Centre européen de sociologie et de science politique) (CM)
- Jenny Raflik-Grenouilleau, historienne, professeur d'histoire des relations internationales contemporaines, université de Nantes
- Adeline Rispal, architecte, scénographe, membre de l'Académie d'architecture et du haut conseil des Musées de France
- Henry Rouso, historien, directeur de recherche au CNRS (Institut d'histoire du temps présent), président de la mission
- Esther Shalev-Gerz, artiste plasticienne, installations, photographies, vidéos et monuments autour de la mémoire, de l'histoire, des identités
- Brigitte Sion, anthropologue, directrice de programme à la Fondation Rothschild Hanadiv Europe (Londres)
- Michel Wieviorka, sociologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, président de la Fondation Maison des sciences de l'homme (CM)

D. Le rôle des associations de victimes

Par l'entremise de la DIAV, la mission a gardé un lien constant avec celles et ceux qui avaient été directement touchés par le terrorisme sous toutes ses formes, en particulier les associations de victimes et un certain nombre de personnalités. Celles-ci se sont pleinement investies dans le projet et nous ont apporté un soutien inestimable, appelé à se pérenniser. Parmi elles, on peut citer :

- France-Victimes (présidente : Maryse Le Men Régnier, directeur général : Jérôme Bertin)
- 13onze15 - Fraternité et vérité (président : Philippe Duperron)
- Life for Paris - 13 novembre 2015 (président : Arthur Dénouveaux)
- Association française des victimes du terrorisme (AfVT) (présidente : Sophie Darses, directeur général : Guillaume Denoix de Saint-Marc)
- Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC) (ancien président : Pierre-Étienne Denis)
- Promenade des Angès (président : Yassine Bourouais)
- Mémorial des Angès (présidente : Anne Murriss)
- Life for Nice (président : Jean-Claude Hubler)
- Association Dessinez créez liberté (président : Julien Sérignac), fondée par *Charlie Hebdo*, SOS Racisme et la Fédération indépendante et démocratique lycéenne
- Association des victimes de l'attentat du musée du Bardo (présidente : Françoise Vernet)
- Association Strasbourg des larmes au sourire (SDLAS) (président : Mokhtar Naghchband)
- Françoise Rudetzki, fondatrice de l'ancienne association « SOS Attentats », membre du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions.

Il a été notamment organisé deux réunions plénières : le 29 mars 2019, pour présenter la nouvelle mission et recueillir réactions et suggestions ; et le 18 octobre 2019, pour présenter les premières orientations et engager une discussion générale sur les contenus. Par ailleurs, la mission a rencontré entre mars 2019 et janvier 2020, plusieurs responsables de ces associations pour le repérage des collections de documents et d'objets, et elle a pu bénéficier d'une aide décisive (voir chapitre VI). Il faut ajouter que Denis Peschanski a représenté la mission et donné une communication au Congrès international des victimes du terrorisme, à Nice, les 22 et 23 novembre 2019. Enfin, le président de la mission ainsi que plusieurs de ses membres ont participé à plusieurs des commémorations en hommage aux victimes du terrorisme : le 19 septembre 2019, le 13 novembre 2019, le 7 janvier 2020, autant d'occasions de rencontres et d'échanges²⁴.

²⁴ Voir en annexe l'agenda général de la mission.

E. Les modalités de travail

La mission s'est réunie au complet une dizaine de fois entre mars 2019 et janvier 2020, et elle s'est subdivisée en quatre pôles spécialisés fonctionnant de manière autonome :

- Pôle 1 : Localisation et bâtiment (responsable : Adeline Rispal, avec Valérie Brisard, Myriam Achari, Brigitte Sion) ;
- Pôle 2 : Projet général, muséographie (responsable : Henry Rouso, avec Marc Crépon, Isabelle Chaudieu, Jenny Raflik, Michel Wieviorka) ;
- Pôle 3 : Collections (responsable : Denis Peschanski, avec Cliff Chanin, Olivier Grémont, Emmanuelle Iardella-Blanc, Esther Shalev-Gerz) ;
- Pôle 4 : Transmission et pédagogie (responsable : Rachid Azzouz, avec Alice Bombardier et Jacques Fredj).

La mission a également mené de nombreux entretiens et auditions. Nous avons privilégié dans ces rencontres des acteurs et témoins de questions touchant au terrorisme en général et à ses effets, des spécialistes de questions liées aux musées et aux politiques de mémoire, des responsables d'institutions patrimoniales, ou encore des personnalités pouvant aider concrètement le lancement de la mission. Il a été décidé de reporter à la phase suivante de la préfiguration la consultation systématique de spécialistes des thématiques qui seront retenues dans la muséographie. Outre les responsables et membres des associations de victimes cités *supra*, ont été consultés :

- 13 mars 2019 : Olivier Renard, directeur de cabinet de Jean-Louis-Missika, adjoint au maire de Paris, chargé de l'urbanisme ; il s'est agi d'amorcer une réflexion avec la ville de Paris sur la localisation ;
- 4 avril 2019 : François-Joseph Ruggiu, directeur, Sandrine Lefranc et Fabrice Boudjaaba, directeurs adjoints scientifiques, de l'Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS ; la discussion a porté sur l'implication du CNRS et sur la dimension scientifique du projet ;
- 9 mai 2019 : Clarisse Mazoyer, présidente de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) et Marie-Bénédicte Caumette, chef du département des études préalables ; la rencontre a permis d'associer Valérie Brisard, architecte-programmiste, à la mission ;
- 14 mai 2019 : Lucie Muniesa, directrice du cabinet du ministre de la Culture ; la rencontre avait pour objet la participation éventuelle du ministère de la Culture ;
- 21 mai 2019 : Christian Estrosi, maire de Nice ; la discussion a porté sur la localisation du futur musée-mémorial et l'implication de la ville de Nice dans le projet ;
- 27 mai 2019 : entretien avec Jacques Toubon, défenseur des Droits, ancien président de la mission de préfiguration de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (2003), et Luc Gruson, ancien directeur du musée national de l'Histoire de l'immigration ; l'échange (enregistré) a porté sur leur expérience ;

- 22 juillet 2019 : Guillaume Nahon, directeur des Archives de Paris, et Mathilde Pintault, responsable de collecte et de classement ; la rencontre a porté sur les fonds liés aux attentats, en particulier ceux du 13 novembre 2015 ;
- 5 septembre 2019 : Philippe Bauchot, directeur adjoint de la direction de l'immobilier de l'État, et Michel Laffitte, responsable de la politique immobilière de l'État à Paris et en Île-de-France ; la discussion a porté sur les possibilités de localisation dans des bâtiments appartenant à l'État ;
- 7 octobre 2019 : Myriam Tournoux et Guillaume Merzi, respectivement chef et directeur de cabinet du maire de Pantin, Bertrand Kern ; la discussion a porté sur les zones d'aménagement en cours au nord-est de la capitale ;
- 5 novembre 2019 : Sylvie Zaidman, directrice du musée de la Libération de Paris-musée du général Leclerc-musée Jean-Moulin ; la visite du musée récemment rénové et la rencontre ont permis un échange d'expériences ;
- 15 novembre 2019 : Ariane James-Sarazin, directrice-adjointe du musée de l'Armée ; la rencontre a porté sur les liens entre le musée de l'Armée et le futur musée-mémorial ;
- 18 novembre 2019 : Bruno Ricard, directeur des Archives nationales, ainsi que Marion Veyssière (responsable du département Justice et Intérieur), Violaine Challéat-Fonck (responsable du pôle Intérieur) et leurs collaborateurs : Gérald Monpas (pôle Intérieur), Christophe Bouvier, Céline Delétang et Jean Salvat (pôle Justice) sur les fonds consacrés au terrorisme sur la longue durée ;
- 22 novembre 2019 : Philippe Pradal, premier adjoint au maire de Nice et Anthony Borré, directeur de cabinet ; la rencontre, qui s'est déroulée à Nice, a porté sur l'implication de la ville dans la mise en place d'un réseau de mémoriaux consacrés aux victimes du terrorisme ;
- 27 novembre 2019 : Michèle Antoine, directrice des expositions à Universcience, et Pierre Reinisch, responsable des projets à l'international ; la rencontre a porté sur une collaboration possible durant la phase de préfiguration ;
- 6 décembre 2019 : Sarah Gensburger et Gêrôme Truc, sociologues, chargés de recherche au CNRS ; l'entretien (enregistré) a porté sur la mémorialisation des attentats dans le monde depuis 2001 ;
- 6 décembre 2019 : François Molins, procureur général près la cour de cassation ; il s'est agi de présenter le projet et de recueillir l'avis d'un acteur de premier plan dans la lutte contre le terrorisme (enregistré) ;
- 9 décembre 2019 : Valérie Guillaume, directrice du musée Carnavalet ; l'entretien a porté sur les collections consacrées à l'histoire des attentats terroristes à Paris, ainsi que sur un partenariat possible ;
- 6 janvier 2020 : Dominique Reynié, politiste, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, président de la Fondation pour l'innovation politique ; la discussion (enregistrée) a porté sur le rapport qu'il a publié en novembre 2019 sur les attentats islamistes dans le monde de 1979 à 2019 ;

- 6 janvier 2020 : Christian Delage, historien, professeur à l'université Paris VIII et directeur de l'Institut d'histoire du temps présent ; la discussion (enregistrée) a porté sur les enregistrements filmés de victimes et de procès liés au terrorisme ;
- 6 janvier 2020 : Jacqueline Eidelman, conservatrice générale du patrimoine ; la rencontre (enregistrée) a porté sur la mission « Musées du XXI^e siècle » qu'elle a présidé en 2017 ;
- 8 janvier 2020 : Agnès Chauveau, directrice déléguée à la diffusion et à l'innovation, Fabrice Blancho, responsable du département des productions audiovisuelles, Antoine Bayet, responsable du département des éditions numériques, Mileva Stupar, chef du service de l'action culturelle et éducative de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ; la rencontre a porté sur la question des collections et les partenariats possibles ;
- 8 janvier 2020 : Jean-François Ricard, procureur, chef du parquet national antiterroriste, et Camille Hennetier, procureure adjointe ; la discussion a porté sur l'enregistrement des procès de la collecte de pièces judiciaires pour le projet ;
- 14 janvier 2020 : Antoine Garapon, magistrat et écrivain, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la Justice ; la rencontre a porté sur la place des victimes dans la société contemporaine ;
- 14 janvier 2020 : Nicolas Hénin, ancien journaliste spécialisé sur le Moyen-Orient, consultant et formateur, spécialisé dans les questions de prévention ; l'entretien (enregistré) a porté sur son expérience de journaliste et sur sa détention, avec trois autres Français par Daech (2013-2014).

La mission a également effectué plusieurs visites de mémoriaux en France et à l'étranger, présentées au chapitre suivant.

III. Musées et mémoriaux consacrés au terrorisme

Dès les premières discussions, il est apparu qu'un projet d'une telle ampleur allait présenter un caractère singulier. Il fallait donc opérer un rapide tour d'horizon des mémoriaux comparables dans le monde, en particulier les quelques rares sites qui offraient en parallèle un musée ou un centre d'interprétation, pour situer nos propres orientations.

A. Les mémoriaux dans le monde

L'importance prise par les mémoriaux et les musées historiques de toute nature dans les dernières décennies s'explique par l'émergence de nouvelles formes de sensibilité au passé qui a inauguré, depuis les années 1970, une ère de la mémoire, mettant en avant la nécessité du souvenir contre la fatalité de l'oubli. Cela s'est manifesté un peu partout dans le monde par des processus inédits d'anamnèse et de prise de conscience. Parfois longtemps après les faits, le souvenir d'événements marquants, en particulier les épisodes traumatiques ont refait surface suscitant débats et controverses dans l'espace public : l'héritage des deux guerres mondiales, du fascisme et du nazisme, du colonialisme, de l'esclavage. Cette conscience nouvelle du passé a débouché sur des demandes de reconnaissance et de réparation envers les victimes et leurs descendants. Elle a entraîné aussi des formes de mémorialisation précoces suite aux tragédies du temps présent. Les réactions aux attentats terroristes du 11 septembre 2001 ou ceux de 2015-2016 en France en sont des exemples manifestes.

Les politiques de mémoire qui ont accompagné ces évolutions ont entraîné la construction de nouveaux types de mémoriaux, différents des monuments aux morts de la première moitié du ^{xx}e siècle. Ces réalisations portent une attention plus grande à la souffrance plutôt qu'à l'héroïsme. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, partout en Europe, on a célébré les combattants et résistants tombés face à l'ennemi. Trente à quarante ans après, on a accordé une attention plus particulière aux victimes juives du génocide : le Mémorial de la Shoah a été inauguré à Paris en 2005. Les autres catégories de victimes persécutées par les nazis ont également fait l'objet d'hommages spécifiques : à Berlin, les homosexuels et les Tsiganes ont désormais leurs mémoriaux, inaugurés respectivement en 2008 et 2009. De même, le premier musée français consacré aux civils dans la guerre a été ouvert à Falaise, en 2016.

Ces mémoriaux se distinguent également par la manière dont ils s'insèrent dans l'espace urbain, par la place importante qu'ils y occupent parfois : le mémorial aux Juifs assassinés d'Europe, inauguré en 2005 à Berlin, ou le Parc de la mémoire de Buenos Aires, ouvert en 2006, hommage aux 30 000 disparus de la dictature (1976-1983), constituent de véritables quartiers dans la ville. Ce sont souvent des « monuments par défaut », dépourvus des attributs de la « monumentalité » classique : « unicité, statisme,

hiératisme, permanence, hypertrophie dimensionnelle, symétrie, centralité, rhétorique, indifférence aux lieux, noblesse des matériaux, éloquence, refus des émotions²⁵ ».

Le dernier demi-siècle se caractérise enfin par l'engouement pour les musées d'histoire, associés ou non à une dimension mémorielle. On ne citera ici que quelques exemples français relativement récents : le Mémorial de Caen (1988), l'Historial de Péronne (1992), le musée national de l'Histoire de l'immigration (2007), le mémorial de l'Abolition de l'esclavage de Nantes (2012), les deux derniers portant sur des phénomènes à la fois historiques et de société, à l'image de notre projet.

Concernant le fait terroriste et ses victimes, il existe de nombreux monuments commémoratifs dans le monde, sous forme de plaques, d'espaces dédiés (squares, jardins, bosquets), de noms de rue, de monuments artistiques figuratifs ou allégoriques, plus rarement de musées. Nous en donnons ici quelques exemples, une liste qui n'a évidemment aucun caractère d'exhaustivité et peut servir de point de départ à une étude scientifique plus systématique.

- **Afghanistan**

Kaboul, Afghanistan Center for Memory and Dialogue, exposition de « boîtes de souvenirs » et de vêtements de victimes de la guerre et du terrorisme



Source : <https://www.nytimes.com/2019/04/17/world/asia/kabul-afghanistan-memory-boxes.html>

²⁵ Adachiara Zevi, *Monuments par défaut. Architecture et mémoire depuis la Shoah*, traduit de l'italien par Christophe Carraud, édition de la revue Conférence, 2018, p. 7. Sur les mémoriaux contemporains, il existe une littérature considérable. Voir notamment James Young, *The Texture of Memory. Holocaust Memorials and Meaning*, New Haven, Yale University Press, 1993 ; Brigitte Sion, *Memorials in Berlin and Buenos-Aires. Balancing Memory, Architecture, and Tourism*, Lanham, Lexington Books, 2015. Voir également la revue *Mémoires en jeu/Memories at Stake*, qui couvre en particulier les questions touchant au développement du « dark tourism » ou « tourisme de mémoire ».

- **Allemagne**

Munich, Monument pour les victimes des attentats des Jeux olympiques, commis par le groupe palestinien Septembre noir, le 5 septembre 1972.



Source : <https://www.familie-sterr.eu/2017/10/gedenkstaette-olympia-attentat-1972/>

- **Argentine**

1) Buenos Aires, Mémorial des victimes de l'attentat contre l'ambassade d'Israël, le 17 mars 1992.



Source : <https://jewishnews.timesofisrael.com/argentina-passes-law-to-hold-annual-memorial-for-1992-israeli-embassy-bombing/>

2) Buenos Aires, Mémorial devant le bâtiment de l'AMIA (Centre communautaire juif) cible d'un attentat, le 18 juillet 1994. Ces deux attentats ont été attribués au Hezbollah.



Source : <https://u.osu.edu/argentinastudyabroadmay2015/2015/05/>

- **Belgique**

Bruxelles, Monuments aux victimes des attentats de Daech du 22 mars 2016, quartier de l'Europe et mémorial de la Forêt de Soignes



Sources : cliché H. Rouso et <https://environnement.brussels/news/un-memorial-la-memoire-des-victimes-des-attentats-de-bruxelles-inaugure-en-foret-de-soignes>

- **Espagne**

1) Madrid, mémoriaux aux victimes des attentats islamistes du 11 mars 2004 : Gare d'Atocha



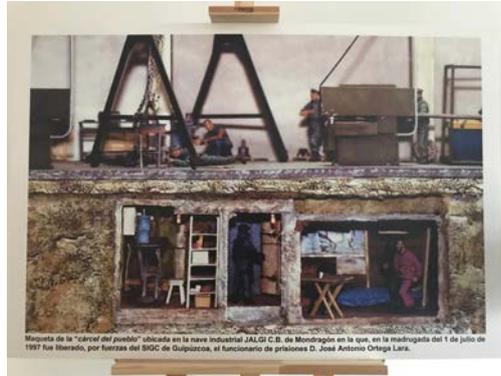
Sources : https://elpais.com/elpais/2007/03/11/album/1173604617_910215.html#foto_gal_1
<http://www.vivereamadrid.it/2010/03/la-cicatrice-di-madrid/>

Bois du Souvenir (anciennement bois des Absents)



Source : https://pt.wikipedia.org/wiki/Bosque_del_Recuerdo

2) Vitoria-Gasteiz, centre mémorial des Victimes du terrorisme (ouverture prévue en 2020).
Façade de l'immeuble et maquette d'une « cellule du peuple » de l'ETA



Robot démineur et projet de salle de lecture



Source : clichés R. Azizi, E. Shalev-Gerz, H. Rouso (18 décembre 2019) et <http://www.memorialvt.com/fr/accueil-presentation/>

- **États-Unis**

1) Oklahoma City, musée et mémorial national des Victimes de l'attentat du 19 avril 1995



Source : <https://oklahomacitynationalmemorial.org/museum/about-us/>

2) Mémoires des attentats du 11 septembre 2001

New York, National September 11 Memorial Museum



Sources : <https://www.newyorkcity.fr/memorial-du-11-septembre-new-york/> et R. Azizi, A. Rispal et H. Rouso (11/9/2019).

New York, 9/11 Tribute Museum



Sources : clichés A. Rispal et H. Rouso (11 septembre 2019)

Washington, National 9/11 Pentagon Memorial



Source : <https://pentagonmemorial.org/explore/biographies/photo-gallery>

Stoystown (Pennsylvanie), Flight 93 National Memorial, la « Tour des voix »



Source : <https://www.nps.gov/flni/index.htm>

3) Boston, Mémorial des attentats du 15 avril 2013



Source : <https://www.wbur.org/news/2019/08/19/memorial-martin-richard-lingzi-lu-krystle-campbell>

4) Orlando

Construction en discussion d'un mémorial commémorant l'attentat du 12 juin 2016, au Pulse, un club gay, par un Américain ayant prêté allégeance à Daech.

- **Israël**

1) Jérusalem, Mémorial pour les victimes d'actes de terreur, Cimetière national d'État, mont Herzl



Source : https://en.wikipedia.org/wiki/Victims_of_Acts_of_Terror_Memorial

2) Jérusalem, cénotaphe de la colline d'Arazim en hommage aux victimes du 11 septembre 2001.



Source : <https://livingmemorial.voicesofseptember11.org/memorials/911-living-memorial-plaza-0>²⁶

- **Inde**

Bombay, nombreux mémoriaux aux victimes des attentats islamistes du 11 juillet 2006 et du 26 novembre 2008. Ici, plaque au terminus de la gare Chhatrapati Shivaji et mémorial de la Police



Sources : https://en.wikipedia.org/wiki/2008_Mumbai_attacks#Memorials

<https://www.straitstimes.com/asia/south-asia/modi-pays-tribute-to-victims-of-2008-mumbai-attack>

- **Indonésie**

Bali, district de Kuta, mémorial de l'attentat du 12 octobre 2002 par le groupe Jemaah Islamiyah



Source : https://en.wikipedia.org/wiki/2002_Bali_bombings#/media/File:Bali_memorial.jpg

²⁶ Ce site recense les très nombreux mémoriaux dans le monde consacrés aux victimes de différentes nationalités des attentats du 11 septembre 2001.

- **Kenya**

Nairobi, parc mémorial du 7 août sur le site de l'attentat contre l'ambassade américaine, en 1998.



Source : <http://memorialparkkenya.org>

- **Niger**

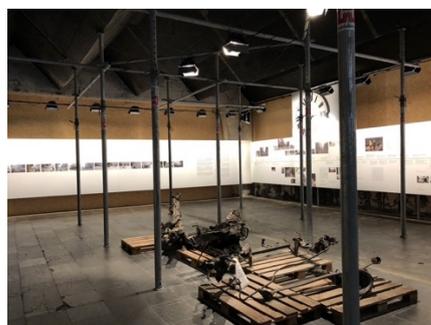
Mémorial du Ténéré, attentat du 19 septembre 1989 du DC10, érigé en 2007 par Guillaume Denoix de Saint-Marc et l'association des familles de victimes, financé par les indemnités libyennes.



Source : <https://www.afvt.org/1er-septembre-2014-25eme-anniversaire-de-lattentat-du-dc10-duta/> et G. Denoix de Saint-Marc

- **Norvège**

Mémoriaux des attentats du 22 juillet 2011 par un militant d'extrême droite.
Oslo, Centre d'information du 22 juillet, le bâtiment, la carcasse de la camionnette piégée.



Oslo, Mur des noms des victimes et monument aux roses



Utøya, mémoriaux de l'île (la cafétéria enchâssée, l'arbre aux messages, le cercle des noms)



Sources : clichés R. Azizi, J. Raflik, H. Rousso

- **Pérou**

Lima, Lieu de la mémoire, de la tolérance et de l'inclusion sociale, musée et mémorial.



Sources : <https://lum.cultura.pe/el-lum/quienes-somos>

- **Royaume-Uni**

1) Londres, mémorial de Hyde Park des attentats islamistes du 7 juillet 2005.



Source : <https://www.911memorial.org/blog/london-marks-10th-anniversary-77-terrorist-attacks>

2) Manchester, les traces de l'attentat du 22 mai 2017, au concert de l'Arena, doivent être transférées vers un mémorial permanent.

- **Russie**

Mémorial de Beslan (Ossétie du Nord), aux victimes de la prise d'otages par des terroristes tchéchènes et l'attaque de l'école par les forces russes, 1^{er}-3 septembre 2004, 350 morts. Les ruines enchâssées de l'école et le cimetière « la Cité des Anges »



Source : <http://www.solidarite-enfantsdebeslan.com/index-22.html>

Ce bref tour d'horizon donne une idée de la diversité des mémoriaux consacrés aux victimes du terrorisme dans le monde. Il y a de grands contrastes entre la monumentalité impressionnante de certains lieux (New York) et le caractère minimaliste d'autres sites (l'île d'Utøya), entre le poids considérable de certains événements à l'échelle mondiale (le 11 Septembre et ses mémoriaux dans le monde entier) et la médiatisation infiniment moindre accordée à des phénomènes terroristes pourtant très meurtriers en Afghanistan, en Inde, au Pérou et dans de nombreux autres pays. Il y a aussi une récurrence de certaines composantes : les murs de noms ou équivalents, la symbolique de l'absence, les colonnes, l'eau et la verdure, considérés dans nombre d'univers culturels comme signes de vie et de sérénité, les lieux martyrs enchâssés par des structures construites pour les préserver (Beslan, Utøya) : « les vivants protègent ainsi les morts », comme nous l'a expliqué l'architecte norvégien Aatle Aas.

Surtout, et c'est essentiel dans notre propos, la quasi-totalité de ces mémoriaux sont presque exclusivement dédiés à un attentat précis et ont été érigés sur les lieux mêmes où celui-ci s'est produit. Quelques-uns abordent de manière plus large un type de terrorisme : le Centre de Vitoria-Gasteiz, sur le terrorisme basque, le Lieu de la mémoire de Lima, sur le Sentier lumineux. Quelques autres évoquent plusieurs attentats : le mémorial du 11-Septembre inclut les victimes de l'attentat du 26 février 1993 contre les tours jumelles, le Tribute Museum évoque les réponses sociales dans d'autres contextes, notamment en France. Néanmoins, à notre connaissance, aucun mémorial n'englobe les victimes de plusieurs attentats, à des époques différentes et cibles d'idéologies et de motivations distinctes. Enfin, et c'est tout aussi essentiel, les musées proprement dits ou centres d'interprétation, donc avec des parcours, des expositions d'objets et de documents consacrés au terrorisme, attenants ou non à un mémorial, sont très rares. Parmi la demi-douzaine que nous avons repérée, nous en avons visité cinq : deux à New York, ainsi qu'Oslo, Vitoria-Gasteiz et Oklahoma City.

B. Les sites visités

Compte tenu de la rareté des musées consacrés au terrorisme, ces visites, menées à chaque fois avec plusieurs membres de la mission, se sont révélées décisives. Elles ont permis d'étudier sur le terrain des expériences qui ont été confrontées à des problèmes auxquels le musée-mémorial français devra lui aussi faire face. Elles ont aussi permis de nouer des liens avec des partenaires de premier plan pour le futur réseau de mémoriaux dont nous préconisons la création (voir chapitre VII.F Réseau national et international).

- ***New York, 7-12 septembre 2019***

La visite s'est faite dans le cadre des commémorations, grâce à l'invitation de Clifford Chanin, vice-président exécutif du mémorial et musée du 9/11, membre de la mission de

préfiguration. Elle a été menée en parallèle à l'organisation d'une journée d'études franco-américaine, le 10 septembre 2019, organisée par la Maison française de l'université Columbia et le programme 13 Novembre, piloté par Francis Eustache et Denis Peschanski.²⁷

Cette visite a permis de comprendre la profonde unité des diverses composantes du mémorial et musée : le lieu d'hommage avec les bassins symbolisant les tours disparues, et le musée en sous-sol, d'une taille hors normes. Ce dernier, y compris dans sa partie historique, est partie intégrante de la fonction mémoriale laquelle ne s'oublie à aucun moment de l'ensemble du parcours. Cette unité d'ensemble nous a donné à réfléchir sur la nécessité d'un lien fort, organique, entre le mémorial et le musée, malgré leurs fonctions distinctes, un point sur lequel on revient au chapitre V. La scénographie, spectaculaire, repose sur l'expérience du très court terme : c'est un musée sur le 11 septembre 2001 plus qu'un musée sur le terrorisme, ses causes ou ses conséquences. Le visiteur replonge ainsi dans la sidération de l'événement, l'exposition historique privilégiant elle aussi la réactivation émotionnelle pour une grande part des visiteurs, par la présence récurrente, presque obsédante, des restes matériels : armatures des tours, concrétions de béton, carcasses de voitures de pompiers, débris de toutes sortes. De même, le mémorial et musée se donne à voir comme moment d'une expression patriotique, presque un acte de résistance. Enfin, il faut noter que cette institution, financée essentiellement par des sources privées, a recueilli grâce aux dons des victimes et des familles un nombre considérable de documents, d'objets, de traces, une situation différente de la France où les collectes liées aux attentats récents, en particulier à Paris, ont déjà été réalisées par des institutions patrimoniales publiques.

La rencontre avec des enseignants et des formateurs du site a permis de prendre la mesure de l'intérêt des élèves et des étudiants. La plupart des programmes de formation ont d'ailleurs été mis en place des années après l'inauguration car la haute attractivité du lieu pour le milieu scolaire n'avait pas été réellement anticipée. « They love it ! », nous a déclaré une institutrice. La discussion a mis en relief la diversité des approches possibles pour un jeune public, les précautions à prendre, notamment pour éviter toute forme de stigmatisation et de généralisation. Elle a également permis d'aborder les questions de formation : la visite du lieu est obligatoire depuis 2019 pour toutes les nouvelles recrues du FBI, et il en a déjà accueilli plus d'un millier ; le musée et mémorial compte également 87 programmes civiques qui regroupent plus de 5 400 participants.

Nous avons également pu assister à une expérience fort instructive : lors de la journée du 11 septembre, et grâce à un dispositif de webinar sophistiqué, près de 325 000 personnes du monde entier, dont de très nombreux scolaires, ont pu se connecter le jour

²⁷ « What is suffering worth? Perspectives across disciplines on the treatment of victims », texte disponible à l'adresse suivante : <http://www.maisonfrancaise.org/what-is-suffering-worth-perspectives-across-disciplines-on-the-treatment-of-vict>

de la commémoration à un site dédié du mémorial et musée pour poser toutes sortes de questions auxquelles une douzaine de personnes formées pour la circonstance ont pu répondre en temps réel. Enfin, cette visite a permis de mesurer l'attachement et le rôle des victimes au sein de ce mémorial. La rencontre avec Dening Lohez, veuve de Jérôme Robert Lohez, l'une des victimes françaises, a constitué un moment de grande intensité, donnant la mesure de l'importance du mémorial comme lieu de prise de parole et de transmission.

Pour être complet, il faut ajouter la visite d'un autre musée, moins connu, le Tribute Museum, situé à quelques blocs de Ground Zéro. Beaucoup moins spectaculaire que le mémorial et musée du 11 Septembre, il offre un regard moins sur les faits que sur l'après-coup, sur les formes de résilience, de reconstruction, de solidarité, un exemple assez unique du traitement muséographique des réponses individuelles et sociales face au terrorisme.

- ***Oslo, 14-16 octobre 2019***

La mission s'est rendue à Oslo pour visiter les divers sites de mémoire commémorant les attentats du 22 juillet 2011 commis par un militant d'extrême droite, et qui a fait au total 77 morts, 8 à Oslo et 69 sur l'île d'Utøya, et une cinquantaine de blessés. À Oslo même, nous avons rencontré Lena Fahre, directrice du centre d'information du 22 juillet, Lisbeth Røyne Land, présidente du Norwegian National Support Group After 22nd July 2011, l'unique association de victimes, Tor Einar Fagerland, historien, et Aatle Aas, architecte, qui ont été les concepteurs des différents mémoriaux, ainsi que Lise Eilin Stene, médecin, spécialiste des questions de résilience, et Jørgen Watne Frydnes, chercheur en sciences politiques, responsable du projet mémoriel de l'île, qui a nous a guidés dans la visite.

Nous avons été frappés d'entrée de jeu par la sobriété du centre d'interprétation, situé au cœur de la capitale, à l'endroit où le terroriste a fait exploser une camionnette piégée. Il y a peu d'objets, d'images ou de documents et la muséographie laisse libre place à la mémoire des visiteurs qui ont vécu l'événement – l'un des plus traumatiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale en Norvège – et à l'imagination des autres. Nous avons été frappés par certains choix forts comme la volonté de ne mettre comme textes explicatifs que des extraits des pièces judiciaires et du procès qui a eu lieu en août 2012, ou encore l'absence de photos du terroriste sauf celles des fausses cartes qu'il a utilisées ou encore celle où on le voit dans le box des accusés. Les images animées sont d'une rare intensité, comme celles des caméras de surveillance qui ont filmé une partie de la scène du crime.

La visite de l'île d'Utøya, à une heure de voiture de la capitale, a été encore plus impressionnante. C'est un lieu déjà chargé d'histoire car l'île a été un lieu de réunion d'organisations de jeunesse politiques, son propriétaire étant la Ligue des jeunes

travaillistes. Le 22 juillet 2011 s’y trouvait un groupe de militants, explicitement visés par le tueur. Sa mémorialisation a revêtu un caractère multidimensionnel : la cafétéria, transformée en mausolée enchâssé de sorte à préserver le bâtiment, la scène de crime maintenue en l’état avec les impacts de balles, la fresque murale des messages sms reçus par les proches lors de l’attaque, sans doute la partie la plus bouleversante de la petite exposition qui s’y trouve, l’arbre aux messages, le cercle des noms, situé dans une clairière, symbole de l’égalité de toutes les victimes, les nombreuses inscriptions sur les arbres ou dans des recoins de l’île, qui sont autant de manifestations individuelles. Le jour de notre visite, nous avons croisé un groupe de jeunes débarquant sur l’île pour y mener les mêmes activités sportives qu’avant l’attaque. Le souvenir de la mort côtoie ici l’expression de la vie, un exemple qui nous a beaucoup impressionnés.

La discussion avec les responsables et la présidente de l’association des victimes a permis de comprendre l’originalité de ces réalisations mémorielles. Celles-ci n’ont pas été de soi. Elles ont suscité de nombreuses controverses avant l’ouverture du centre d’interprétation – mais plus après – notamment sur la nécessité d’une telle initiative. Elles ont pu être menées à bien grâce à une « coalition of trust », un lien de confiance entre, d’un côté, les concepteurs, de l’autre, les victimes et leurs proches qui ont été très directement associés à certaines réalisations, en particulier la construction du cercle des noms. Au total, par ses choix éthiques, l’expérience norvégienne nous a paru d’un grand intérêt pour le futur musée-mémorial français.

- ***Vitoria-Gasteiz, 18-19 décembre 2019***

La visite du centre mémorial des Victimes du terrorisme (Centro Memorial de las Víctimas del Terrorismo), situé dans la capitale de la province autonome du Pays Basque, a été particulièrement importante pour la mission et sans doute pour nos interlocuteurs²⁸. C’est en effet le seul cas repéré de musée et de mémorial sur le terrorisme et ses victimes, et non pas un lieu consacré à un événement singulier.

Nous avons rencontré, le 18 décembre, Florencio Domínguez Iribarren, le directeur, Raúl López Romo, historien, responsable des activités pédagogiques et des expositions, Gaizka Fernández Soldevilla, historien, responsable du secteur des archives, Gorka Angulo Altube, journaliste, responsable du secteur de la communication, et Juan Pablo García de Vinuesa, avocat, responsable administratif. Le lendemain, nous avons été reçus par Jesús Loza, délégué du gouvernement au Pays Basque, qui nous a expliqué la genèse du projet dont il est à l’origine.

²⁸ Voir leur site : <http://www.memorialvt.com/una-comision-oficial-francesa-visita-el-memorial/>

Le choix de construire un tel centre au Pays Basque a été décidé par la loi du 22 septembre 2011 – année du renoncement de l'organisation ETA à la lutte armée – « sur la reconnaissance et la protection intégrale des victimes du terrorisme », votée à l'unanimité (moins une voix) après consultations. La ville de Vitoria-Gasteiz a été choisie car elle est la capitale provinciale, mais aussi parce qu'elle a été particulièrement meurtrie par les actes terroristes ces dernières décennies. Le projet s'inscrit donc dans un contexte de réconciliation, le centre ayant eu pour mission de « délégitimer le terrorisme » (Jesús Loza) et de promouvoir les valeurs démocratiques.

Le rapport de la mission de préfiguration a été rendu en janvier 2015 et le projet a réellement démarré en 2016. Le Centre devrait ouvrir ses portes au printemps 2020, le retard étant dû à la crise économique, mais aussi parce qu'il a été décidé de bâtir ce lieu dans un esprit de consensus politique, difficile à trouver. La mission a travaillé avec les 37 associations de victimes mais elle était composée uniquement d'experts et de professionnels, les victimes ayant leur propre conseil.

Le centre se trouve au cœur historique de Vitoria-Gasteiz, dans une ancienne succursale de la Banque d'Espagne datant du début du xx^e siècle, restructurée pour la circonstance. Les alentours immédiats sont en cours de réaménagement en quartier piétonnier et les habitants appellent désormais ce lieu « le Mémorial ». Dans la discussion, Jesús Loza a insisté sur l'erreur qui avait été commise de choisir un lieu avant de définir le projet, ce qui a débouché sur un hiatus entre l'espace effectivement alloué et les ambitions affichées. En effet, si le bâtiment de cinq étages est impressionnant de prime abord, la surface d'exposition est d'à peine 600 m² sur une surface totale de 2 000 m². Ces problèmes sont dus en partie à la faible marge de manœuvre des architectes et des scénographes dans ce bâtiment classé. Ce constat a particulièrement attiré notre attention car il justifie le fait que notre mission, sur le conseil de ses membres spécialistes de musées, se soit attelée en priorité à la définition d'un projet pour établir les critères qui permettront de sélectionner les lieux adaptés ou potentiellement adaptables.

Le centre doit comprendre un accueil qui expose les finalités du lieu et une définition du terrorisme, ouverte et plurielle. Il inclura aussi un centre de documentation qui doit centraliser les archives de la lutte contre le terrorisme, une situation particulière au Pays Basque, le centre ayant le souci d'encourager la recherche historique sur ces sujets par l'organisation d'écoles d'été et l'établissement de liens avec les universités de la région.

L'exposition permanente, qui n'était pas encore installée lors de notre visite et dont nous n'avons pas pu voir le projet scénographique, va traiter presque exclusivement du terrorisme basque (celui de l'ETA et de certains groupes d'extrême gauche et d'extrême droite), ainsi que des groupes contre-terroristes (GAL). Le terrorisme djihadiste (Madrid, 2004, Barcelone et Cambrils, 2017) fera l'objet d'une antenne du centre qui doit ouvrir à Madrid à une date encore indéterminée. Si l'ETA a été fondée en 1959, et si ses premiers attentats datent de 1960, il nous a été précisé que le musée traitera en priorité du

terrorisme postérieur à la mort de Franco, en 1975, soit la quasi-totalité des attentats commis au Pays Basque qui ont fait, selon le bilan officiel, 853 morts et près de 5 000 blessés. Parmi les points forts de cette exposition permanente, on nous a montré le projet de reproduction à l'identique d'une « prison du peuple » où un fonctionnaire pénitencier, José Antonio Ortega Lara, enlevé par l'ETA, a été détenu pendant 532 jours, en 1996-1997. D'une manière générale, le parcours muséographique sera fondé sur l'identification aux victimes, avec la présentation de quelques cas emblématiques, en mentionnant aussi les « justes », tel Ignacio Echeverria, le « héros au skateboard », tué lors de l'attentat de Londres du 3 juin 2017 en essayant de s'interposer. Enfin, précision importante, les noms des terroristes ne seront mentionnés nulle part.

- ***Oklahoma City, 22-23 février 2020***

Inauguré le 19 avril 2000, le mémorial national d'Oklahoma City commémore l'attentat commis le 19 avril 1995 contre un bâtiment fédéral de la ville, par un militant d'extrême droite, causant la mort de 168 personnes et faisant des dommages considérables. Le mémorial, ouvert en février 2001, occupe un très large espace et comprend également un musée. Il est l'un des tout premiers au monde consacré à un acte terroriste. Il offre une exposition sur les victimes, les secours, les formes de solidarité qui ont suivi l'attentat. Il consacre une grande part de son activité à l'éducation et aux questions de résilience. Le site comprend également un institut pour la Prévention du terrorisme. La directrice, Kari F. Watkins, nous a déclaré être très intéressée de nouer des contacts permanents avec le futur réseau du musée-mémorial.

Pour être complet sur les visites de musées et mémoriaux, il faut ajouter celles organisées précédemment par le comité mémoriel en France (Mémorial du camp de Rivesaltes, Mémorial du camp des Milles, Mémorial de Caen, Mémorial de la Shoah), ainsi que celles faites par les membres de la mission hors du cadre de celle-ci et qui, toutes, ont nourri notre réflexion : Musée juif et centre de Tolérance, musée de l'Histoire du goulag, à Moscou (Esther Shalev-Gerz, avril 2019) ; mémorial des Attentats des Jeux olympiques de 1972, à Munich (Brigitte Sion, octobre 2019).

C. Les mémoriaux français

En France, le souvenir des attentats terroristes a été relativement peu présent dans les espaces urbains avant 2015. En mai de cette même année, quelques mois après les attaques islamistes de janvier, une enquête menée par le site 3Millions7, émanation du Centre de formation des journalistes, faisait le constat qu'à Paris, les traces commémoratives étaient rares : à peine une demi-douzaine de plaques apposées depuis 1974, et dont nous présentons quelques exemples ci-dessous²⁹. C'est d'autant plus notable que les plaques du souvenir de toutes sortes y sont très nombreuses – 1 600 au total, dont plus des trois quarts relatives à la Seconde Guerre mondiale.³⁰ Par ailleurs, la capitale a été depuis un demi-siècle un lieu de prédilection des attentats terroristes. Parmi les plaques parisiennes apposées avant 2015, on peut mentionner celles dédiées aux attentats les plus importants :

Attentats d'avant 2015

Synagogue de la rue Copernic, 3 octobre 1980, 4 morts et 46 blessés, non revendiqué.



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Plaque_Attentat_de_la_rue_Copernic,_Paris_16.jpg

Restaurant Goldenberg, rue des Rosiers, 9 août 1982, par le groupe Abou Nidal, 6 morts, 22 blessés. Plaque apposée dans les mois qui ont suivi, enlevée, et apposée à nouveau en 2011.



Source : <https://3millions7.cfjlab.fr/2015/05/14/a-paris-les-attentats-quon-oublie-et-ceux-dont-la-memoire-perdure/>

²⁹ <https://3millions7.cfjlab.fr/2015/05/14/a-paris-les-attentats-quon-oublie-et-ceux-dont-la-memoire-perdure/>. Le site 3millions7 est une émanation du Centre de formation des journalistes sur l'après-Charlie, référence aux « 3 700 000, le nombre de personnes – officiel – qui ont défilé en France le 11 janvier 2015, derrière les grands de ce monde, sous de nombreux slogans de défense de la République ».

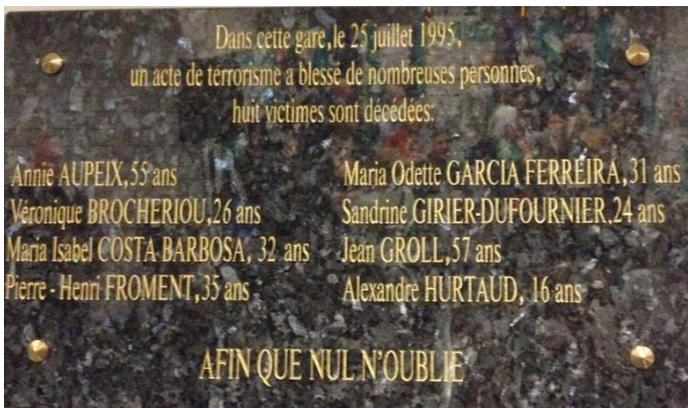
³⁰ <https://www.paris.fr/pages/histoire-et-memoire-2419#plaques-commemoratives>

Rue de Rennes, 17 septembre 1986, par le Hezbollah, 7 morts et 55 blessés.



Source : <https://3millions7.cfjlab.fr/2015/05/14/a-paris-les-attentats-quon-oublie-et-ceux-dont-la-memoire-perdure/>

RER Saint-Michel, 25 juillet 1995, par le GIA, 8 morts et 200 blessés.



Source : <https://www.afvt.org/france-paris-attentat-a-la-sation-rer-saint-michel/>

RER Port-Royal, 3 décembre 1996, auteurs non identifiés



Source : <https://3millions7.cfjlab.fr/2015/05/14/a-paris-les-attentats-quon-oublie-et-ceux-dont-la-memoire-perdure/>

Il faut mentionner également le mémorial érigé dans le jardin de l'Intendant, à l'hôtel national des Invalides, ainsi que plusieurs plaques à proximité en hommage à des victimes françaises d'attentats commis à l'étranger. La statue-fontaine « Parole portée à la mémoire des victimes du terrorisme » a été inaugurée le 3 décembre 1998 par le président Jacques Chirac. Seule du genre avant 2015 en territoire français, elle est due à l'initiative de Françoise Rudetzki, alors présidente de l'association SOS Attentats :



« C'est le résultat d'une rencontre avec l'artiste Nicolas Alquin qui a sculpté dans le bronze une statue représentant une femme dont la tête décapitée repose dans ses mains mais dont les paroles continuent à sortir de la bouche ; cela symbolise les paroles de la victime portées au-delà de la mort. C'est notre message d'espoir, notre souci de justice et de vérité. Cette sentinelle rappelle à tous que les auteurs d'acte de terrorisme doivent être poursuivis et condamnés selon nos règles démocratiques. À travers la justice, notre but est de lutter contre le terrorisme. Cette sculpture est également une fontaine, car l'eau est le symbole de la vie dans toutes les civilisations³¹. »

Source : <http://www.sos-attentats.org>

Après les attentats islamistes de 2015-2016, la situation change complètement. Désormais, les sites et les victimes sont la plupart du temps identifiés dans l'année qui suit les faits, comme les plaques dédiées aux victimes du 13 novembre, dévoilées lors du premier anniversaire, et plusieurs mémoriaux voient le jour rapidement sur les lieux mêmes, à Paris, à Nice, et dans d'autres lieux en France. La mairie de Paris a annoncé en novembre 2019, la création d'un « jardin du souvenir » pour toutes les victimes du 13 novembre. Nous donnons ici quelques exemples de ces sites de mémoire.³²

³¹ Françoise Rudetzki, 16 octobre 2003, texte disponible à l'adresse suivante :

<https://www.terrorisme.net/2003/10/16/s-o-s-attentats-entretien-avec-francoise-rudetzki/>

³² Sur la mémorialisation immédiate des attentats de 2015 et son inscription dans l'espace, voir Sarah Gensburger, *Mémoire vive. Chroniques d'un quartier, Bataclan, 2015-2016*, Anamosa, 2017.

Attentats de l'année 2015

L'arbre du souvenir (place de la République)



« À la mémoire des victimes des attentats terroristes de janvier et novembre 2015 à Paris, Montrouge et Saint-Denis. Ici même, le peuple de France leur rend hommage. »

Clichés : Esther Shalev-Gerz, 24 janvier 2020.

Attentats de janvier 2015

- Plaque sur l'immeuble de *Charlie-Hebdo*



Cliché : R. Azizi.

- Plaque en hommage à Ahmed Merabet, boulevard Richard-Lenoir, Paris 11^e (7 janvier 2015).



Source : <http://www.leparisien.fr/>

- Plaque sur le magasin Hyper Cacher, Paris 20^e (8 janvier 2015).



Source : AFP et https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2016/01/05/charlie-hebdo-la-plaque-a-la-memoire-des-victimes-de-l-attentat-terroriste-devoilee_4841764_3236.html

- Plaques en mémoire de Clarissa Jean-Philippe, Malakoff et Montrouge (8 janvier 2015).



« À la mémoire de Clarissa Jean-Philippe, brigadier de police municipale de la ville de Montrouge, assassinée en ce lieu le 8 janvier 2015, victime du terrorisme dans l'accomplissement de son devoir. »

Clichés H. Rousso, 19 janvier 2019.

Attentats du 13 novembre 2015

- Plaque au Stade de France, Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)



Cliché : R. Azizi

- Près du café Le Comptoir Voltaire, Paris 11^e.



Source : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/attentats-du-13-novembre-suivez-en-direct-les-ceremonies-en-hommage-aux-victimes-12-11-2016-6320256.php>

- Près du café La Bonne Bière et du restaurant Casa Nostra, Paris 11^e.



Sources : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-reportage-de-la-redaction/13-novembre-trois-ans-apres-quelle-place-pour-la-memoire-dans-le-quartier-du-bataclan> et <http://www.leparisien.fr/faits-divers/attentats-du-13-novembre-suivez-en-direct-les-ceremonies-en-hommage-aux-victimes-12-11-2016-6320256.php>

- Près du café La Belle Équipe, Paris 11^e.



Source : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/attentats-du-13-novembre-suivez-en-direct-les-ceremonies-en-hommage-aux-victimes-12-11-2016-6320256.php>

- Près des restaurants et cafés Le Petit Cambodge et Le Carillon, Paris 10^e.



Cliché : R. Azizi.

- **Mémorial du Bataclan, Paris 11^e.**



Clichés H. Rousso, 18 mars 2019



- **Château-Larcher (Vienne), plaque inaugurée le 11 novembre 2017 sur le monument aux morts en hommage à une victime du 13 novembre, originaire de la ville.**



Source : <https://www.20minutes.fr/societe/2167323-20171111-attentat-13-novembre-plaque-chloe-victime-terrorisme-monument-morts-village>

« Le choix du monument aux morts et de la date de commémoration n'est pas un hasard, il est délibéré. Chloé est morte dans un attentat organisé de telle manière qu'il fait penser à un acte de guerre. » Le maire, Francis Gargouil.

« [Ma fille] est bien une victime de guerre [...] Chloé n'est pas morte dans un accident parce qu'elle avait trop bu, elle est morte en état de guerre, avec plein d'autres jeunes. Elle est morte parce qu'elle vivait, libre, dans un pays où on peut boire un verre en terrasse avec des copains. » Élisabeth Boissinot.

Attentat de Nice, 14 juillet 2016

- **Mémorial des Anges**



Source : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/le-memorial-pour-les-victimes-de-l-attentat-installe-dans-les-jardins-de-la-villa-massena-nice-1496937608>

Attentat de Strasbourg, 11 décembre 2018



Source : <https://www.lenouvelliste.ch/articles/monde/france-hommage-aux-victimes-de-l-attentat-du-marche-de-noel-de-strasbourg-889391>

Ces plaques et monuments posent des questions sémantiques qui méritent réflexion quant aux choix du futur musée-mémorial. Les tueurs ou la nature du crime n'y sont que rarement mentionnés, sauf les plaques apposées au restaurant Goldenberg et à l'Hyper Cacher, qui indiquent des attentats antisémites, ou encore celle de Château-Larcher (un exemple parmi d'autres) qui identifie le 13 novembre à un acte de guerre et rend hommage à l'une de ses victimes lors d'une cérémonie du 11 novembre. La plupart du temps, les victimes l'ont été par suite d'un « attentat », d'un « attentat terroriste » ou encore « du terrorisme », terme générique qui semble peu à peu s'imposer. Ces choix dont les motivations peuvent être diverses – réflexe de pudeur, volonté de faire silence sur les tueurs, désaccords sur la façon de les nommer – ne sont pas nouveaux dans les traditions françaises. En 1946 fut érigée en forêt de Fontainebleau une stèle en hommage à Georges Mandel où l'on peut lire : « En ce lieu, Georges Mandel est mort assassiné par les ennemis de la France, le 7 juillet 1944. » Or, l'ancien ministre, farouche opposant au régime de Vichy et Juif, a été tué non par les nazis mais par des membres de la Milice française. Voulant éviter de souligner la dimension fratricide du conflit qui venait de se terminer, l'inscription laissait cette information cruciale dans l'ombre.³³

Toutefois, depuis quelques années, l'euphémisation n'est plus de mise pour les plaques et stèles commémorant des crimes désormais inscrits dans l'histoire et aux auteurs bien identifiés. À titre d'exemple, les 390 plaques apposées sur des établissements scolaires de l'académie de Paris depuis les années 1990, en souvenir des enfants juifs victimes de la Shoah, mentionnent toutes explicitement l'occupant nazi, la police française ou le gouvernement de Vichy. De même, en octobre 2011, le conseil de Paris a décidé la pose d'une stèle au cimetière du Père-Lachaise, « en hommage à toutes les victimes de l'OAS en Algérie et en France, civils, militaires, élus, magistrats, fonctionnaires, défenseurs des institutions et des valeurs de la République³⁴ ». Le futur musée-mémorial devra tenir compte de cette topographie mémorielle dans la capitale.

³³ Henry Rouso, *Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 2016, p. 37 (1^{re} éd. 1987).

³⁴ *L'Humanité*, 7 octobre 2011, article disponible à l'adresse suivante :

<https://www.humanite.fr/politique/une-stele-pour-les-victimes-de-l'oas-481098>

IV. Le concept général : un lieu unique

Aussi bien dans sa dimension mémorielle – l’hommage aux victimes – que dans sa dimension muséographique – l’histoire du terrorisme et des réponses qu’il a suscitées –, le projet français de musée-mémorial offre une forte singularité au regard des autres réalisations ou des lieux de mémoire précités. C’est la conséquence d’une réflexion mûrie durant des mois sur l’histoire longue du terrorisme en France et le contexte international dans lequel les différentes formes de terrorisme s’y sont manifestées. C’est un constat au regard de la topographie mondiale des lieux de mémoire existants consacrés à cette violence à la fois singulière et universelle.

Contrairement aux lieux de mémoire actuels tous conçus, en dépit de leurs singularités respectives, autour d’un seul événement remarquable ou autour d’une forme particulière de terrorisme, le musée-mémorial français aura pour objectif de commémorer et d’évoquer *l’ensemble des événements* à caractère terroriste qui ont touché la France et les Français, et il doit être dédié à *l’ensemble des victimes* : celles de toutes nationalités qui ont été affectées en France quels que soient les types d’attentats ; celles, françaises, touchées par des actions terroristes à l’étranger. Cet objectif conditionne le concept général.

A. La localisation

Comme nous l’avons indiqué au début, malgré une première exploration (voir chapitre IX), nous n’avons pas pour l’heure trouvé de lieu qui corresponde aux critères qui nous paraissent essentiels : neutralité, visibilité, accessibilité.

Commémorer toutes les victimes en France et toutes les victimes françaises à l’étranger, sur une période de plus d’un demi-siècle et sur un vaste périmètre géographique invite à choisir un lieu aussi neutre que possible, « dont la neutralité par rapport à l’ensemble des événements soit évidente », nous a déclaré Jacques Toubon, le 27 mai 2019. Cela signifie éviter des sites historiques déjà chargés d’une signification symbolique ou fonctionnelle autre. Cela implique de trouver un site qui ne soit pas à proximité d’un lieu d’attentat précis de sorte à permettre de délivrer un message adressé à toutes les victimes et à la nation toute entière. Le sujet a été discuté à plusieurs reprises avec les associations de victimes lesquelles ont très largement approuvé cette idée de neutralité relative de la localisation. C’est à cette condition que pourront s’exprimer une architecture et une scénographie singulières, en résonance avec la nature particulière de ce projet.

Le futur musée-mémorial doit être en effet visible sans pour autant être ostentatoire. Il sera avant tout un lieu de recueillement et de culture. Il doit s’insérer dans le tissu urbain de manière à toucher le plus large public possible, ce qui suppose une excellente

accessibilité, à la fois du point de vue de la géographie, des transports, de la prise en considération des mobilités réduites.

Par voie de conséquence, seule une localisation dans Paris ou le Grand Paris peut assurer sa dimension nationale et universelle. C'était déjà une préconisation du comité mémoriel dont les propositions ont été validées par les pouvoirs publics. Au demeurant, Paris a été depuis le XIX^e siècle, la ville la plus touchée en France par le terrorisme, par le nombre d'attentats, la diversité des actions perpétrées, le nombre de victimes. Elle est la deuxième en Europe après Madrid depuis 2000³⁵. Une implantation dans la capitale ou ses environs s'inscrit donc au cœur même du projet.

B. Les publics et les usages

Un musée-mémorial répond à un besoin de mémoire, c'est-à-dire un besoin de reconnaissance, de justice et de vérité. Il doit être dans une écoute privilégiée à l'égard des victimes et de leurs associations, développer avec elles des liens étroits qui ont commencé d'être tissés durant les premières phases de la préfiguration. Dépositaires d'expériences à la fois singulières et universelles, les associations de victimes, tout en conservant leur nécessaire indépendance à l'égard des pouvoirs publics, et toute personnalité engagée dans un combat de même nature peuvent grandement aider le musée-mémorial dans ses activités, par leurs témoignages, le dépôt de documents ou d'objets, la mise en place d'activités dédiées, comme des groupes de paroles, ou d'événements dont elles seraient les initiatrices. Ces associations doivent constituer des partenaires essentiels du futur établissement.

Le musée-mémorial doit aussi sensibiliser un large public à la nature du terrorisme, un processus inscrit dans une histoire longue, mal compris à cause de la sidération qu'il provoque, l'incompréhension et la peur étant par définition parmi ses objectifs. Il s'agit d'offrir des clés non seulement pour appréhender le phénomène mais aussi pour aider à surmonter les craintes qu'il génère. Face à la violence extrême et à ses effets d'après-coup, les possibilités de résilience impliquent une prise de parole, un partage social des émotions, l'expression d'une compassion ou la possibilité de donner un sens à l'inconcevable, autant de finalités propres à un musée-mémorial.

Celui-ci doit donc être un lieu adapté à une grande variété de publics, de tous âges et de toutes provenances : parisien, francilien, national, étranger. Traitant d'un sujet qui affecte le monde entier, il peut en particulier attirer des touristes étrangers par son caractère inédit et par la dimension d'« événements-monde » de certains attentats en France. Il concerne aussi bien des publics dédiés que des publics larges : victimes directes

³⁵ Voir *Le livre blanc et noir du terrorisme en Europe 2000-2018*, op. cit.

et indirectes, populations touchées de près ou de loin, physiquement ou psychologiquement, notamment via les médias, professionnels confrontés aux attentats, représentants des pouvoirs publics, élèves et étudiants, chercheurs et enseignants, ou encore toute personne éprouvant de l'empathie ou simplement intéressée par un sujet presque toujours d'actualité. Chacune de ces catégories aura des attentes et des usages différents. Il est à cet égard souhaitable de les considérer non comme de simples visiteurs mais comme des acteurs, en encourageant des formes multiples de participation : recueil de témoignages et de réactions, dispositifs interactifs, réalisations collectives, scientifiques, artistiques, récréatives ou autres. C'est ainsi que le musée-mémorial pourra définir progressivement son identité singulière.

C. Un musée sur l'histoire du temps présent

Rendre hommage à toutes les victimes, sans discrimination, suppose de remonter dans le temps, d'identifier des actes ou des victimes pour lesquelles il reste parfois peu d'informations. Il est indispensable, cependant, de conserver à ce lieu une clarté et une forte visibilité, aussi bien sur le plan mémoriel que muséographique. La décision récente des pouvoirs publics de rallonger le périmètre d'attribution de la médaille des victimes du terrorisme à l'année 1974 – date du premier attentat meurtrier commis en France depuis la guerre d'Algérie – constitue un repère que le mémorial doit prendre en compte. Son action s'inscrit en effet dans la continuité des politiques d'aides, de réparation et de reconnaissance conduites ces dernières années, même si l'hommage pourra revêtir une dimension symbolique et collective, et donc remonter en deçà de cette date. Sur le plan muséographique, cela signifie que le musée-mémorial se concentre en priorité sur une période qui couvre la fin des années 1960 à nos jours, une séquence d'histoire du temps présent relativement cohérente quant à l'évolution du terrorisme et celui de la société française dans un contexte mondial. Cette priorité se fera en offrant aux visiteurs des repères de plus longue durée, depuis le XIX^e siècle, permettant de comprendre le phénomène terroriste sur un temps long.

De même, il est essentiel que les parcours traitent de thématiques plus larges que celle de la seule histoire du terrorisme. Le comité mémoriel a préconisé que la mission de préfiguration imagine un musée-mémorial consacré « aux sociétés à l'épreuve du terrorisme » afin d'éviter une approche centrée uniquement sur les actes et les acteurs de la violence. Prolongeant cette idée, la mission propose d'élargir le propos en envisageant un parcours à quatre temps, interdépendants, présentés plus en détail au chapitre VI :

- l'histoire du terrorisme depuis la fin des années 1960
- les réponses de la société et les conséquences
- la nouvelle attention portée à la victime
- l'émergence d'une ère de la mémoire depuis les années 1970

Il s'agit dès lors de proposer non pas « un musée du terrorisme », mais bien un musée d'histoire et de société offrant une compréhension élargie du monde contemporain depuis cinquante ans, en prenant le terrorisme et ses effets comme points de départ.

D. Un site national, international, universaliste

Le musée-mémorial doit avoir une dimension prioritairement nationale. C'est un choix qui s'impose de lui-même sur le plan mémoriel, le site étant destiné à permettre un hommage national aux victimes du terrorisme. C'est également un choix pragmatique sur le plan muséographique. Dès lors que le futur musée doit recouvrir près d'un demi-siècle d'histoire et concerner des thématiques élargies, il serait déraisonnable de chercher à couvrir une illusoire histoire mondiale.

Toutefois – et la mission insiste fortement sur ce point –, le futur musée-mémorial doit avoir une dimension internationale et viser une forme d'universalisme. Non seulement l'hommage embrasse les victimes étrangères en France et les victimes françaises à l'étranger, mais le projet s'inscrit dans une perspective européenne, au même titre que le choix du 11 mars comme nouvelle Journée nationale commémorative des victimes du terrorisme, qui coïncide avec la Journée européenne des victimes du terrorisme.

Il n'est d'ailleurs pas possible d'analyser le terrorisme contemporain sans souligner sa dimension internationale, les liens entre des organisations basées dans différents pays ou encore l'évolution récente vers un terrorisme global, notamment les réseaux islamistes de toute nature. Cette internationalisation puis cette mondialisation ont entraîné des réponses policières et judiciaires dépassant les frontières. Elles ont aussi renforcé des tendances lourdes des sociétés contemporaines, à commencer par le poids considérable des émotions collectives, particulièrement prégnantes en ce domaine : le 11 septembre 2001, à New York, le 11 mars 2004, à Madrid, les 7 et 8 janvier, puis le 13 novembre 2015 à Paris, le 14 juillet à Nice sont des « événements-monstres », selon la célèbre formule de Pierre Nora, ayant acquis de manière quasi instantanée une dimension mondiale, dans un espace public bouleversé depuis deux décennies par les réseaux sociaux et la circulation accélérée des émotions et des informations³⁶. Ces effets de sidération à l'échelle planétaire font certes partie des objectifs terroristes, toutes tendances confondues, mais la dimension mondiale des réactions et des réponses constituent aussi l'un des facteurs essentiels à prendre en compte pour mesurer la capacité d'une société à faire face à cette épreuve. Le musée-mémorial doit donc s'imposer comme une référence universaliste par le message qu'il portera au-delà de ses frontières.

³⁶ Sur ce point, voir notamment Gêrôme Truc, *Sidérations. Une sociologie des attentats*, Paris, PUF, 2016.

Enfin, dans sa dimension mémorielle comme muséographique, le futur musée-mémorial doit accorder une place centrale aux victimes décédées mais imaginer aussi une place à accorder aux blessés, aux traumatisés physiques aussi bien que psychiques, un sujet assez peu présent dans les musées que nous avons visités et qui peut constituer là aussi un élément novateur. De même, il est préconisé d'accorder une visibilité aux actes de sauvetage, d'assistance, d'héroïsme, de résistance, qui constituent autant de messages d'espoir. Le musée-mémorial de New York a accordé une grande place aux pompiers, compte tenu de leur sacrifice lors de l'effondrement des tours jumelles, ainsi qu'à ceux qui ont travaillé à déblayer les ruines. Mais comme nous l'a suggéré Cliff Chanin, fort de son expérience, dans la mesure où les actes terroristes ciblent, concrètement ou symboliquement, une société toute entière, alors celle-ci se doit de rendre hommage à tous ceux qui œuvrent pour les prévenir et les empêcher, ainsi qu'à tous ceux qui prennent des risques, dans un esprit d'équité. Le projet français pourrait, là encore, innover.

E. Une démarche de vérité et de mise à distance

Le futur musée-mémorial doit regarder en face des actes de nature criminelle, en refusant l'euphémisation ou la prudence excessives, en identifiant les responsables, sans leur donner plus d'importance qu'ils n'en ont. Si le débat sur ce point sensible reste ouvert, il est nécessaire d'éviter deux écueils symétriques. Faire des auteurs d'actes terroristes des êtres sortis de l'humanité commune serait prendre le risque de les transformer en individus hors normes, ce qu'ils ne sont pas. Le débat n'est pas nouveau, il a fait rage sur l'appréhension des phénomènes totalitaires, en particulier du nazisme. Les passer au contraire sous silence, c'est prendre le risque inverse, celui d'alimenter une désinformation qu'il faut précisément combattre. Il nous paraît nécessaire de garder en ce domaine une forme de cohérence : ignorer dans un parcours muséographique à vocation historique et pédagogique des auteurs d'actes terroristes ayant fait la une de l'actualité n'est pas souhaitable. Pour autant, il n'y a aucune raison de considérer qu'il faille nommer systématiquement les auteurs d'attentats : le centre mémorial des Victimes du terrorisme en Pays Basque a fait le choix ne pas le faire pour ne leur donner aucune publicité.

En revanche, il est indispensable d'identifier la nature des actes. Il faut, sinon « nommer l'ennemi », comme nous l'a enjoint l'un de nos interlocuteurs, du moins préconiser un effort de clarté, en insistant sur la nature différenciée dans le temps et dans l'espace des cibles et des victimes : attentats contre la France, contre l'État, contre la République ; attentats contre les musulmans (par les attentats d'extrême droite contre des mosquées, et plus encore parce qu'ils sont parmi les plus touchés dans le monde par les attentats islamistes), contre les Juifs (l'antisémitisme est une constante du terrorisme contemporain), contre les chrétiens en tant que tels (assassinat des moines de Tibhirine, attentat de l'église de Saint-Étienne-du-Rouvray). Les mouvements terroristes ont pu voir le jour au sein d'une grande variété de pays et de groupes politiques ou religieux, à des

moments différents de leur histoire. Aucun n'en a l'exclusivité. Cela ne justifie pas pour autant d'entretenir de fausses équivalences ou de sacrifier aux habituels lieux communs : « résistant pour les uns, terroriste pour les autres », « on est toujours le terroriste de quelqu'un ». Il s'agira au contraire de préciser au mieux ce que signifie ce mode d'action singulier, distinct d'autres formes de violence, d'en définir les variétés, de montrer où et comment il s'est développé de manière privilégiée, en insistant sur ses causes multiples et différentes suivant les lieux et les contextes, en insistant plus encore sur ses effets. La distance qui doit être de mise dans ce lieu ne doit pas conduire à une position éthique « neutre ». Il y a des principes essentiels que le ou les terrorismes bafouent : le droit imprescriptible à la vie, la liberté de pensée et de croyance, la liberté d'expression, la liberté de circuler. Il faut le rappeler sans pour autant tomber dans la leçon de morale.

F. Une ouverture sur l'avenir

Le musée-mémorial, on l'a dit d'entrée de jeu, s'inscrit dans une tragédie sans fin prévisible. C'est le pari le plus difficile à assumer et à traduire. Le lieu devra donc être conçu pour intégrer les évolutions futures du phénomène, inclure dans son versant mémoriel l'hommage à de nouvelles possibles victimes. Cette anticipation peut choquer mais elle s'inscrit dans une réalité que l'on doit encore une fois regarder en face. Un tel projet démontre surtout la possibilité de muer des expériences de mort et de souffrance en expériences de vie et d'espoir. Une société prise dans un conflit, capable non seulement d'honorer ses morts mais de prendre de la distance sur ce qui la frappe de plein fouet, d'offrir un lieu d'échanges sur le monde tel qu'il a été, tel qu'il est et tel qu'il peut et doit devenir, est une société non seulement résiliente, mais résistante.

Inclure l'ensemble des victimes et l'ensemble des événements à caractère terroriste, élargir les hommages aux aidants et intervenants, et à tous ceux qui ont pris des risques pour combattre le terrorisme, donner une perspective historique longue, aborder un pan élargi des sociétés contemporaines, affirmer une dimension nationale en respectant le contexte européen et international, s'ouvrir enfin sur l'avenir : autant d'éléments qui soulignent l'ambition du projet français de musée-mémorial, sans équivalent à ce jour.

Pour ce faire, le futur lieu sera :

- un mémorial, avec sa fonction d'hommage et de recueillement
- un musée d'histoire et de société, avec ses expositions et ses programmations culturelles
- un lieu de transmission d'expériences et de partage des savoirs, avec des activités pédagogiques et scientifiques.

V. Le mémorial

Le musée-mémorial sera un lieu d'hommage aux victimes du terrorisme en France et aux victimes françaises des actes terroristes à l'étranger. C'est là que doit être célébrée tous les ans la nouvelle Journée nationale de commémoration du 11 mars, en présence des plus hautes autorités de l'État. Cela implique des aménagements spécifiques : esplanade, espace d'accueil, sécurité renforcée, de sorte à ce que la commémoration et le mémorial puissent faire corps. Ce nouvel espace prendra tout son sens avec la pratique du rituel le quel, en retour, dessinera une part de son identité.

Par contraste avec la partie muséographique, qui devra jeter un regard lucide et sans complaisance sur une histoire empreinte de tragique, il est essentiel que l'espace dédié au recueillement soit marqué par le calme et la sérénité. Il doit être un lieu de vie, avec accès à un jardin bordé d'arbres, avec une présence aquatique, signe de sérénité, comme les bassins de New York, qu'il soit plus ouvert, voire en extérieur, que les autres parties. Il a vocation à apaiser les tourments de la mémoire et la violence de l'Histoire.

Cependant, les différentes parties du bâtiment doivent former un même ensemble continu, par l'approche conceptuelle, l'esthétique, les matériaux : mémorial et musée doivent constituer les deux faces d'un même projet. À New York, les bassins de surface et le musée en sous-sol forment l'endroit et l'envers d'un même ensemble, celui d'un site meurtri mais reconstitué et projeté vers l'avenir. Le projet français sera différent, car non associé à un endroit d'attentat précis. Il doit cependant présenter lui aussi une continuité spatiale et symbolique. Même s'il faut prévoir une place spécifique pour les hommages, c'est bien le musée-mémorial dans son ensemble qui sera un lieu du souvenir.

S'il appartiendra aux architectes et aux scénographes d'en assurer la cohérence *in fine*, nous suggérons que le bâtiment dans son ensemble s'inscrive dans l'esthétique des mémoriaux récents. Ceux réalisés dans les trente dernières années ont été l'occasion d'une grande inventivité, voire de réussites architecturales exceptionnelles pour traduire dans l'espace des décennies, voire des siècles après les faits, la mémoire d'événements considérables : l'esclavage, les deux guerres mondiales, la Shoah. Même avec des dimensions sans doute moins monumentales, on peut souhaiter un même élan, une même conscience des enjeux symboliques et une même créativité pour mémorialiser une histoire plus récente, souligner la singularité du terrorisme, affirmer la nouveauté du projet. En somme, le lieu doit être aisément identifiable. Il doit faire sens.

Dans le même ordre d'idées, il devra tenir compte la topographie mémorielle existante, notamment s'il est situé dans la capitale. Il pourra proposer des « parcours de mémoire », en Île-de-France comme à l'échelle nationale, afin de permettre au visiteur de visualiser le réseau des mémoriaux dédiés aux victimes du terrorisme sur l'ensemble du territoire.

Le mémorial doit offrir en priorité la possibilité d'identifier les victimes. L'inscription de leur nom sur un mur ou tout autre support exprime la pérennité de la fidélité aux morts. C'est la raison d'être première d'un mémorial. Le futur musée-mémorial aura ainsi la tâche d'aider à l'élaboration d'une liste aussi précise et exhaustive que possible des victimes décédées suite à des actes de terrorisme depuis 1974, peut-être même avant, en coopération avec les familles et les proches, et sous le contrôle des instances judiciaires et administratives compétentes : la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes, le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions (FGTI), le parquet national antiterroriste ou le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Dans ses discussions avec les associations ou avec des responsables de mémoriaux étrangers, la question a été soulevée à plusieurs reprises de savoir s'il était possible d'honorer de manière individuelle ou collective d'autres catégories que les victimes décédées. Il s'agit d'abord de mentionner les survivants, les blessés physiques et psychiques, les traumatisés, parfois absents des mémoriaux. Il s'agit ensuite de prendre en compte les « primo-intervenants » et « aidants de première-ligne » : pompiers, secouristes, policiers et gendarmes, médecins, habitants du quartier touché, simples passants. C'est l'occasion de mettre en valeur les actes héroïques, y compris les plus anodins en apparence. Comme nous l'a déclaré Clifford Chanin, vice-président exécutif du mémorial de New York, « je ne connais pas d'exemples où cette question a fait partie intégrante du projet dès sa conception. La présence de ces autres catégories, que ce soit dans le mémorial ou dans le musée, peut être un élément fondamental pour expliquer l'événement et le commémorer. Ce serait en tout cas d'une inventivité inédite, qui permettrait de mettre l'accent sur un lien social, une solidarité entre les vivants et les morts ». Cette dimension pourrait prendre la forme d'une série de portraits individuels.

Le mémorial devra donc comprendre un martyrologe, quel que soit le support : mur de noms, mémorial numérique – à la condition de conférer à ce dernier une dimension sensible, humaine. Il sera modulable et évolutif. À titre d'exemple, le Mémorial de la Shoah vient de refaire le mur des noms des 76 000 Juifs déportés de France, inauguré il y a quinze ans, en 2005, afin de permettre des rajouts et des corrections. Il a fait de même avec le mémorial des enfants, mémorial de portraits collectés par Serge Klarsfeld, intégrant sur une surface constante près de 2 000 nouveaux clichés retrouvés ces dernières années, et capable d'en accueillir au fur et à mesure de leur découverte. Le mémorial pourra à cet égard prendre lui aussi la forme d'un ensemble de portraits individuels, avec l'accord des familles, et permettant de présenter une diversité de situations et d'individualités. Le regard porté sur des visages offre une autre dimension que l'identité nominale, il permet de nourrir le symbolique d'imaginaire. La série de portraits est au demeurant une composante de très nombreux mémoriaux dans le monde, en particulier ceux de New York ou d'Oslo. On peut même imaginer des portraits plus détaillés, avec quelques éléments biographiques, des bribes de témoignages, une évocation vocale. C'est une manière de visualiser et de personnaliser chaque vie individuelle détruite derrière la tragédie collective.

VI. Le musée d'histoire et de société

De par la nature de son projet scientifique, le musée-mémorial doit être à la fois un musée d'histoire et un musée de société. Les musées dits « de société », apparus au cours des années 1990 dans la terminologie culturelle, désignent l'ensemble de ce qu'on nomme, en France, écomusées, musées d'arts et traditions populaires, musées d'ethnographie, d'histoire, d'industrie. Ils dessinent un panorama de la mémoire collective et de son patrimoine dans toute sa diversité. Tous sont des musées dans le sens où leurs missions sont de conserver, d'étudier et d'exposer des collections d'objets ou de documents évoquant l'évolution de l'homme en société. Ils partagent ainsi une approche plus thématique que chronologique pour s'adresser aux publics les plus larges en questionnant les enjeux contemporains.

Depuis le début du XXI^e siècle, la communauté internationale des musées se réinterroge sur les valeurs et les devoirs nouveaux du musée au point d'envisager de le redéfinir³⁷. Aux missions fondamentales des musées se sont ajoutées les valeurs d'hospitalité, d'inclusion, d'empathie, de *care*³⁸. Le musée devient un lieu d'attention porté aux autres, un lieu d'éducation concernant tous les domaines du vivre-ensemble, voire un espace thérapeutique, à l'instar du musée des Beaux-Arts de Montréal et son concept d'art-thérapie développé avec les milieux de la santé³⁹. Dans ces musées de nouvelle génération, les expositions et les pratiques culturelles favorisent les liens et les croisements entre les thématiques explorées, entre les disciplines sollicitées, entre les collections matérielles et virtuelles, entre les visiteurs et les médiateurs, entre les visiteurs eux-mêmes devenus acteurs de leur accès aux savoirs, tant est reconnu aujourd'hui le caractère indispensable au sein de ces institutions de « l'apprendre à apprendre » pour affronter tout au long de la vie, les bouleversements profonds que vivent nos sociétés⁴⁰. La mission s'est interrogée sur la manière d'intégrer cette extension du domaine muséal.

- Dans le futur musée-mémorial, les visiteurs-acteurs pourront parcourir une grande diversité d'expériences sensibles et cognitives de plus ou moins grande intensité émotionnelle : objets témoins, objets reliques, vidéos, enregistrements sonores, témoignages, analyses...
- La scénographie – le dispositif symbolique et spatial qui organise le parcours de l'exposition et interprète le projet scientifique et muséographique, ainsi que les

³⁷ Voir Jacqueline Eidelman, *Rapport de la mission Musées du XXI^e siècle*, doc. cité, et les récents débats sur la définition du musée au sein du Conseil international des musées (ICOM) :

<https://icom.museum/fr/activites/normes-et-lignes-directrices/definition-du-musee/>

³⁸ Adeline Rispal, « The 'Caring Museum', a new proposal for an inclusive museum », in Timothy Verdon (éd.), *Museology & Values. Art and human dignity in the 21st century*, Londres, Brepols Publishers, 2020.

³⁹ <https://www.mbam.qc.ca/education-art-therapie/art-therapie/>

⁴⁰ André Giordan et Jérôme Saltet, *Apprendre à apprendre*, Paris, Librio, 2019.

collections, pour favoriser la rencontre sensible et intellectuelle des visiteurs avec les savoirs et les questionnements qu'ils soulèvent –, devra impérativement éviter le spectaculaire car la monstration outrancière d'actes meurtriers constitue une arme de prédilection des terrorismes de toute nature. Il devra s'adresser à la sensibilité des visiteurs, à leur humanité et leur intelligence.

- Le bâtiment dans sa totalité et le parcours muséographique en particulier seront modulables afin de leur permettre de s'adapter aux évolutions fonctionnelles et muséographiques à venir, et de s'inscrire de manière exemplaire dans l'approche durable de la construction des équipements publics.
- L'exposition sera conçue pour être permanente, en intégrant la variabilité de tous ou de certains éléments et la problématique de prêts à court, moyen et long termes, et dans une approche d'écoconception.
- S'adressant à tous les visiteurs et usagers touchés de près ou de loin par le terrorisme, de tous âges ou cultures, l'offre de visite permettra une pratique individuelle, en famille, en groupe, avec ou sans accompagnement humain ou numérique, accessible donc à tous.
- En fin de parcours, un emplacement dédié au public sera envisagé pour permettre de laisser une trace (livre d'or) ou un message écrit à l'instar de nombreux musées (la Maison d'Anne Frank à Amsterdam ou le Tribute Museum de New York, où existent des formulaires à renseigner et un espace dédié).
- Le parcours sera multilingue : français, anglais et une troisième langue étrangère, en vertu de la loi du 4 août 1994.⁴¹

⁴¹ Loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française : « Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française » (art. 3). « Lorsque des inscriptions ou annonces visées à l'article précédent, apposées ou faites par des personnes morales de droit public ou des personnes privées exerçant une mission de service public font l'objet de traductions, celles-ci sont au moins au nombre de deux » (art. 4).

A. Les thématiques du musée

L'une des recommandations essentielles de la mission consiste à proposer que le futur musée dépasse la seule problématique du terrorisme pour un cadre de réflexion plus large. C'est une façon de rendre l'expérience de ce lieu plus positive, et surtout de proposer au-delà du terrorisme et de ses effets, un musée d'histoire et de société sur la France, l'Europe et le monde contemporain.

Depuis la fin des années 1960, ce qui frappe tout autant que l'émergence de nouvelles formes de terrorisme à l'échelle mondiale, c'est l'importance et la variété des bouleversements qu'il a entraînés, aussi bien sur le plan géopolitique que sur celui de la vie quotidienne de millions de personnes. Que des bombes explosent dans des poubelles publiques, comme en 1986 et surtout en 1995, à Paris, et c'est tout l'espace urbain qui en est transformé. Qu'un terroriste tente de faire exploser un avion en vol par des explosifs dissimulés dans ses chaussures, comme le 22 décembre 2001, et c'est toute la sûreté aéroportuaire qui en est impactée sans compter les millions de voyageurs qui vont devoir changer leurs habitudes et subir des contrôles renforcés. Face à des actions souvent imprévues, les sociétés touchées – et la France parmi elles –, ont dû s'adapter, changer leurs habitudes, faire face à de nouveaux dilemmes et conflits, ou encore inventer de nouvelles formes de solidarité.

Durant cette même séquence historique, et conséquence d'une tendance plus longue, les sociétés contemporaines, et singulièrement la France, ont accordé une place croissante aux victimes, non sans quelques risques, notamment une lecture du passé et du présent à travers ce seul prisme. Elles leur ont donné une importance accrue dans les procédures judiciaires. Elles ont mis en place des dispositifs inédits de prise en charge physique et psychique, immédiats ou à plus long terme. Elles ont élaboré des politiques de mémoire dont le présent projet est une illustration, créant des liens avec des associations elles aussi d'un nouveau genre car regroupant des victimes civiles en dehors d'un contexte de guerre.

Enfin, durant une période comparable, dans le dernier tiers du xx^e siècle, on a assisté un peu partout dans le monde à la montée en puissance d'une « ère de la mémoire », c'est-à-dire d'une exigence du souvenir, de reconnaissance des torts historiques, de réparation même très tardive envers des victimes parfois ignorées ou oubliées. Ce phénomène s'est caractérisé par de nombreuses formes d'anamnèses concernant l'histoire du nazisme, de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah, l'histoire de la colonisation, ou encore l'histoire de l'esclavage. Les controverses sur la réécriture du passé ont pris une place considérable dans la culture contemporaine au point de déboucher sur des processus normatifs, à l'image des « lois mémorielles » françaises. Parmi de nombreux indices, on peut observer l'accroissement spectaculaire des commémorations : en France, sur 15 journées nationales commémoratives, 11 ont été créées entre 2003 et 2019, la dernière en date étant celle du 11 mars, et 14 d'entre elles concernent des phénomènes

de violence de masse : les deux guerres mondiales, les génocides, la guerre d'Algérie, l'esclavage et le terrorisme.

Nous proposons de muséifier l'ensemble de ces évolutions, d'en faire la matière de quatre temps distincts du parcours, comme le suggère le schéma ci-dessous qui dessine les contours d'une exposition permanente :



1. L'histoire du terrorisme depuis la fin des années 1960

L'ouverture du parcours doit se faire sur la ou les définitions du terrorisme. S'il faut expliquer au visiteur que ces définitions sont plurielles, il est indispensable de lui offrir une explication simple qui puisse l'accompagner dans sa visite, à l'image de la définition de travail que nous avons adoptée pour ce rapport et exposée en introduction. Le parcours lui permettra par la suite de se faire une idée de la pertinence ou des insuffisances des définitions généralement admises.

L'essentiel de ce premier temps du parcours sera consacré au terrorisme contemporain, de la fin des années 1960 à nos jours. Ce choix, explicité à plusieurs reprises, correspond à l'émergence d'une nouvelle forme de terrorisme, sans frontières, internationalisé, utilisant des méthodes relativement nouvelles et très spectaculaires comme les détournements d'avions, et s'attaquant en priorité à des civils hors d'un contexte de guerre sur le territoire visé.

Toutefois, le visiteur aura la possibilité d'avoir un aperçu de l'histoire longue de cette forme de violence, avec des rappels sur quelques séquences significatives : l'anarchisme de la fin du XIX^e siècle, le terrorisme des guerres d'indépendance et de décolonisation, comme la guerre d'Algérie. Ces rappels se feront de deux façons :

- ⇒ une rétrospective en début de parcours, de sorte à poser un cadre, une généalogie, une histoire longue ;
- ⇒ des rappels au long du parcours pour montrer comment certaines formes de terrorisme se sont reproduites à distance, malgré des contextes très différents : l'attentat du café Terminus, à Paris, le 12 février 1894 avec cette formule restée célèbre du poseur de bombe, Émile Henry : « Il n'y a pas de bourgeois innocents », et les attaques islamistes contre les terrasses, le 13 novembre 2015.

Le parcours offrira des repères historiques d'abord sur la France, ensuite sur le terrorisme mondial depuis la fin des années 1960. Il inclura l'accès à des bases de données, déjà existantes si elles sont libres d'accès, ou élaborées par le musée lui-même de telle sorte que soient pris en compte par exemple tous les attentats sur le sol français.

Le parcours proposera une approche thématique des différents terrorismes :

- terrorismes nationalistes et indépendantistes
- terrorismes politiques d'extrême gauche
- terrorismes politiques d'extrême droite
- terrorismes islamistes
- nouvelles formes : cyberterrorisme, « écoterrorisme », etc.

Chacun de ces thèmes sera présenté au moyen de quelques exemples détaillés, afin de toucher du doigt la réalité de situations précises, de les individualiser et de les personnaliser pour éviter un regard trop distant. Ces exemples changeront plus souvent que le reste de l'exposition permanente, afin de balayer un large spectre de situations.

2. Les réponses de la société et les conséquences

Un module de transition sur ce qui se passe concrètement après un acte terroriste permettra de faire le lien entre les deux premières parties du parcours. En choisissant un ou plusieurs cas, là encore modulables, l'objectif est de mettre en lumière les victimes, les primo-intervenants (policiers, pompiers, gendarmes, secouristes, médecins), les aidants de première ligne, les premières réactions (médias, pouvoirs publics, opinion).

Le deuxième temps du parcours doit montrer la diversité des réponses face au phénomène terroriste depuis un demi-siècle, en partant d'un double constat : le terrorisme a changé nos sociétés, y compris et d'abord dans notre quotidien ; il a suscité des formes de résilience, de solidarité, de résistance qu'il est nécessaire de mettre en relief. Sur ce thème, les possibilités muséographiques sont larges. On en donne ici quelques exemples qui trouveront leur place en fonction des collections disponibles :

- les changements dans la vie quotidienne à compter des années 1990, dans les transports aériens, les transports urbains, l'accès aux lieux publics, le mobilier urbain ;
- l'évolution de la perception et de la représentation de la violence terroriste, le poids des images, l'apparition des nouveaux médias et réseaux sociaux, le problème des fausses nouvelles, du complotisme, l'usage des médias par les terroristes, ce que Marc Crépon a appelé lors de nos travaux : « la grande scène rhétorique mondialisée » ;
- les politiques de lutte contre le terrorisme sur le plan géopolitique et militaire ;
- le travail des différents corps de police : prévention, surveillance, intervention. L'émergence de nouveaux systèmes de surveillance et d'identification, les débats politiques et idéologiques qu'ils ont entraînés sur les libertés publiques ;
- la gestion de crises majeures : professionnalisation des acteurs avec la création de formations spécifiques (tel le diplôme universitaire de Paris I Panthéon-Sorbonne) conçu par le secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN) ;
- l'évolution des textes juridiques, depuis les premières qualifications en 1986 et 1992, et des procédures judiciaires ; le rôle dévolu à certains magistrats, comme le procureur Molins durant les attentats islamistes de 2015 ; la création récente d'un parquet national antiterroriste ;
- la place essentielle des procès, moments essentiels d'une recherche de vérité, d'une prise de parole des victimes et de leurs proches, d'un travail de deuil et d'un processus de résilience, d'un éventuel rétablissement de la confiance au sein de la société, que le terrorisme affecte de plein fouet. Les procès sont à la fois une source d'images et de documents en même temps qu'un élément des contenus exposés ;
- les conséquences économiques, peu présentes dans les médias, le terrorisme s'inscrivant souvent dans un temps très court, celui de l'immédiateté, de la soudaineté, avec des effets à terme souvent peu visibles.

3. *La nouvelle attention portée à la victime*

Au-delà de la question du terrorisme, le parcours devra mettre en relief cette caractéristique majeure des sociétés contemporaines qu'est l'attention portée à la victime, à

*sa prise en charge psychologique, financière, symbolique*⁴². Cette mise en perspective doit permettre d'appréhender la situation particulière des victimes du terrorisme en donnant un éclairage plus général sur la prise en charge des victimes de toutes conditions, d'autant que les actes terroristes ont joué un rôle important dans cette évolution. Cette partie comme la suivante sont un peu différentes des deux précédentes car elles traitent de questions plus générales. Parmi les éléments qui ont vocation à figurer dans l'exposition permanente, on peut citer :

- l'évolution de la définition de la victime dans l'histoire : désignant à l'origine une « créature vivante offerte en sacrifice aux dieux », elle prend peu à peu le sens d'une personne lésée par un dommage, physique, psychique ou matériel, dans le contexte d'un conflit ou d'une infraction.⁴³
- l'évolution des mentalités et des représentations des situations de violence et de guerre : d'une vision mettant en relief l'action, la violence infligée, on est passé à une prise en compte des conséquences sur les personnes, la violence subie. La première mémoire des sorties de guerre, en 1918 ou en 1945, mettait l'accent sur les héros et les martyrs tombés pour la patrie. L'anamnèse de ces mêmes conflits, des décennies plus tard, dans les années 1990-2010 a mis l'accent, non sans problèmes, sur les victimes, soit pour évoquer des catégories oubliées, comme les victimes civiles ou les victimes juives de la Shoah, soit pour parler des mêmes combattants mais cette fois en termes de victimes, en insistant moins sur les sacrifices commis que sur les souffrances subies. Cet aspect concerne aussi bien la sphère politique que l'espace public, les représentations littéraires, cinématographiques, artistiques.
- la dimension de santé publique, en particulier la prise en compte des blessures psychiques qui ont permis de considérer autrement les victimes. Il s'agira d'évoquer :
 - ⇒ l'évolution du concept de « trouble de stress post-traumatique », entré en 1980 dans la classification américaine des maladies mentales, le DSM-III, puis, en 1992, dans la classification internationale des maladies de l'Organisation mondiale de la santé ;

⁴² Il existe sur ces sujets une importante littérature. Parmi quelques titres, voir : Guillaume Erner, *La société des victimes*, Paris, La Découverte, 2006 ; Didier Fassin et Richard Rechtman, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007 ; Arthur Dénouveaux et Antoine Garapon, *Victimes, et après ?*, Paris, Gallimard, 2019.

⁴³ Voir Noëlle Languin, « L'émergence de la victime. Quelques repères historiques et sociologiques », in *La place de la victime dans le procès pénal*, journée d'étude, faculté de droit de Strasbourg, 16 décembre 2005, texte disponible à l'adresse suivante : <http://cdpf.unistra.fr/travaux/procedures/contentieux-penal/la-place-de-la-victime-dans-le-proces-penal/aspects-historiques-et-sociologiques-de-lemergence-de-la-victime/>

- ⇒ les cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP), une spécificité française, mises en place par Xavier Emmanuelli après l'attentat du 25 juillet 1995 à la station RER Saint-Michel, et leur réseau couvrant tout le territoire crée par Louis Crocq en 1997 ;
 - ⇒ le développement du concept de « résilience », entré depuis peu dans le vocabulaire courant, qui permet de faire la part entre les victimes potentielles et les victimes effectives des traumatismes, de comprendre le regard qu'elles portent sur elles-mêmes et le regard que la société porte sur elles, et d'étudier la capacité des individus et des sociétés à se reconstruire, en l'occurrence à se construire différemment.
- l'évolution des politiques publiques relatives à l'indemnisation des victimes, à la suite notamment d'attentats terroristes et qui reposent sur trois principes : solidarité nationale, réparation intégrale et non-discrimination entre victimes françaises et de nationalité étrangère pour les actes commis sur le sol français. Ces politiques publiques ont été initiées par le volontarisme de certains responsables politiques, notamment Robert Badinter, dans les années 1980, et par des associations. On donne ici quelques repères historiques qui pourront constituer des jalons du parcours :
 - ⇒ publication du Rapport de la commission d'étude et de propositions dans le domaine de l'aide aux victimes, sous la présidence du professeur Milliez, en 1982 ;
 - ⇒ création de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM), en 1986, qui regroupe les associations d'aide aux victimes d'infractions pénales ;
 - ⇒ création, en 1986 également, de l'association SOS Attentats qui obtient la création d'un Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et autres infractions (FGTI) ;
 - ⇒ création en 2004 du premier secrétariat d'État chargé du droit des victimes, puis, en 2016, d'un secrétariat d'État chargé de l'aide aux victimes, enfin de la DIAV, en 2017 ;
 - ⇒ création, en 2009, de l'Association française des victimes du terrorisme ;
 - ⇒ création en 2019 du juge civil de l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme (JIVAT), doté d'une compétence nationale et exclusive pour connaître l'ensemble du contentieux (reconnaissance de la qualité de victime et réparation des préjudices corporels).
 - l'évolution de la place de la victime dans les procédures pénales : elle a connu ces dernières années un développement important au travers de dispositions spécifiques permettant de garantir leurs droits dès le stade de l'enquête mais aussi par la mise en œuvre de dispositifs destinés à leur venir en aide pendant les phases de jugement puis d'indemnisation : assistance d'un avocat, droit à une information sur les suites réservées à une plainte, possibilité de se constituer partie civile, création de bureaux d'aide aux victimes (BAV) dans tous les tribunaux de grande

instance. Cette évolution concerne plus particulièrement la prise en charge des victimes du terrorisme assimilées désormais aux victimes civiles de guerre avec des dispositifs spécifiques : prise en charge par l'assurance maladie et la protection sociale, pensions accordées aux victimes directes et aux ayants droit, régime fiscal propre, adoption par la Nation en qualité de pupilles des enfants victimes et de victimes de terrorisme décédées ou blessées, aide juridictionnelle de droit, apposition de la mention « victime du terrorisme » sur l'acte de décès ;

- cette partie doit enfin laisser une large place aux témoignages, aux situations vécues par les victimes, les intervenants, les politiques, les militants associatifs, afin de montrer aussi la réalité sur le terrain de ces évolutions, leurs limites et les questions non résolues.

4. L'émergence d'une ère de la mémoire depuis les années 1970

Les nouvelles approches de la victime, du traumatisme et de la souffrance en général ont été concomitantes de l'émergence de la mémoire comme valeur cardinale des sociétés contemporaines. L'apparition de nouvelles formes de solidarité et de compassion envers les victimes de situations contemporaines s'est accompagnée d'un mouvement similaire envers celles des grands traumatismes du passé, une notion elle-même relativement nouvelle pour définir les guerres mondiales, les génocides, les violences de masse, les processus de domination durables comme l'esclavage et la colonisation. Ce quatrième temps du parcours doit mettre dans une perspective plus large certaines caractéristiques observées après des attentats terroristes. Parmi les sujets possibles, on peut mentionner :

- l'évolution de la perception de l'histoire nationale et de l'histoire en général, au travers de celle des commémorations, des mémoriaux, de l'enseignement scolaire, de la littérature, des arts ou de la culture populaire, afin de montrer que nos sociétés sont entrées dans un nouveau « régime d'historicité » depuis la fin des années 1960, qu'elles ont une autre conception de l'histoire que dans les périodes précédentes, qui a influé sur l'évolution des régimes mémoriels ;
- la mémoire individuelle et la mémoire collective, deux questions entrelacées qui méritent d'être abordées en tenant compte des avancées scientifiques, aussi bien des neurosciences, de la psychologie, de la psychanalyse, que des sciences humaines et sociales. Cette partie pourra se nourrir des travaux menés à la suite des attentats du 13 novembre, en particulier le programme pluridisciplinaire éponyme déjà cité ;
- les formes de mémorialisation immédiates et les nouveaux rituels sur les lieux d'attentats depuis la fin des années 1960, en soulignant le caractère relativement inédit des manifestations de masse et des émotions collectives observées après le

11 septembre 2001, en janvier et au lendemain du 13 novembre 2015, ou encore après le 14 juillet 2016 ;

- les rituels et les mémoriaux dans le monde consacrés aux victimes du terrorisme, le tour d'horizon présenté au chapitre III (Musées et mémoriaux consacrés au terrorisme) pouvant constituer un élément de parcours, l'occasion d'évoquer les formes du terrorisme contemporain à l'échelle mondiale ;
- l'importance prise par le témoin et le témoignage dans l'espace privé, dans l'espace public, dans l'espace judiciaire, dans la recherche, une question elle-même directement corrélée à celle de la place nouvelle accordée à la victime.

La fin du parcours muséographique reste pour l'heure ouverte. On peut prévoir un sas de sortie sobre laissant la possibilité aux visiteurs de prendre un temps de pause, de partager leurs émotions et réflexions. Une partie de cet espace pourra être confiée, sous la forme d'une carte blanche à un artiste, avec un roulement de six mois à un an.

B. Les collections

1. Les principes

Dans un projet de musée d'histoire et de société, surtout sur un sujet sensible et peu abordé sur un plan muséal, le concept doit précéder la constitution de collections. « Il faut penser d'abord l'aval (le propos) avant de réfléchir à l'amont (la collection) », nous a conseillé Guillaume Nahon, le directeur des Archives de Paris, lesquelles ont collecté les traces mémorielles des attentats du 13 novembre. C'est en grande partie ce que la mission a fait. Toutefois, dans la mesure où nous préconisons la création d'un musée et non d'un simple centre d'interprétation, nous avons entrepris très tôt et d'un même mouvement d'identifier les collections possibles. Une série de rencontres et de prises de contact avec les représentants des grandes institutions patrimoniales, des institutions judiciaires et des associations de victimes a permis de faire connaître le projet du musée-mémorial, de repérer des contenus et de lancer des coopérations.

S'agissant de l'histoire du terrorisme et de ses effets, première étape de nos recherches, les sources sont abondantes. Le projet français se trouve cependant dans une situation différente d'autres réalisations comparables. Les mémoriaux de New York et de Vitoria-Gasteiz ont été choisis pour être les dépositaires d'une grande partie de la documentation, des objets, des images concernant leur sujet : le musée et mémorial de New York a finalement recueilli une grande partie des hommages spontanés laissés sur le site de Ground Zero après le 11 septembre 2001 et collectés avant sa conception par le New York State Museum ; le Centre basque doit accueillir l'ensemble des archives policières et

judiciaires espagnoles sur la lutte contre le terrorisme. En France, de nombreuses institutions patrimoniales publiques ou privées possèdent déjà des collections relatives au terrorisme, soit parce que c'est leur mission habituelle de les recueillir (comme les Archives nationales ou l'INA), soit parce qu'elles ont constitué des collections *ad hoc* (comme les Archives de Paris). Il a donc fallu entreprendre des démarches préliminaires pour voir dans quelle mesure et à quelles conditions certaines parties de ces fonds ou de ces collections pouvaient faire l'objet de prêts (moins de trois mois), de dépôts (plus de trois mois) ou de reproductions pour alimenter l'exposition permanente ou les expositions temporaires. Toutes les institutions contactées ont répondu favorablement à notre demande et ont accepté de surcroît de participer à la création d'un réseau que le futur musée-mémorial envisage de créer (voir chapitre VII, Le lieu de transmission).

Nous avons également exploré la possibilité de constituer des collections en propre, en particulier par des démarches auprès des victimes, des familles et des associations. La plupart ont accepté que soit ouverte une discussion sur les possibilités de dons ou de dépôts durables. Là encore, la collecte s'est révélée positive. Elle permet d'envisager que le futur site puisse pleinement jouer son double rôle de lieu de mémoire, en accueillant des objets à forte charge émotionnelle, et de lieu de connaissance, en les montrant à des fins didactiques, sous réserve d'une réflexion sur les modes d'exposition.

2. *Les partenaires*

Dès le début de la mission, et de manière systématique à compter de novembre 2019, une fois l'esquisse du projet établie et grâce au travail mené par Emmanuelle Iardella-Blanc, nous avons contacté de nombreuses institutions patrimoniales. Leurs fonds documentaires, leurs approches de la valorisation et leur expertise en matière de conservation et de transmission sont des atouts essentiels pour concevoir la documentation du futur musée-mémorial. Nous en donnons ci-après la liste, qui est loin d'être exhaustive, mais qui montre la richesse potentielle des fonds existants.

- Archives nationales (AN)

Contacts : Marion Veyssière (responsable du département Justice et Intérieur), Violaine Challéat-Fonck (responsable du pôle Intérieur) et leurs collaborateurs Gérald Monpas (pôle Intérieur), Christophe Bouvier, Céline Delétang et Jean Salvat (pôle Justice).

Les fonds du ministère de la Justice et du ministère de l'Intérieur déposés aux AN permettent de documenter l'histoire du terrorisme en France et de sa répression. On y trouve les dossiers de procédure des attentats commis depuis les années 1960 (notamment de l'OAS) jusqu'aux années 1990 et les premiers attentats islamistes, en passant par les années 1980 (Action directe). On peut suivre ainsi un dossier, étape par étape, avec d'autres sources, notamment des archives locales. Il est également possible de travailler sur la coopération internationale en matière de terrorisme depuis 1945 grâce à

la présence de documents de plusieurs pays européens. Par exemple, les fonds de la Cour de sûreté de l'État (5W) permettent d'étudier l'activité des groupes autonomistes entre 1963 et 1981 et détiennent des scellés, dont certains peuvent constituer des objets d'exposition (voir *infra*).

Sujet chrono-thématique	Dossiers de procédures (nombre de cartons)	Scellés (nombre de cartons)
Autonomistes corses	84	47
Autonomistes bretons	68	28
Autonomistes basques	2	2
Autonomistes guyanais	5	2
Autonomistes guadeloupéens	15	5
Autonomistes réunionnais	1	0
Action directe	11	1

Ces archives étant soumises à des délais importants de communication (75 ans pour les archives judiciaires, 25 ans après le décès de l'individu concerné, 50 ans pour les archives de la sécurité publique), sans oublier certaines archives militaires classées pour des raisons de sécurité nationale ou d'autres motifs, il sera nécessaire de mener une réflexion générale sur la possibilité de dérogations et les conditions de prêt ou de dépôt, en liaison avec le monde de la recherche.

- Archives de Paris

Contacts : Guillaume Nahon, directeur des Archives de la ville de Paris et Mathilde Pintault, responsable de collecte et de classement.

Un fonds « Hommages aux victimes des attentats de novembre 2015 (Bataclan et terrasses) » a été récemment constitué. La ville de Paris a collecté et numérisé 7 700 documents en 2D dédiés aux victimes et déposés sur les sites des attaques. Un fonds « Charlie Hebdo » a été constitué sur les mêmes principes, à partir des lettres et dessins reçus par le journal après le 7 janvier 2015.

- Archives de la préfecture de police (Paris)

Contact : Aude Roelly, conservateur général du patrimoine.

La préfecture de police conserve et gère elle-même ses propres archives qui concernent tous les secteurs de son activité, et tout particulièrement l'organisation, l'activité et le fonctionnement de la police, sur Paris mais également – et durant une longue période – sur l'ensemble de l'ancien département de la Seine. Ses fonds, d'une grande richesse, permettent de documenter le terrorisme depuis les attentats anarchistes du XIX^e siècle, à partir des archives du cabinet du préfet, de la police judiciaire, des Renseignements généraux. On y trouve des dossiers relatifs aux attentats ayant eu lieu à Paris (rue des Rosiers ou RER Saint-Michel par exemple) et des dossiers sur des individus surveillés. Le suivi d'une même affaire est possible en croisant plusieurs sources. Les

dossiers nominatifs des « victimes du devoir » (agents qui peuvent être blessés ou morts en mission, donc potentiellement lors d'attentats) sont également d'une grande richesse. Une importante photothèque vient compléter ces fonds.

- Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense
Contacts : Catherine Dupuy, professeure agrégée d'histoire détachée, et Philippe Touron, responsable de la médiathèque.

Dans son fonds général, l'ECPAD dispose de nombreuses sources (images fixes et animées) qui permettent de documenter les interventions de l'armée lors d'attentats, les dispositifs mis en place par celle-ci pour faire face au terrorisme (plan Vigipirate, opération Sentinelle) et les cérémonies d'hommage aux victimes d'attentats et de décoration des militaires.

- Institut national de l'audiovisuel (INA)
Contacts : Agnès Chauveau, directrice déléguée à la diffusion et à l'innovation, Fabrice Blancho, responsable du département des Productions audiovisuelles, Antoine Bayet, responsable du département des éditions numériques, et Mileva Stupar, chef du service de l'action culturelle et éducative.

Depuis 1995, l'INA dispose du dépôt légal des chaînes de télévision et de radio et, depuis peu, du dépôt légal de leurs plateformes numériques. Ainsi, en 2017, l'INA captait en continu 169 chaînes de télévision et de radio, 14 426 sites web médias, 8 600 comptes de plateformes vidéo et 13 000 comptes Twitter. Sa base documentaire est donc considérable et susceptible de fournir des sources de première main au musée-mémorial – une fois réglées la question des droits, en particulier auprès de certaines chaînes privées. L'INA a déjà travaillé sur la question du terrorisme, en participant notamment à la préparation de la conférence internationale pour l'aide aux victimes du 9 janvier 2017. Au-delà de l'accès à ses ressources documentaires, l'INA s'est déclaré très intéressé par un partenariat pédagogique et scientifique, sur le modèle de sa coopération avec l'Éducation nationale (mise en place d'activités pédagogiques pour la plateforme Lumni, accessible depuis Éduthèque). Une antenne de consultation pourrait être installée dans le centre de ressources du musée-mémorial pour tout ce qui concerne les thématiques que ce dernier aborde. Laurent Vallet, le président de l'INA, nous a précisé toutes les modalités possibles de collaboration avec le musée-mémorial dans une lettre du 30 janvier 2020.

- Bibliothèque nationale de France (BnF)
Contact : Alexandre Chautemps, chef du service Dépôt légal numérique, département du Dépôt légal.

Depuis les années 1990, et plus encore depuis la loi de 2006 sur l'extension du dépôt légal, la BnF a entrepris d'archiver le web par des collectes annuelles. Celles-ci sont d'un intérêt majeur pour l'étude des réactions des sociétés face au terrorisme. Elles permettent

notamment d'aborder les attentats récents. En janvier et en novembre 2015, des collectes d'urgence ont été effectuées par les équipes de la BnF afin de capter les traces numériques de ces événements : témoignages, réactions et discours de personnalités politiques et de particuliers, reportages. Des comptes de réseaux sociaux (majoritairement Twitter) ont également été intégrés à ces collectes. Une indexation en texte intégral de ce corpus permet de l'exploiter de manière efficace.

- Musée Carnavalet

Contact : Valérie Guillaume, directrice.

Lors de sa réouverture au printemps 2020, le musée de l'histoire de Paris doit consacrer un espace aux attentats survenus dans la capitale en 2015. Les objets en 3D déposés sur les lieux des attentats pour rendre hommage aux victimes ont été collectés et versés au musée (guitare devant le Bataclan, objets, peluches, etc.). Certains d'entre eux pourraient faire l'objet de prêts, le musée Carnavalet accueillant avec intérêt et bienveillance le projet du futur musée-mémorial.

Acteurs majeurs de la lutte contre le terrorisme et la défense des libertés démocratiques, les institutions policières et judiciaires disposent elles aussi de ressources essentielles pour la connaissance du phénomène terroriste et des manières dont notre société démocratique y a fait face. Là encore, les personnalités rencontrées nous ont assurés de leur entière volonté de coopération avec le futur musée-mémorial.

- Service régional de l'Identité judiciaire de la préfecture de police de Paris

Contact : Xavier Espinasse, commissaire divisionnaire, chef du service régional de l'Identité judiciaire de la préfecture de police (SRIJPP).

Xavier Espinasse est arrivé au Bataclan, le 13 novembre 2015, juste après la brigade de recherche et d'intervention (BRI). Avec son équipe de la section Traces et Indices, il a travaillé à l'identification des victimes, au relevé des objets sur la scène de l'attentat. Avec l'aval de sa hiérarchie, il a proposé à la mission ses objets personnels et souhaite mettre à la disposition du musée-mémorial certaines de ses photographies, notamment une série de clichés en forme de reportage pour expliquer le travail de l'Identité judiciaire. Cela peut être très précieux pour expliquer le fonctionnement des forces d'intervention lors d'un attentat et cela entre très directement dans l'esprit de la muséographie proposée *supra*.

- Brigade de recherches et d'intervention

Contact : Christophe Molmy, commissaire divisionnaire, chef de la BRI.

Christophe Molmy a dirigé l'assaut de l'Hyper Cacher, le 9 janvier 2015, en parallèle avec le RAID, et celui du Bataclan, le 13 novembre 2015. Il a accepté de donner un objet « mythique », actuellement au 36 quai des Orfèvres : le bouclier « Ramsès » de la BRI

utilisé lors de l'assaut du Bataclan. Sa place dans le futur musée est pour Christophe Molmy « une évidence ». Il a également proposé d'autres sources (vidéos notamment), et souhaite comme Xavier Espinasse aider à documenter les modes d'intervention de son service.

- Institutions judiciaires

Suite à la visite faite aux Archives nationales et à la découverte de la richesse des scellés de justice qui y étaient déposés, et grâce à l'action d'Élisabeth Pelsez, la mission a prospecté dans cette direction auprès de diverses institutions judiciaires. La garde des Sceaux, ministre de la Justice, Nicole Belloubet, par une lettre du 21 janvier 2020 adressée au président du tribunal de Paris, au procureur de la République du tribunal de Paris et au procureur national antiterroriste, a exprimé le vœu que « les scellés, une fois les affaires closes, puissent être conservés afin d'être remis au musée-mémorial », ajoutant que « ceux qui relèvent des affaires les plus anciennes définitivement jugées devraient également être conservés et non détruits » suggérant que ces scellés puissent être déjà inventoriés. Les rencontres successives avec François Molins, procureur général près la cour de cassation (6 décembre 2019), Jean-François Ricard, procureur national antiterroriste et Camille Hennetier, procureure adjointe au PNAT (8 janvier 2020) ont montré le vif intérêt que la justice porte à cette initiative.

À la question des scellés s'est ajoutée celle des enregistrements filmés des procès à venir pour faits de terrorisme. L'expérience des procès pour crimes contre l'humanité (Barbie en 1987, Touvier en 1994, Papon en 1997-1998, Simbikangwa en 2014 et 2016, Ngenzi et Barahirwa, en 2016 et 2018) a montré la portée de ces images qui permettent d'entendre les victimes et de comprendre un tant soit peu les motivations et le déroulé des actes perpétrés. Ces ressources ont par définition vocation à figurer dans le futur musée-mémorial dès lors, là aussi, que les procédures seront définitivement closes et que des règles de dépôt et de visionnage auront été fixées. Cette question a notamment été abordée avec le parquet national antiterroriste et avec des historiens déjà engagés sur ce terrain, notamment Christian Delage. Ces contacts préliminaires permettent de penser très en amont les dispositifs à mettre en place.

- Archives privées des associations et personnalités

Les associations de victimes et un certain nombre de personnalités ont été des interlocuteurs privilégiés de la mission. Le projet de musée-mémorial qu'elles ont elles-mêmes souhaité peut tenter d'apporter quelques réponses à l'inquiétude et au désarroi nés de l'irruption du terrorisme dans leur vie. La perspective d'avoir un espace où il leur sera possible à la fois de rendre hommage à leurs morts et de dialoguer avec les vivants est très bien accueillie. Tous nos interlocuteurs ont ainsi exprimé leur souhait de participer activement à la constitution des collections et la mission leur en est profondément reconnaissante, sachant le coût émotionnel que cette démarche peut représenter. Cela concerne des attentats anciens, comme les archives constituées par Françoise Rudetzki et les actions militantes qu'elle a menées pour faire reconnaître les

droits des victimes, ou encore les objets conservés par Guillaume Denoix de Saint-Marc depuis l'attentat contre le D10 d'UTA, le 19 septembre 1989. Cela concerne également des attentats récents. Nombreux sont celles et ceux qui nous ont déclaré être prêts à confier des objets de leurs proches : vêtements, téléphones, objets personnels, dont la matérialité permettra, plus que tout autre support, d'établir un lien direct, sensible, avec le public du futur musée-mémorial. Outre les deux réunions organisées à la DIAV, la mission a ainsi rencontré :

- Chantal Anglade et Delphine Allenbach-Rachet, enseignantes détachées, et Marie-Cécile Castel, juriste, de l'AfVT, rencontre avec E. Iardella-Blanc, 4 décembre 2019 ;
 - Guillaume Denoix de Saint-Marc, de l'AfVT, entretien avec H. Rouso et R. Azizi, 4 juin 2019, ainsi qu'avec E. Iardella-Blanc, 10 décembre 2019 ;
 - Arthur Dénouveaux, président de Life for Paris, rencontre avec E. Iardella-Blanc, 26 novembre 2019, et avec E. Pelsez, H. Rouso, R. Azizi et A. Garapon, 14 janvier 2020 ;
 - Philippe Duperron, président, Dominique Kielemoes et Patricia Correia, vice-présidentes, de 13onze15, rencontre avec E. Iardella-Blanc, 6 janvier 2020 ;
 - Simon Fieschi de *Charlie-Hebdo*, entretien avec E. Iardella-Blanc, 13 décembre 2019 ;
 - Nina Goldenberg, petite-fille de Jo Goldenberg, échange avec E. Iardella-Blanc, 12 décembre 2019 ;
 - Jean-Claude Hubler, président de Life for Nice, entretien avec E. Iardella-Blanc, 13 décembre 2019 ;
 - Françoise Rudetzki, rencontres avec D. Peschanski, H. Rouso et E. Iardella-Blanc, 6 novembre 2019, 10 décembre 2019 et 17 janvier 2020 ;
 - Isabelle Sadowski, directrice juridique de la coordination de l'aide aux victimes, de France Victimes, rencontre avec E. Iardella-Blanc, 9 décembre 2019 ;
 - Sophia Seco, directrice, et Marie-Claude Desjeux, vice-présidente chargée des relations extérieures de la FENVAC, rencontre avec E. Iardella-Blanc, 8 janvier 2020 ;
 - Julien Sérignac, secrétaire général de *Charlie Hebdo*, entretien avec H. Rouso et R. Azizi, 20 juin 2019 ; rencontre avec E. Iardella-Blanc, 9 janvier 2020 ;
 - Françoise Vernet, présidente de l'association des victimes de l'attentat du musée du Bardo, entretien avec E. Iardella-Blanc, 19 décembre 2019.
- Collectes auprès du public

De nombreuses initiatives récentes ont été lancées par des institutions patrimoniales pour recueillir auprès du public des documents, des photos, des films et des sons : le

projet lancé en 2017 par le palais des Beaux-Arts de Lille en partenariat avec Wikipédia⁴⁴ ou la Grande collecte 2018 organisées dans le cadre de la Mission Centenaire 14-18⁴⁵. Ces opérations portaient sur des traces d'événements relativement anciens. Une initiative similaire pourrait avoir un grand impact sur des événements plus récents. Le musée-mémorial serait ainsi un lieu de dépôt d'archives en provenance des publics les plus divers, et non pas seulement des publics concernés.

D'autres musées et d'autres institutions seront à solliciter dans la suite de la mission car ils disposent de sources intéressantes pour la constitution du corpus documentaire : le Mémorial de la Shoah, le musée d'Art et d'Histoire du judaïsme, le musée de la Préfecture de police de Paris, le musée des Pompiers de Paris, la collection criminalistique de l'École nationale supérieure de la police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), le musée de la Gendarmerie nationale de Melun, etc.

3. Les contenus

Les sources qui permettront de constituer les collections sont de nature très variée. On peut ainsi distinguer les sources liées à l'événement lui-même : images prises sur l'instant, objets recueillis sur place après un attentat, archives de police ou des services sanitaires, et les sources de nature mémorielle, c'est-à-dire tous les écrits, images et objets déposés après coup, qui permettent de porter un regard non sur l'acte terroriste lui-même mais bien sur les premières réactions de la population. Cette distinction est importante compte tenu des différentes thématiques retenues pour la muséographie. Toutefois, il nous a paru plus aisé de présenter ici les contenus des collections par type de sources et par support, avec quelques exemples, sachant que le champ de recherche est loin d'avoir été entièrement délimité et qu'il ne le sera qu'une fois connues les surfaces d'exposition.

- Sources écrites

Ce sont les plus nombreuses, elles sont indispensables pour documenter l'histoire des attentats, mais aussi pour présenter les différents acteurs impliqués face au terrorisme. Les archives publiques, dès lors que sera facilitée leur communication – et la création du musée-mémorial peut faciliter l'accès de ces archives à la recherche, dans un horizon de cinq ans –, sont une source privilégiée. Pour documenter par exemple le dossier Carlos, les Archives nationales disposent des dossiers du bureau de liaison antiterroriste du ministère de l'Intérieur (BLAT), du bureau de la répression des atteintes à la sûreté de l'État et des menées subversives, des dossiers de police judiciaire, des dossiers individuels

⁴⁴ <https://pba.lille.fr/Collections/WIKIMUSEUM>

⁴⁵ <https://www.centenaire.org/fr/en-france/la-grande-collecte-2018-transmettez-vos-archives-de-la-grande-guerre>

au fichier central de la police nationale, des dossiers du cabinet du ministre de l'Intérieur pour la période 1977-1984 portant sur le terrorisme en général et le dossier nominatif d'Ilich Ramirez Sanchez, ou encore le dossier des pourvois en cassation (juin 1999). Ces sources peuvent être complétées par d'autres, versées aux archives de la préfecture de police de Paris : le dossier individuel de Carlos dans les archives du cabinet du préfet, dans celles de la direction de l'Ordre public et dans celles des Renseignements généraux.

Les archives privées sont également une ressource majeure. Celles de SOS Attentats, mises à la disposition du musée-mémorial par Françoise Rudetzki, permettent par exemple de retracer l'histoire de la première association des victimes du terrorisme. Elles comprennent des rapports d'activité (1986-2008), des dossiers de presse, des traces de démarches entreprises pour l'édification du premier mémorial, la sculpture fontaine « Parole portée à la mémoire des victimes du terrorisme » (voir chapitre III, Musées et mémoriaux consacrés au terrorisme).

- Objets

La mission pourrait disposer d'un certain nombre de traces matérielles associées à des actes terroristes. Guillaume Denoix de Saint-Marc nous a proposé sa collection relative à l'attentat du DC10 d'UTA ; Nicolas Hénin nous a spontanément proposé ses effets personnels rapportés de sa détention par Daech, en 2013-2014. De la même manière, il sera possible d'après les contacts pris d'obtenir sous forme de dépôt ou de don d'autres objets à forte charge symbolique : l'enseigne du Bataclan en 2015, des billets du concert des Eagles of Death Metal ou la carcasse calcinée de la voiture de Michel Catalano, l'imprimeur de Dammartin-en-Goële pris en otage par les frères Kouachi.

Ceinture de sécurité de l'épave du DC10 d'UTA.



Source AfVT, cliché Emmanuelle Iardella-Blanc

Enseigne du Bataclan.



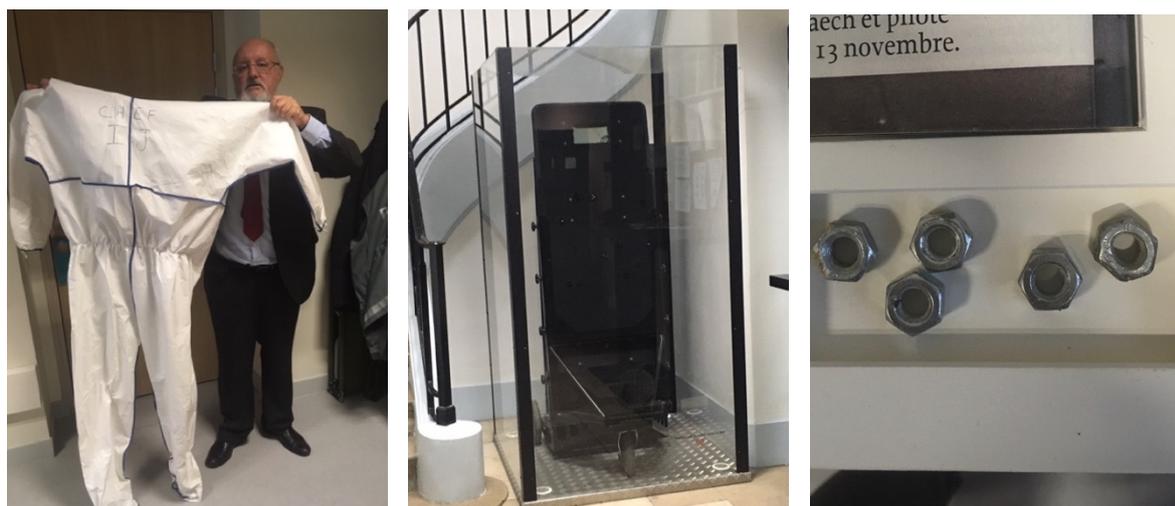
Source : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/depuis-les-attentats-la-vente-de-billets-de-concert-en-baisse-de-80-a-paris_1738002.html

Billet du concert du 13 novembre au Bataclan.



Cliché : Arthur Dénouveaux

Il existe également des traces matérielles d'origine institutionnelle, laissées lors des interventions au Bataclan, comme la combinaison de Xavier Espinasse, le bouclier Ramsès de la BRI utilisé lors de l'assaut, ou les écrous disposés à l'intérieur du gilet d'un des terroristes, et destinés à être projetés lors de l'explosion. Ce repérage ne préjuge pas de la manière dont ces objets pourront éventuellement être exposés.



Clichés E. Iardella-Blanc, 28 novembre 2019 et 16 décembre 2019

Il existe enfin de nombreuses traces mémorielles déposées après les attentats du 13 novembre. Ce sont sans doute les plus connues car elles ont été visibles sur place durant plusieurs semaines et ont fait l'objet de nombreux reportages, ouvrages ou sites en ligne. Elles sont ou seront pour la plupart déposées aux Archives de Paris (dessins) ou au musée Carnavalet (objets), comme rappelé *supra* :



<http://archives.paris.fr/r/137/hommages-aux-victimes-des-attentats-de-2015/>



https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/aux-archives-le-colossal-travail-de-memoire-des-attentats-de-paris_1744945.html

https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/debut-des-commemorations-des-attentats-du-13-novembre-2015_2106963.html

- Images fixes et animées

En matière d'images animées, les fonds de l'INA constituent une source majeure. Il suffit de taper quelques mots-clés comme « terrorisme » ou « attentats » sur leur site public ina.fr pour avoir une idée de leur richesse. Ils permettent de documenter tous les aspects de la muséographie esquissée pour le projet : les actes terroristes eux-mêmes de la fin des années 1960 à nos jours ; les réactions des pouvoirs publics, les réponses de l'opinion et bien entendu la couverture médiatique ; les politiques d'aide, la prise en charge des victimes, le rôle des associations ; enfin, les aspects mémoriels avec les commémorations, les hommages immédiats, les discours politiques. Il n'est donc pas nécessaire de développer ici, sachant que ce sont les choix muséographiques effectifs qui permettront de repérer les images les plus pertinentes et que ces choix se feront en étroite collaboration avec les services de l'INA, prêts à nous guider dans leurs fonds archives dont la partie publique ne donne qu'une première idée.

On dispose également de nombreuses possibilités d'images animées non publiques, soit tournées par des particuliers (c'est une recherche à envisager dans un second temps), soit d'origine institutionnelle et qui, toutes, peuvent figurer dans les futures collections du musée-mémorial : une vidéo de 30 mn environ filmée par un technicien de l'Identité judiciaire pour « figer » la scène de crime à l'intérieur du Bataclan, la vidéo tournée par les pompiers sur les divers lieux de leur intervention, des vidéos d'entraînements des

forces d'intervention et de l'armée ou encore une courte vidéo filmée de manière personnelle par un membre de la BRI au moment de l'assaut de l'Hyper Cacher.

Les sources photographiques sont elles aussi abondantes. Outre les recherches indispensables à mener dans les fonds des agences de presse ou des agences photo, on peut mentionner quelques exemples de photographies non publiques repérées lors de nos recherches : celles de l'Identité judiciaire pour les responsables d'attentats commis à Paris durant la guerre d'Algérie ou pour les attentats récents, ou encore des clichés privés, comme ceux du restaurant Jo Goldenberg pris en 1982 et que sa petite-fille, Nina Goldenberg, est prête à donner au musée-mémorial.

- Sources audio

Elles sont là aussi très nombreuses, que ce soit à l'INA (les archives des radios sont aussi abondantes sur le sujet que les archives vidéo), ou qu'il s'agisse de sources inédites. Il existe par exemple un enregistrement de 2 h 38 du concert du Bataclan, récupéré et exploité par l'Identité judiciaire. Certains extraits peuvent être utilisables à la condition là encore d'avoir une éthique très rigoureuse sur l'usage de ce type de sources, en concertation avec les associations de victimes et les personnes concernées.

- Sources du patrimoine nativement numérique

Il s'agit d'éléments diffusés à l'origine sur des supports numériques, sur des sites internet et sur les réseaux sociaux, une source majeure pour les actes terroristes récents et plus encore pour les réactions qu'ils ont suscitées. À titre d'exemple, dans les heures qui ont suivi les attentats du 13 novembre 2015, 11 millions de tweets ont circulé, relayant et commentant en temps réel les événements (#jesuischarlie, #parisattacks, #prayforparis...) dès les premiers coups de feu au Stade de France. Ils ont participé à la recherche des personnes disparues, ils ont permis d'organiser dès les premières heures l'accueil des personnes piégées à l'extérieur de chez elles (#porteouverte), puis ont relayé l'avis de recherche de Salah Abdeslam (twitté plus de 44 000 fois). À titre de comparaison, le mémorial de l'île d'Utøya, en Norvège, a récupéré une partie des sms échangés entre les jeunes pris au piège sur l'île et leurs proches, une autre source numérique, qui constituent un moment de très grande émotion pour le visiteur.

- Témoins et témoignages

Les témoignages seront à l'évidence une source majeure pour le futur musée-mémorial, comme ils le sont dans la plupart des musées historiques d'aujourd'hui, en particulier sur des événements de cette nature. Ces témoignages pourront être collectés de diverses manières :

- ⇒ témoignages pris sur le vif et déjà archivés (disponibles par exemple à l'INA) ;
- ⇒ témoignages recueillis après coup et ayant fait l'objet d'une diffusion publique, à l'exemple du documentaire de Jules et Gédéon Naudet, *Fluctuat Nec Mergitur* (juin 2018) ;
- ⇒ témoignages recueillis dans un cadre scientifique, comme ceux réalisés par Christian Delage à l'Institut d'histoire du temps présent⁴⁶ ou encore la base de données constituée par le Programme 13 novembre⁴⁷. À cet égard, le musée-mémorial pourrait être un lieu de consultation, voire d'hébergement, de la banque de témoignages recueillis dans le cadre de ce programme et qui auront le statut d'archives publiques à compter de 2028. Tout ou partie de cette base de données est intégrable dans un parcours muséographique (dont des suivis individuels) et pourra être utilisé tant par les chercheurs que pour des activités pédagogiques et de formations. Deux pistes sont à privilégier : l'utilisation de certains témoignages, avec l'accord des témoins bien entendu, dans le parcours même ; la mise à disposition virtuelle de la base de données pour les chercheurs et les élèves dans le respect des engagements pris et des règles fixées entre les partenaires de ce programme pluridisciplinaire.
- ⇒ témoignages filmés lors d'interventions publiques, par exemple dans les écoles, lycées et collèges ;
- ⇒ témoignages à réaliser par le musée-mémorial lui-même, en fonction de ses choix muséographiques ;
- ⇒ témoignages recueillis par le musée-mémorial auprès des visiteurs.

Par sa vocation éducative, le musée-mémorial pourrait également faire intervenir *in situ* des victimes d'attentats, comme à New York, où certaines d'entre elles accompagnent les visiteurs dans leur parcours. Cela pourrait se faire dans le parcours muséographique, dans le cadre d'ateliers thématiques, de rencontres-débats, de pièces de théâtre ou de projections de films. Les enseignants pourront y trouver un cadre pour travailler sur le sujet avec les visiteurs.

- Production artistique

Les attentats récents ont rencontré un écho important auprès des artistes, des écrivains, des cinéastes. C'est un aspect que le futur musée-mémorial doit accompagner et dont il doit rendre compte, y compris en remontant dans le temps pour trouver des formes d'expression artistiques peut-être passées inaperçues ou oubliées. Il pourra ainsi accueillir, en suivant les procédures habituelles de validation, des œuvres originales de toutes sortes, et tout particulièrement des projets ou réalisations émanant de victimes ou de leurs proches, comme la proposition nous en a été faite.

⁴⁶ <http://www.ihtp.cnrs.fr/content/attentats-du-13-novembre-2015-des-vies-plus-jamais-ordinaires>

⁴⁷ <https://www.memoire13novembre.fr>

À titre d'exemple, et parmi beaucoup d'autres, on peut citer l'initiative des élèves du lycée Lucie-Aubrac de Courbevoie, soutenue par l'AfVT. Ils ont écrit et interprété une pièce de théâtre, *Le Café Zitouna*, qui met en scène sous forme de fiction le procès de l'attentat islamiste du café Argana le 28 avril 2011 à Marrakech, qui a fait 17 morts et 20 blessés. La pièce vient d'être traduite en arabe, illustrée par Catherine Bertrand, survivante du Bataclan⁴⁸, et imprimé par Michel Catalano, survivant de la prise d'otage de Dammartin-en-Goële⁴⁹. On peut également mentionner Jean Jullien, dessinateur et illustrateur français vivant à Londres, qui s'est exprimé après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, comme de nombreux autres illustrateurs du monde entier en hommage à leurs camarades assassinés, par un dessin représentant un crayon s'opposant à un fusil-mitrailleur. Après le 13 novembre 2015, il crée le symbole du slogan de solidarité « Peace for Paris », une image devenue très vite iconique à l'échelle mondiale pour exprimer des messages de solidarité et de paix contre le terrorisme. Contacté par la mission en décembre 2019, il a proposé d'offrir une œuvre originale au musée-mémorial.



<https://frenchdigitateur.com/2017/02/20/jean-jullien-un-illustrateur-attache-au-monde-moderne/>

Ce rapide tour d'horizon, qui ne donne qu'un aperçu des premiers repérages effectués par la mission, illustre la richesse des possibilités. Nous disposons d'ores et déjà d'un début de corpus qui pourra être développé et complété dans la phase suivante de la préfiguration. Il y a là de quoi constituer des collections originales dans une perspective à la fois mémorielle et muséale.

⁴⁸ Catherine Bertrand, *Chroniques d'une survivante*, Paris, La Martinière, 2018.

⁴⁹ <https://www.afvt.org/reconstitution-du-proces-de-largana-2011-rencontre-avec-christiane-lombard-et-soad-elkhammal/>. La mission remercie Chantal Anglade de cette information.

VII. Le lieu de transmission

Le musée-mémorial, on l'a vu, devra être conçu pour accueillir un large public local, national et international. C'est un lieu pour tous d'autant que le champ couvert concerne un vaste pan de l'histoire mondiale récente. Il doit aussi accueillir des publics particuliers : les victimes mais aussi des scolaires, des professionnels, des chercheurs. Cela suppose des infrastructures spécifiques : un centre de documentation et de ressources numériques, des salles de séminaire et de réunion, un auditorium, conçus pour faire se rencontrer toutes les catégories de visiteurs. Il s'agit de faire de ce lieu un carrefour d'échanges et de réflexion sur un large panel de questions : le terrorisme, bien sûr, mais aussi la résilience et la résistance individuelle et collective, l'émergence d'une place nouvelle à la victime et de sa prise en charge par l'État et la société, les questions touchant à la mémoire individuelle et collective sous toutes ses formes : sociale, culturelle, politique, neurologique, littéraire, artistique, etc.

On présente ici quelques réflexions sur ces activités qui constituent la troisième grande fonction du musée-mémorial.

A. Programmation culturelle

Outre l'exposition permanente, elle-même modulable, ce lieu devra organiser des expositions temporaires, y compris des expositions ou des performances artistiques, des conférences, présenter des projections de films. Ce sont là des activités essentielles à la vie d'un tel lieu, souvent la manière dont une grande partie du public potentiel découvre son existence. Ces activités pourront porter sur des périmètres géographique, chronologique ou thématique plus larges que ceux de l'exposition permanente. Les thèmes possibles relèvent de l'histoire, de la géopolitique, du cinéma, des arts. Nous ne donnons ici que quelques exemples pour montrer l'étendue des possibilités :

- Le terrorisme anarchiste au XIX^e et au début du XX^e siècles
- Terrorismes et nationalismes au tournant du XX^e siècle
- Guerre et terrorisme depuis 1945
- Qu'appelle-t-on « terrorisme d'État » ?
- Le conflit israélo-palestinien
- La guerre d'Algérie
- Les Années de plomb en Italie
- Violence et terrorisme en Amérique latine
- La résilience : acquis, débats, critiques, différences nationales
- La médecine urgentiste
- Expositions d'art contemporain (arts plastiques, vidéos, autres)
- Mémoires immédiates des attentats (New York, Madrid, Manchester, Paris)

B. Activités pédagogiques

Le musée-mémorial aura dans ses priorités une dimension pédagogique, composante centrale des musées contemporains. Le public scolaire représente en effet une part très importante de leur fréquentation en France. À titre d'exemple, en 2018, sur les 33,9 millions d'entrées des musées nationaux sous tutelle du ministère de la Culture, 6,8 millions concernaient des jeunes de moins de 25 ans, parmi lesquels 1,8 million étaient des scolaires, un chiffre en progression de 7 % en un an.⁵⁰ Cette situation est à mettre en parallèle avec le développement des actions éducatives au sein de l'Éducation nationale qui mobilise l'histoire et d'autres disciplines de l'enseignement secondaire, avec l'organisation de prix, de concours, de journées ou de semaines consacrées à telle ou telle thématique (et tout particulièrement la mémoire) par les équipes éducatives dans le cadre des projets d'établissement.

La dimension pédagogique est d'autant plus importante que les nouveaux programmes scolaires abordent désormais, à plusieurs niveaux, la question du terrorisme et des autres thématiques du musée-mémorial, une évolution elle-même conséquence directe de la vague d'attentats qui a touché la France ces dernières années. Ce sujet est présent dans l'enseignement moral et civique, introduit en 2015, qui se substitue à l'éducation civique au collège et à l'enseignement civique, juridique et social au lycée ; en première générale où l'un des thèmes concerne « les phénomènes et mécanismes de contre-vérités : le complotisme et le révisionnisme, les "fake news" » ; enfin, en terminale générale où l'une des questions porte sur « la protection des démocraties : sécurité et défense nationales ; lutte contre le terrorisme ; état d'urgence et législation d'exception ; cyber sécurité ». En outre, suite à la proposition du comité mémoriel de la DIAV, les programmes scolaires de la rentrée de 2020 intègrent la question du terrorisme en histoire-géographie : dans la voie générale du tronc commun avec « les nouvelles formes de conflits : terrorisme, conflits asymétriques et renouvellement de l'affrontement des puissances » ; dans la voie technologique où l'enseignant peut choisir le 11 septembre 2001, un objet d'étude qui « vise à saisir l'événement et ses multiples conséquences » et permet à l'élève « d'appréhender la question du terrorisme et de son rôle dans l'évolution de la situation internationale » ; dans le nouvel enseignement de spécialité histoire-géographie, géopolitique et science politique de terminale de la voie générale qui devra traiter du « modèle de Clausewitz à l'épreuve des "guerres irrégulières" : d'Al Qaïda à Daech »⁵¹.

On peut également envisager que le musée-mémorial soit un lieu d'accueil des jeunes volontaires du service national universel (SNU) qui doit prendre en charge des jeunes de 15-16 ans afin de les sensibiliser à des thématiques concernant la citoyenneté parmi

⁵⁰ Patrimostat 2018. *Fréquentation des patrimoines, ministère de la Culture, 2019, p. 19.*

⁵¹ *Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 8, 25 juillet 2019.*

lesquelles figurent « la défense, la sécurité et la résilience nationales⁵². Il peut être aussi un lieu d'accueil pour le service civique, engagement volontaire créé en 2010 et ouvert aux 16-25 ans, qui peut être effectué dans neuf grands domaines dont certains entrent directement dans le périmètre du musée-mémorial comme l'intervention d'urgence en cas de crise, la mémoire et la citoyenneté, la santé et la solidarité⁵³. Il peut offrir enfin un lieu de formation aux consignes de sécurité liées au plan Vigipirate, et tout particulièrement le niveau « sécurité renforcée – risque attentat »⁵⁴.

D'une manière générale, le musée-mémorial sera, presque naturellement, un lieu de ressources pour la jeunesse et le monde éducatif, à la fois comme formation générale à la citoyenneté et comme initiation à certaines questions des cursus scolaires. Cette dimension étant particulièrement importante, l'ensemble de la politique pédagogique du musée-mémorial devra comprendre un service spécialisé permettant la préparation, l'accueil et les retours d'expérience des élèves et enseignants. Il pourra s'appuyer, comme c'est le cas pour d'autres institutions existantes (Camp des Milles, Mémorial de la Shoah, Maison d'Izieu), sur les référents « mémoire et citoyenneté » présents auprès des recteurs dans chaque académie. Il pourra envisager, bien en amont de l'ouverture du lieu, la signature de conventions avec ces derniers pour permettre la mise à disposition de professeurs-relais, une pratique qui a fait ses preuves dans de nombreuses institutions patrimoniales. Son infrastructure devra également tenir compte de cette mission essentielle : parcours muséographique adapté à la visite de groupes, présence d'une ou plusieurs salles pour l'accueil des scolaires.

C. Pôle de recherche

S'il n'est pas recommandé que le musée-mémorial, du moins dans un premier temps, crée sa propre structure de recherche, il est en revanche indispensable qu'il puisse disposer de personnels, de budgets et d'infrastructures lui permettant d'assurer une fonction de présence et de coordination dans les domaines scientifiques qui concernent les thématiques qu'il aborde, que ce soit en sciences humaines, en biologie, en neurosciences, sans exclusive. Le futur musée-mémorial peut en effet bénéficier des avancées de la recherche tout en encourageant par ses ressources, ou en se positionnant comme un lieu d'animation (conférences, séminaires, ateliers) en coordination avec les équipes de recherche existantes.

⁵² Rapport relatif à la création d'un service national universel, établi par le général de division Daniel Menaouine, 26 avril 2018. Document disponible à l'adresse suivante :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/06/rapport_du_groupe_de_travail_snu.pdf

⁵³ <https://www.service-civique.gouv.fr>

⁵⁴ <https://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-ministere.html>

Le musée-mémorial pourra ainsi accompagner les terrains scientifiques émergents sur l'histoire, la sociologie, l'anthropologie du terrorisme contemporain, sur la mémorialisation, sur la question du traumatisme et de la résilience. Il doit tisser des liens avec des programmes de recherche directement en phase avec les objectifs du musée-mémorial : le programme 13 Novembre sur la mémoire des attentats, déjà mentionné ou le programme Matrice sur les processus de mémorialisation, notamment après le 11 Septembre, pour lesquels la coopération existe déjà par la présence de chercheurs comme Denis Peschanski, son responsable, Clifford Chanin, Isabelle Chaudieu ou Brigitte Sion au sein de la mission⁵⁵. Il est d'autres programmes avec lesquels il est possible de nouer rapidement des contacts : le labex (laboratoire d'excellence) « Passés dans le présent » sur l'histoire, la mémoire, le patrimoine, qui réunit des chercheurs et des professionnels du patrimoine, et auquel est associé le président de la mission⁵⁶ ; le projet REAT, sur les réactions aux attentats de 2015⁵⁷, le Network of Spontaneous Memorials, mentionnés lors de leur audition conjointe par les sociologues Sarah Gensburger et Gêrôme Truc⁵⁸, ou encore le projet Jupiter, sur la justice à l'épreuve de la violence terroriste.⁵⁹

Il est nécessaire, en ce sens, que soit détaché ou mis à disposition pour une période de deux à trois ans un chercheur ou enseignant-chercheur, à temps partiel ou à temps complet, et qui sera chargé de coordonner les activités proprement scientifiques du musée-mémorial afin de faciliter les contacts avec les chercheurs. On peut également recommander que le futur musée-mémorial finance des bourses doctorales et postdoctorales, ou encore qu'il attribue un prix annuel en direction de la recherche, comme cela se pratique dans d'autres institutions comparables.

D. Pôle de formation

Comme c'est le cas dans d'autres lieux similaires, le musée-mémorial pourra être un lieu d'accueil pour la formation de divers corps de métier directement ou indirectement concernés par la question du terrorisme et de ses effets, de la prise en charge à court ou moyen terme des victimes, par les politiques publiques de mémoire, comme les magistrats, les policiers, les pompiers, les secouristes, les psychothérapeutes, les enseignants, etc. Cette activité devra se faire dans le cadre de partenariats, de réponses à des appels d'offre, d'activités hors-les-murs, en complémentarité avec les institutions qui ont en charge ces formations, et en s'appuyant sur le réseau qui sera créé par le musée-

⁵⁵ <http://www.matricememory.fr>

⁵⁶ <http://passes-present.eu>

⁵⁷ <https://reat.hypotheses.org>

⁵⁸ <http://www.spontaneoussmemorials.org/network/>

⁵⁹ <https://jupiter.hypotheses.org/328>. La mission remercie Virginie Sansico, chercheuse associée au Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP) pour cette information.

mémorial de sorte à ce que ces activités puissent concerner un espace géographique aussi large que possible.

À titre d'exemple, et en complément de ce qui a été exposé précédemment sur la dimension pédagogique du musée-mémorial, celui-ci pourra organiser des formations *in situ* dans le cadre du Plan national de formation. Ces formations s'adressent en priorité aux inspecteurs et aux formateurs. Il pourra également organiser des universités d'été, avec un volet scientifique, un volet pédagogique et la présence d'acteurs de terrain et de témoins, ou encore des stages de formation continue.

Enfin, François Molins, procureur général près la cour de cassation, nous a suggéré que le musée-mémorial puisse accueillir des « stages de citoyenneté » auxquels sont assujettis les auteurs de certaines infractions depuis la loi de 2004⁶⁰. Les expériences menées dans des lieux comparables, par exemple au Mémorial de la Shoah, ont porté leurs fruits et peuvent être renouvelées.

E. Centre de ressources

Il est recommandé que le futur mémorial puisse mettre sur pied un centre de ressources pouvant accueillir des lecteurs et visiteurs, comprenant une bibliothèque-médiathèque riche en ressources numériques, que ce soit la possibilité de créer un portail sur les thématiques du musée, en complément de l'exposition permanente et en éventuel partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, que ce soit l'accès à certaines grandes bases de données comme celles de l'INA, de la base START ou du projet 13 Novembre, déjà mentionnées.

Il est également proposé que le futur musée-mémorial se dote d'une lettre d'information en ligne, voire puisse assurer quelques publications en propre, là encore en partenariat avec des éditeurs publics ou privés.

Enfin, il nous paraît intéressant de s'inspirer de l'expérience du musée et mémorial du 11-Septembre à laquelle nous avons assisté, le 11 septembre 2019, lors d'un webinar où près de 325 000 personnes se sont connectées au site du musée lors de la commémoration et ont pu obtenir des réponses aux questions les plus diverses concernant l'événement grâce à une équipe formée et mobilisée pour la circonstance.

⁶⁰ <http://www.justice.gouv.fr/actualite-du-ministere-10030/les-editions-11230/stage-de-citoyennete-19274.html>

F. Réseau national et international

En s'appuyant et en prolongeant le travail de coopération internationale mené par le musée et mémorial de New York, il est indispensable que le musée-mémorial français crée son propre réseau national et international. Ce réseau aura d'abord pour objectif, sur un plan national, de créer des liens avec les autres mémoriaux français consacrés au terrorisme, existants ou en projet, en particulier celui de Paris (13 novembre 2015) et celui de Nice (14 juillet 2016). Il s'agit de préconiser des échanges d'expériences, des coopérations en matière muséale (expositions itinérantes), le traitement de thématiques particulières. Il a par exemple été évoqué avec la mairie de Nice la possibilité de traiter au sein du mémorial niçois de questions spécifiques, comme le terrorisme dans l'espace méditerranéen, dans un esprit de complémentarité.

Il devra également associer les institutions patrimoniales avec lesquelles il travaille et dont nous avons esquissé la liste au chapitre précédent. C'est un point essentiel qui permettra de garder un lien constant avec celles qui auront aidé à la constitution des collections et pourront ainsi participer à leur évolution ou encore à la politique générale du site. Pourront être également membres de ce réseau des institutions proches et qui nous ont fait bénéficier de leur expérience comme le musée de l'Armée, Universcience, le Mémorial de la Shoah, le mémorial du Camp de Rivesaltes, liste évidemment non exhaustive.

Enfin, et c'est un point auquel la mission tient tout particulièrement, seront membres de ce réseau quatre des grands musées et mémoriaux consacrés au terrorisme que nous avons visité : le Mémorial de New York, Oslo, Vitoria-Gasteiz et Oklahoma City (voir chapitre III, Musées et mémoriaux consacrés au terrorisme, pour une présentation plus détaillée). Leur accord de principe a d'ores et déjà été obtenu. Ce sera le moyen privilégié d'affirmer la dimension internationale du lieu.

VIII. La préfiguration après mars 2020

Mars 2020 marquera une étape importante du projet, permettant un premier arbitrage sur le concept général. Si la décision est prise de poursuivre, il s'agira de finaliser le projet scientifique et culturel, et de définir ses moyens et son mode de fonctionnement (statut, équipe, budgets). L'objectif prioritaire sera de trouver un lieu d'implantation. Il s'agira aussi de rédiger un cahier des charges adapté au site choisi ainsi que le programme muséographique de l'exposition permanente afin de lancer le concours de maîtrise d'œuvre. Cette phase, plus opérationnelle, nécessitera la mise en place d'une organisation et d'un certain nombre de moyens présentés au chapitre IX.C, Le projet d'établissement.

A. Politique de communication

Précédant sa mise en œuvre physique, nous proposons qu'une communication matérielle et immatérielle soit mise en œuvre dès cette seconde étape de la préfiguration. Jusqu'à présent, les travaux de la mission ont été menés dans une relative discrétion, avec la parution de quelques articles de presse (voir l'agenda général en annexe). Le recours à des supports diversifiés de communication nous paraît désormais nécessaire pour faire connaître le projet, le promouvoir et participer à la politique d'échanges avec le public. Il est nécessaire d'être présent sur les réseaux sociaux, les plateformes collaboratives et les événements en ligne telle la Museum Week. Il faut également créer *a minima* un site en ligne pour présenter les grandes caractéristiques du projet, son agenda, son actualité, avec éventuellement une lettre d'information, un blog, ou encore une plate-forme collaborative d'échanges autour du projet. C'est un moyen simple de mieux connaître et reconnaître les attentes, et de recueillir témoignages et contributions. Nombre de musées et sites mémoriaux ont développé ce type d'outils⁶¹. Ce site pourrait préfigurer le futur portail numérique préconisé au chapitre précédent.

B. Activités de préfiguration

La mission recommande également de lancer des activités de préfiguration afin d'expérimenter certaines des directions choisies et de faire connaître le projet auprès du public. Des premiers contacts ont par exemple été pris avec Universcience pour *une exposition de préfiguration* qui permettra également de dessiner les contours du futur réseau que le musée-mémorial envisage de créer. Sur une surface restreinte propice à l'itinérance (150 à 300 m²), le dispositif consisterait à se rendre sur différents lieux

⁶¹ Voir le rapport de Jacqueline Eidelman, *Rapport de la mission Musées du XXI^e siècle*, doc. cité, ou encore « "Citoyen, participatif, forum", le musée français se réinvente », France Culture, 20 janvier 2019, article disponible à l'adresse suivante : <https://www.franceculture.fr/societe/citoyen-participatif-forum-le-musee-francais-se-reinvente>.

d'attentats en France afin d'aller à la rencontre et d'organiser une participation du grand public et d'autres parties prenantes (universités, centres de formation, associations d'aide aux victimes, tissu culturel local), sur le modèle des actions collaboratives proposées au Livinglab du Carrefour numérique² de la Cité des sciences et de l'industrie⁶². Le dispositif serait évolutif et incrémenté, se nourrissant des acquis de chaque étape. Il permettrait de tester l'une des thématiques du musée-mémorial ou encore de proposer à chaque étape un thème parmi les quatre retenus. Le tout aboutirait à une exposition de préfiguration présentant la démarche elle-même et des éléments de la muséographie définitive. Ce serait également l'occasion de présenter les programmes scientifiques impliqués dans la mission et de maintenir un espace d'intelligence collective pour continuer la collecte d'objets, de documents et de témoignages auprès du public.

Des contacts informels ont également été pris pour mener *des actions éducatives* auprès des élèves d'écoles des beaux-arts ou d'architecture pour la scénographie ou la muséographique, ou des élèves de lycées et collèges pour la perception spontanée qu'ils ont du terrorisme, auprès du Rectorat de Paris, d'HESAM Université et de l'École supérieure d'art de Paris-Cergy. Enfin, la mission de préfiguration envisage *des opérations scientifiques* liées à la mise en place du musée-mémorial : sur la définition du terrorisme contemporain, sur la fonction des mémoriaux, sur la mémoire collective, en partenariat avec les programmes ou institutions avec lesquelles elle collabore.

⁶² <http://www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/lieux-ressources/carrefour-numerique2/living-lab/>

IX. Du concept à la réalisation : les moyens

A. Le bâtiment

1. Premier cadrage des besoins en activités et en surfaces

Au regard des objectifs et des enjeux du projet, la mission de préfiguration propose un premier cadrage des besoins programmatiques en matière d'espaces et de surfaces. Celui-ci a été exposé dans une « Note d'étape et d'expression des besoins immobiliers », adressée au Premier ministre, le 7 juin 2019. La question du site d'implantation restant pour l'instant ouverte, cette première approche se veut théorique, « hors sol ». Elle cherche à donner autant que possible quelques éléments matériels et financiers des principaux postes et éléments du futur musée-mémorial. Elle devra évidemment être remaniée une fois le site choisi. Elle se décompose de la façon suivante :

PREMIER CADRAGE DES BESOINS EN SURFACES UTILES ⁶³ POUR LE MUSÉE MÉMORIAL	SU min.		SU max.	
	Extérieur	Intérieur	Extérieur	Intérieur
<i>ESPLANADE</i>	200 m ²		500 m ²	
<i>JARDIN</i>	X		X	
ACCUEIL		500 m ²		650 m ²
MÉMORIAL		500 m ²		500 m ²
PARCOURS SEMI-PERMANENT		1 200 m ²		1 600 m ²
EXPOSITIONS TEMPORAIRES				
ACCUEIL PÉDAGOGIQUE		170 m ²		270 m ²
AUDITORIUM		180 m ²		180 m ²
SALLES DE SÉMINAIRES		200 m ²		260 m ²
CENTRE DE DOCUMENTATION		280 m ²		300 m ²
GESTION		200 m ²		200 m ²
LOGISTIQUE MUSÉOGRAPHIQUE		550 m ²		700 m ²
Sous-total =		3 780 m ²		4 660 m ²
LOGISTIQUE GÉNÉRALE		300 m ²		350 m ²
Total des surfaces utiles (hors surfaces extérieures)		3 980 m²		5 010 m²
<i>Besoins en surfaces utiles intérieures dédiées aux activités, hors circulations, locaux techniques, murs et cloisons arrondis</i>		<i>± 4 000 m²</i>		<i>± 5 000 m²</i>

⁶³ Les surfaces utiles correspondent aux seules surfaces dédiées aux activités, hors circulation, murs et cloisons, locaux techniques.

La création d'un musée-mémorial interroge tout d'abord le rapport à l'urbanisme. Nous proposons en ce sens d'accorder d'abord une grande importance aux *espaces extérieurs*, ouverts sur la ville, tout en les rendant aisément sécurisables. Nombre de lieux de recueillement et de commémoration, on l'a vu, sont des espaces ouverts à tous, souvent avec une forte présence végétale et aquatique. Ces espaces doivent inclure une esplanade ou un parvis, de dimension modérée, capable d'accueillir 100 à 150 personnes, et propice à l'accueil de cérémonies, dont la Journée nationale de commémoration du 11 mars. Selon le site, cette esplanade pourrait se lover au cœur du projet, sous la forme d'une cour, avec la présence d'un jardin, d'un espace planté d'arbres intégré au projet, au sol ou en terrasse, ouvert sur la ville ou au cœur du musée-mémorial sous la forme d'un patio.

Les *espaces intérieurs* doivent respecter la variété des activités, en gardant à l'esprit que la quantification des besoins relève à ce stade d'une proposition d'échelle, fondée uniquement sur des hypothèses concernant la part relative des différentes activités ou fonctions du futur musée-mémorial présentées dans les chapitres précédents.

Les *espaces d'accueil*, première transition entre le dehors et le dedans, jouent un rôle fondamental dans la perception de ce type de réalisation. Transition entre l'urbain et le cœur du projet, ils peuvent prendre des formes diverses mais doivent dans tous les cas, concourir à la « mise en condition » du visiteur, tout en le laissant libre de son parcours. Ces espaces doivent éviter d'être intimidants, ils doivent signifier un accueil bienveillant de tous les visiteurs, avec éventuellement des services associés (cafétéria, librairie) dont la justification et la dimension devront faire l'objet de discussions eu égard à la nature du projet.

Également associées à la notion d'accueil, les qualités d'inclusion et de convivialité inscrites dans le concept de *troisième lieu* font partie de la réponse aux besoins des futurs usagers du musée-mémorial⁶⁴. Il convient de prévoir, pour cela, un ou plusieurs espaces informels que tous les visiteurs pourront s'approprier, pour simplement passer un moment, seuls ou en petits groupes, pour des rencontres informelles, des échanges ou au contraire pour rechercher l'isolement dans un cadre non prédéfini, avant, pendant ou après la visite ou même sans objectif de visite.

Le *mémorial* proprement dit pourrait être un espace extérieur comme intérieur d'une surface estimée pour l'instant à 500 m², susceptible d'évoluer en fonction du site choisi.

La *partie consacrée aux expositions* doit être conséquente au regard des enjeux du projet. Elle a été calibrée en fonction des retours d'expériences des membres de la mission

⁶⁴ Le « troisième lieu », notion forgée au début des années 1980 par Ray Oldenburg, professeur de sociologie urbaine à l'université de Pensacola en Floride, se distingue du premier lieu, la sphère du foyer, et du deuxième lieu, le domaine du travail. Il s'entend comme un espace neutre, comme un volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle.

de préfiguration, dont beaucoup ont participé à la création de mémoriaux, ainsi que de l'observation menée ces derniers mois sur le terrain au sein d'institutions muséales étrangères consacrées aux victimes du terrorisme. Une emprise de 1 200 à 1 600 m² nous semble en ce sens pertinente pour développer le propos scientifique et muséographique du projet. Elle se décomposerait ainsi :

- une emprise dédiée au parcours semi-permanent de 900 à 1 000 m² permettant de présenter les quatre grandes thématiques muséographiques. La notion de « semi-permanent » nous semble ici importante, déjà abordée au chapitre VI, Le musée d'histoire et de société. Le terrorisme et ses effets étant des phénomènes en constante évolution, la recherche sur ces questions étant également en progression, la muséographie du musée-mémorial doit pouvoir être renouvelée, partiellement ou totalement réinterrogée au fil du temps. Nous imaginons pour ce faire, des espaces « capables », propices à l'évolution de l'exposition, économiques et sans poser de difficultés techniques majeures ;
- un module d'expositions temporaires de 300 à 600 m², ces dernières étant essentielles pour proposer un développement particulier de certains thèmes ou de l'actualité.

Les espaces pédagogiques ont un rôle déterminant, on l'a vu au chapitre VII (Le lieu de transmission) dans l'analyse des activités éponymes, de même que l'accueil de publics particuliers (associations de victimes, professionnels). Le musée-mémorial devra donc disposer d'au moins deux espaces de médiation permettant d'accueillir deux groupes en simultané.

Au même titre que les expositions temporaires, les *divers espaces de rencontres* – auditorium, salles de réunion ou de séminaire – sont essentiels à l'activité générale du musée-mémorial. Ils peuvent varier selon la localisation du projet et la mise en commun possible de ces services avec d'autres institutions qui lui seraient voisines. Pour l'heure, nous proposons un auditorium d'une jauge de 120 places, potentiellement rétractable, associé à des salles de réunion équipées de 25 à 30 places.

Le *centre de documentation* est un autre élément fort du projet. Il pourrait proposer une douzaine de places de consultation, des bornes de consultation en ligne, un fonds d'ouvrages, de périodiques, de documents visuels ou sonores dont la taille reste à déterminer, en relation avec la fonction scientifique du lieu.

Enfin, des surfaces sont à prévoir pour *la gestion et la logistique du lieu*. Concernant les *espaces tertiaires* (bureaux), dédiés à l'équipe du musée-mémorial, une emprise de 200 m² a été prévue (chiffre purement indicatif). La logistique, elle, devra comprendre :

- la partie propre au fonctionnement des activités muséographiques : montage/démontage/régie des expositions, transit de collections ; celle-ci pourrait être doublée d'une fonction de conservation de collections, qui n'a pas été comptabilisée ici, car difficilement quantifiable à ce stade. On devra s'interroger sur le choix de conserver *in situ* sachant que nombre d'institutions muséales, face à la pression foncière en centre-ville, disposent de réserves de collections externalisées ; une mutualisation de surfaces de réserves avec une autre institution peut être également envisagée ;
- la logistique générale regroupant l'ensemble des activités et espaces liés à l'exploitation et la maintenance du bâtiment et du site : transit technique, stockages généraux, atelier de maintenance, locaux entreprises et agents d'entretien et maintenance, locaux des personnels, poste de contrôle, sécurité incendie et sûreté.

Au total, les surfaces utiles nécessaires au projet ont été estimées de 4 000 à 5 000 m².

2. La localisation, une première prospection

En vertu des critères définis en préalable (voir chapitre IV, Le concept général : un lieu unique) : neutralité d'un site qui ne soit ni déjà marqué par une histoire autre, ni proche d'un lieu d'attentat, de préférence à Paris ou dans la métropole parisienne, visible sans être ostentatoire, la mission a mené une première prospection. Elle a pris langue, sur un mode exploratoire, avec un certain nombre d'interlocuteurs de collectivités territoriales : Olivier Renard, directeur de cabinet de Jean-Louis Missika, adjoint au maire de Paris chargé de l'urbanisme (13 mars 2019), auxquels s'ajoutent de nombreuses prises de contact avec le cabinet d'Anne Hidalgo, maire de Paris ; Christian Estrosi, maire de Nice, le 21 mai 2019, ainsi que son cabinet, à Nice, le 23 novembre 2019 ; Myriam Tournoux, chef de cabinet, et Guillaume Merzi, directeur de cabinet du maire de Pantin, Bertrand Kern, lundi 7 octobre 2019 ; Patrick Braouezec, président de Plaine Commune, vice-président de Paris Métropole, en novembre 2019. Bien que la mission ait été accueillie à chaque fois avec attention, ces contacts n'ont pour l'heure débouché sur aucune piste tangible, l'horizon des élections municipales de mars 2020 n'ayant sans doute pas constitué un contexte propice.

Le 5 septembre 2019, la mission a également rencontré Philippe Bauchot, directeur adjoint de la direction de l'Immobilier de l'État, et Michel Laffitte, responsable de la politique immobilière de l'État à Paris et en Île-de-France. C'est ainsi qu'il nous a été permis de visiter l'ancien siège du journal *L'Humanité* à Saint-Denis (93), construit par Oscar Niemeyer, et racheté par l'État en 2009 qui offre une surface globale de 7 000 m², pour l'heure inoccupée. Nous avons également visité le toit de l'Arche de la Défense, un espace exploité par une entreprise privée avec, semble-t-il, des possibilités. Néanmoins, aucun de ces deux lieux n'a paru adapté au projet. Si le bâtiment de Niemeyer est

impressionnant, son coût de rénovation et d'aménagement, ainsi que les frais de fonctionnement seraient à première vue particulièrement élevés. De surcroît, il ne remplit pas l'un des critères essentiels car proche du Stade de France, l'un des lieux des attentats du 13 novembre 2015, et de l'immeuble où s'est déroulée l'opération policière cinq jours après. Quant à l'Arche, lieu de prestige, elle n'est pas adaptée à un projet de musée-mémorial. Déjà, au début des années 2000, il avait été envisagé d'y implanter la Cité nationale de l'Histoire de l'immigration, alors en projet, projet resté sans suite à cause des coûts et de la difficulté d'accès⁶⁵. À ce jour, la question de l'implantation reste donc ouverte et devra constituer la priorité de la phase suivante du projet.

3. *L'approche environnementale*

La loi de la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 impose à toutes les maîtrises d'ouvrage, qu'elles soient publiques ou privées, de tenir compte des critères environnementaux des processus et des matériaux. Le musée-mémorial se devra d'être exemplaire de ce point de vue également. Ainsi seront comparés les potentiels des divers sites pressentis (terrain à construire ou réhabilitation d'un bâtiment) afin de se conformer à la loi et d'éclairer le choix des décideurs. Les choix programmatiques le seront également et la plus grande flexibilité sera recherchée afin de permettre les évolutions nécessaires dans le temps d'un tel équipement public. Le bâtiment et la scénographie seront conçus et réalisés dans une démarche d'écoconception.

B. Le déroulé du projet

Le développement d'un projet de cette nature compte différentes étapes :

- une phase de « pré-préfiguration » dont le présent rapport rend compte en proposant un concept général ;
- une phase de préfiguration proprement dite qui en est la suite directe ;
- une phase de préparation à l'ouverture et, en parallèle ;
- une phase opérationnelle de conception et de réalisation du projet immobilier ;
- l'ouverture au public.

Cependant, le planning de la création du musée-mémorial peut difficilement être appréhendé à ce stade et devra être stabilisé une fois que l'on aura choisi le site d'implantation, précisé les modalités de mise à disposition et les conditions de montée en charge du projet et que seront connues les disponibilités budgétaires. Pour l'heure, nous pouvons esquisser un calendrier purement indicatif, en distinguant par commodité le volet projet d'établissement du volet immobilier, ces derniers étant étroitement liés :

⁶⁵ Luc Gruson, *Le Musée national de l'histoire de l'immigration. Genèse d'un musée*, Paris, La Documentation française, 2017, p. 77.

Planning indicatif de la création du musée-mémorial

Déroulé	Projet d'établissement	Projet immobilier
	Phase de pré-préfiguration (actuelle mission de préfiguration) Remise du présent rapport au Premier Ministre	
AVANT LE CHOIX DU SITE	Phase de préfiguration (mise en place de l'équipe dédiée au projet, organisation du projet) ; Élaboration du projet scientifique et culturel / projet d'établissement ; Étude des publics	Études préalables Affinement du concept et du cadrage programmatique ; Recherche et études de site
APRES LE CHOIX DU SITE Année N (1 ^{er} / 2 ^e sem. 2021 ?)	Poursuite de la préfiguration Mobilisation des budgets et organisation de la maîtrise d'ouvrage.	Études préalables Élaboration du programme architectural et du programme muséographique (cahiers des charges des futurs maîtres d'œuvre) ; Stabilisation des budgets prévisionnels d'investissement immobilier.
Année N+1 (2022 ?)	Poursuite de la préfiguration	Lancement de l'opération immobilière, choix du maître d'œuvre
Année N+2 (2023 ?)	Préparation à l'ouverture	Études de maîtrise d'œuvre
Année N+3 (1 ^{er} -2 ^e sem. 2024 ?)		Consultation des entreprises
Années N+4 & N+5 (2025-2026 ?)		Travaux
Année N+6 (début 2027 ?)	Inauguration, ouverture aux publics	

Le choix du site, de même que la mise en place des budgets déterminent le point de départ de la mise en œuvre opérationnelle du projet immobilier. Dans les conditions qui régissent la commande publique encadrée par la loi MOP, il faut donc compter environ 5 ans au minimum entre le lancement de l'opération immobilière et l'ouverture aux

publics⁶⁶. Ce délai va varier selon qu'il s'agit d'une construction neuve ou d'une réhabilitation d'un bâtiment existant. Le caractère patrimonial du site peut également avoir des répercussions sur le cadencement de l'opération, de même que les potentielles contraintes (pollution, terrain, localisation). Enfin, le mode de désignation du ou des maîtres d'œuvre (architectes, scénographes...) peut influencer sur le planning (de 8 à 10 mois à plus d'un an).

C. Le projet d'établissement

En parallèle du volet immobilier, la montée en charge du projet verra se dérouler un certain nombre d'étapes permettant l'affinement du projet d'établissement, du projet culturel et scientifique et la mise en place de son organisation en prévision de l'ouverture au public du musée-mémorial.

1. Une nouvelle organisation du travail

Pour la suite du projet, il est essentiel d'envisager la mise en place *d'une équipe dédiée au projet*, la mission actuelle ne pouvant à elle seule assumer l'ensemble des tâches à mener. Cette équipe devra en priorité trouver un site d'implantation, élaborer le projet scientifique et culturel (PSC) sur la base des orientations émanant du présent rapport, si elles sont validées par les pouvoirs publics, réfléchir à l'offre du musée-mémorial et à ses moyens. Pour la rédaction du PSC, une étude des différents publics devra notamment être réalisée pour mieux connaître les attentes, tester les concepts, appréhender la perception du projet et aider à la définition de l'offre, ainsi que de la politique de médiation et de communication. Il est à souligner que le PSC comme le choix du site sont des préalables indispensables à la rédaction du cahier des charges destiné aux futurs maîtres d'œuvre. L'équipe dédiée au projet aura également à mettre en place un certain nombre d'actions, présentées dans leur contenu au chapitre VII (Le lieu de transmission) sur la préfiguration après mars 2020.

Pour ce faire, cette équipe doit penser *une organisation nouvelle du travail*.

Si le ministère de la Justice porte aujourd'hui seul la mission de préfiguration, *le portage du projet de musée-mémorial devrait pouvoir être élargi*. Ce projet concerne en effet la Nation et divers secteurs de l'État : la Justice mais aussi l'Intérieur, la Santé, l'Éducation nationale, la Défense. Le ministère de la Culture est également concerné en particulier à travers la politique des musées et liens tissés par la mission avec les Archives

⁶⁶ Le planning « théorique » du projet immobilier a été élaboré ici sur les jalons d'une mise en œuvre par une maîtrise d'ouvrage classique au sens de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite « loi MOP ».

nationales, l'Institut national de l'audiovisuel ou la Bibliothèque nationale de France. L'association de *collectivités locales* au portage du projet sera également un élément à étudier.

Dans le même ordre d'idées, la question de *la maîtrise d'ouvrage du projet*, en particulier immobilier, devra être réévaluée. La mission de préfiguration ayant été initiée au sein la DIAV, le ministère de la Justice assure donc pour l'instant seul la maîtrise d'ouvrage de l'opération sous supervision du Premier ministre.

Il sera également nécessaire de créer des instances de gouvernance du projet. Outre les structures opérationnelles, il faudra porter un soin attentif à trois composantes :

- le conseil scientifique destiné à approfondir les contenus et l'offre culturelle : ce conseil sera composé avec des chercheurs français et étrangers, compétents sur les divers domaines que couvre le musée, aussi bien en sciences humaines et sociales, en sciences de la vie, dans d'autres disciplines qui ne sont pas identifiables à ce jour ;
- des groupes experts réunissant des professionnels de divers milieux, en particulier du monde des musées, pour réfléchir aux thématiques particulières et aux aspects spécifiques au projet ; la création *ex nihilo* d'une nouvelle institution et d'un lieu aussi singulier doit pouvoir bénéficier de toutes les expériences acquises ;
- des comités d'utilisateurs, à créer dès la phase de préfiguration, pour permettre, d'un côté, la participation des associations et, de l'autre, la mise en œuvre du principe de co-conception avec les publics, un élément essentiel des musées du XXI^e siècle, abordé au chapitre IV (Le concept général : un lieu unique). La composition de ces comités devra refléter la diversité des publics auxquels s'adresse le musée-mémorial. La mission pourra s'appuyer sur le partenariat envisagé avec Universcience pour développer un projet d'exposition itinérante de préfiguration (chapitre VIII, La préfiguration après mars 2020) visant à évaluer la pertinence des propositions auprès des publics et mettre en place des formes de participation, une expérience qui peut se pérenniser après l'ouverture du musée.

Le musée-mémorial devra bénéficier *d'un statut juridique* reflétant son caractère unique, novateur et pluriel, lui permettant d'assurer ses différentes missions. Ces fondamentaux posés, le futur statut dépendra des orientations qui seront données, des partenaires mobilisés et de la montée en charge souhaitée pour le projet. De nombreux projets ont été développés grâce à la création d'une association loi 1901 au départ (ou d'un groupement d'intérêt public) pour déboucher sur celle d'un établissement public (administratif ou de coopération culturelle).

2. *Les moyens de fonctionnement avant ouverture*

Estimer à ce stade les coûts de fonctionnement nous paraît prématuré, ne serait-ce que parce que le lieu d'implantation n'est pas encore connu. Par ailleurs, l'ampleur des activités proposées demandera à être précisée, de même que les choix de gestion (externalisation ou non de certaines fonctions) ou encore la programmation dans le temps des actions.

Nous pouvons toutefois tenter une esquisse des moyens à mettre en place pour faire fonctionner l'équipe avant ouverture, en s'appuyant sur des exemples et des études de cas : la préfiguration de la Cité nationale de l'Histoire de l'immigration⁶⁷, les rapports d'activité de différents musées et sites ou encore le rapport sur les musées nationaux de la commission des Finances du Sénat.⁶⁸ En tout état de cause, de la phase de préfiguration au fonctionnement après l'ouverture au public, il est nécessaire de prévoir une augmentation progressive des moyens alloués au projet de musée-mémorial au fur et à mesure des perspectives de sa montée en charge.

À l'heure actuelle, la mission de préfiguration, on l'a déjà signalé, fonctionne sur les ressources de la DIAV, sur des « emprunts » gracieux de personnels venus du ministère de la Recherche (CNRS), du ministère de la Culture (OPPIC) ou du ministère de l'Éducation nationale (Rectorat de Paris), enfin, sur le bénévolat, situation qui est celle de tous les autres membres de la mission, lesquels ont donné durant une année un temps considérable à la bonne marche de la mission bien qu'étant presque tous en activité.

Pour maintenir la dynamique mise en œuvre et aller plus loin dans la définition du projet, la recherche de site, la constitution de l'équipe du futur musée-mémorial, nous préconisons durant la phase de préfiguration, de doter la mission des moyens suivants :

- 5 équivalents temps plein, pour un budget de fonctionnement d'environ 0,5 M€ par an, hors frais d'hébergement ;
- des espaces de travail et de réunion (100 m²) ;
- un budget complémentaire pour la réflexion, la recherche, le travail sur les collections et les ressources, la communication, l'organisation d'événements durant la phase de préfiguration (expositions temporaires, colloques scientifiques, rencontres, de l'ordre de 0,3 à 0,5 M€).

⁶⁷ Jacques Toubon (dir), *Rapport au Premier ministre. Mission de préfiguration du Centre de ressources et de mémoire de l'immigration*, Paris, La Documentation française, 2004.

⁶⁸ Yan Gaillard, « Les musées nationaux : quelles ressources pour quelles missions ? », Rapport d'information fait au nom de la commission des finances, 4 juin 2014.
<<https://www.senat.fr/rap/r13-574/r13-574.html>>

La phase de préparation à l'ouverture devra permettre de voir s'étoffer les moyens consacrés au fonctionnement des différents pôles et de l'équipe du musée-mémorial afin de préparer son ouverture aux publics :

- ⇒ commissaire de l'exposition semi-permanente et son équipe
- ⇒ développement de l'équipe de programmation culturelle, de celle des publics
- ⇒ équipe des collections / collecte et régie
- ⇒ responsable et équipe du centre de ressources
- ⇒ responsable et équipe de production (expositions temporaires, colloques, édition)
- ⇒ responsable et équipe multimédia et web,
- ⇒ direction, communication, partenariats et fonctions supports (secrétariat général, ressources humaines, service logistique ; agence comptable selon le statut juridique).

Si nous nous référons à d'autres exemples de mise en œuvre de projets, cette équipe pourrait alors compter entre 20 et 40 personnes à l'horizon 2026. L'embauche et la formation des personnes dédiées à l'accueil des publics et à la médiation seront en particulier à prévoir durant cette phase.

Après une hypothèse d'ouverture en 2027, en fonctionnement courant, la projection pourrait aboutir au premier cadrage à une équipe de l'ordre de la quarantaine à la cinquantaine de personnes.

3. Les moyens nécessaires au projet immobilier

Il est difficile d'avoir une expertise des coûts d'investissement immobiliers sans connaître la localisation, ni avoir stabilisé les contours du programme de l'opération. Ceux-ci varieront selon qu'il s'agit d'une réhabilitation ou d'une construction neuve, selon les éléments programmatiques, qui seront adaptés au site choisi, ou encore suivant le mode de consultation des maîtres d'œuvre et le planning de réalisation.

Lors de la rencontre du 5 septembre 2019, Philippe Bauchot, directeur adjoint de la direction de l'Immobilier de l'État, et Michel Laffitte, responsable de la politique immobilière de l'État à Paris et en Île-de-France avaient donné une indication « entre 50 et 100 M€ » s'il s'agit d'un terrain n'appartenant pas à l'État – onéreux et difficile à trouver – sur lequel serait construit un bâtiment neuf ou réaménagé un bâtiment existant. En revanche, la situation est évidemment différente si le terrain ou le bâtiment appartiennent à l'État, et sont plus ou moins disponibles.

À titre de points de repères et d'information :

- ⇒ le coût des études préalables à réaliser avant le lancement de l'opération (programmation, diagnostics, sondages, études des publics...) peut représenter de 0,5 à 1 M€ TTC ;
- ⇒ le budget de l'opération de rénovation en cours du musée national de la Marine au Palais de Chaillot, à Paris, s'élève à 65,36 M€ pour 10 250 m² de surface de plancher ;⁶⁹
- ⇒ la construction du nouvel accueil du musée de Cluny s'est élevée à 7,64 M€ pour 983 m² de surface de plancher, la refonte des parcours, actuellement en chantier, représentant un budget de 12,91 M€ pour 1 663 m² de plancher.

En dehors des coûts liés au projet immobilier, il faudra déterminer les frais spécifiques, liés à la restauration, à la préparation des objets et ressources exposés, à la constitution de fonds documentaires et numériques ou à la production de contenus. Ces coûts peuvent représenter un tiers de budget complémentaire.

Le planning budgétaire ne pourra également être établi que lorsque les différents paramètres (programme, choix du site, stratégie de montée en charge et réalisation du projet, etc.) seront stabilisés. On peut toutefois indiquer quelques éléments :

- ⇒ entre le moment de la décision politique et le choix d'un architecte, il faut compter environ 18 mois et mobiliser 2 à 3 % du montant H.T. des travaux ;
- ⇒ les études de conception (maîtrise d'œuvre) du projet représentent de l'ordre de 15 % du montant H.T. des travaux et se déroulent sur au moins une année ;
- ⇒ les travaux commencent 18 à 24 mois après le choix de l'architecte.

*

⁶⁹ Les budgets donnés ici pour exemple sont « toutes dépenses confondues » (travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre, taxes, etc.) en euros courants.

Annexe 1 : Agenda général de la mission

4 février 2019 : lettre de mission du Premier ministre Édouard Philippe
22 février 2019 : 1 ^{re} réunion plénière de la mission
6 mars 2019 : présentation de la mission au complet devant Nicole Belloubet, garde des Sceaux
13 mars 2019 : rencontre avec Olivier Renard, directeur de cabinet de Jean-Louis-Missika, adjoint au maire de Paris, chargé de l'urbanisme, sur la localisation (R. Azizi, H. Rousso)
28 mars 2019 : 2 ^e réunion plénière de la mission
29 mars 2019 : 1 ^{re} réunion avec les associations de victimes et France Victimes, présentation de la mission
4 avril 2019 : rencontre avec François-Joseph Ruggiu, Sandrine Lefranc et Fabrice Boudjaaba, directeur et directeurs adjoints scientifiques de l'Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS, sur la dimension scientifique du projet (H. Rousso)
11 avril 2019 : réunion restreinte de la mission
25 avril 2019 : 3 ^e réunion plénière de la mission
9 mai 2019 : rencontre avec Clarisse Mazoyer, présidente de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) et Marie-Bénédicte Caumette, chef du département des études préalables qui a permis d'associer Valérie Brisard, architecte-programmiste, à la mission (R. Azizi, H. Rousso)
14 mai 2019 : rencontre avec Lucie Muniesa, directrice du cabinet du ministre de la Culture sur la participation éventuelle du ministère (R. Azizi, É. Pelsez, H. Rousso)
20 mai 2019 : réunion restreinte
21 mai 2019 : rencontre avec Christian Estrosi, maire de Nice, sur la localisation du futur musée-mémorial et l'implication de la ville dans le projet (H. Rousso)
25 mai 2019 : réunion restreinte
27 mai 2019 : entretien (enregistré) avec Jacques Toubon, défenseur des Droits, ancien président de la mission de préfiguration de la Cité nationale de l'Histoire de l'immigration (2003), et Luc Gruson, ancien directeur du musée national de l'Histoire de l'immigration, sur leur expérience (H. Rousso)
31 mai 2019 : 4 ^e réunion plénière de la mission
4 juin 2019 et 10 décembre 2019 : rencontres avec Guillaume Denoix de Saint-Marc de l'AFVT (R. Azizi et H. Rousso, E. Iardella-Blanc)
6 juin 2019 : réunion restreinte
20 juin 2019 : rencontre avec Julien Sérignac, secrétaire général de <i>Charlie Hebdo</i> (R. Azizi, H. Rousso)
27 juin 2019 : 5 ^e réunion plénière de la mission
22 juillet 2019 : rencontre avec Guillaume Nahon, directeur des Archives de Paris, et Mathilde Pintault, responsable de collecte et de classement, sur les fonds liés au terrorisme (H. Rousso)
5 septembre 2019 : rencontre avec Philippe Bauchot, directeur adjoint de la direction de l'Immobilier de l'État, et Michel Laffitte, responsable de la politique immobilière de l'État à Paris et en Île-de-France, sur la localisation dans des bâtiments appartenant à l'État (R. Azizi, H. Rousso)
9 au 13 septembre 2019 : déplacement à New York pour la visite du 9/11 Memorial Museum, intervention à un colloque à l'université Columbia (É. Pelsez, M. Crépon, D. Peschanski) et participation aux cérémonies du 11 septembre
19 septembre 2019 : participation à la cérémonie d'hommage aux victimes du terrorisme aux Invalides
24 septembre 2019 : visite du bâtiment d'Oscar Niemeyer à Saint-Denis
25 septembre 2019 : réunion restreinte
26 septembre 2019 : 6 ^e réunion plénière de la mission
26 septembre 2019 : visite du toit de l'Arche de la Défense (R. Azizi, H. Rousso)

4 octobre 2019 : réunion restreinte
7 octobre 2019 : rencontre avec Myriam Tournoux et Guillaume Merzi, respectivement chef et directeur de cabinet du maire de Pantin, Bertrand Kern sur les zones d'aménagement en cours au nord-est de la capitale (A. Rispal, H. Rousso)
11 octobre 2019 : rencontre avec Édouard Philippe, Premier ministre, sur l'état d'avancement des travaux (H. Rousso)
14 au 16 octobre 2019 : déplacement à Oslo et visite du Centre d'interprétation et de l'île Utøya
18 octobre 2019 : 7 ^e réunion plénière de la mission
18 octobre 2019 : 2 ^e réunion avec les associations de victimes et France Victimes sur l'avancement des travaux
22 octobre 2019 : rencontre avec Hélène Davo et Bruno-Roger Petit, conseillère Justice et conseiller Mémoire du président de la République (H. Rousso)
5 novembre 2019 : rencontre avec Sylvie Zaidman, directrice du musée de la Libération de Paris-musée du Général Leclerc-musée Jean Moulin et visite du musée récemment rénové
6 novembre 2019, 10 décembre 2019 et 17 janvier 2020 : rencontres avec Françoise Rudetzki (D. Peschanski, H. Rousso, E. Iardella-Blanc)
15 novembre 2019 : rencontre avec Ariane James-Sarazin, directrice-adjointe du musée de l'Armée sur les liens entre le musée de l'Armée et le futur musée-mémorial (R. Azzouz)
18 novembre 2019 : rencontre aux Archives nationales avec Bruno Ricard, directeur, Marion Veysière, responsable du département Justice et Intérieur, et Violaine Challéat-Fonck, responsable du pôle Intérieur, ainsi que Gérald Monpas (pôle Intérieur), Christophe Bouvier, Céline Delétang et Jean Salvat (pôle Justice) (E. Iardella-Blanc, D. Peschanski, H. Rousso)
22 novembre 2019 : rencontre à Nice avec Philippe Pradal, premier adjoint au maire de Nice, et Anthony Borré, directeur de cabinet, sur la mise en place d'un réseau de mémoriaux consacrés aux victimes du terrorisme (D. Peschanski)
26 novembre 2019 : rencontre avec Arthur Dénouveaux, président de Life for Paris (E. Iardella-Blanc)
27 novembre 2019 : rencontre avec Michèle Antoine, directrice des expositions à Universcience, et Pierre Reinisch, responsable des projets à l'international, sur une collaboration possible durant la phase de préfiguration (D. Peschanski, A. Rispal, H. Rousso). Une rencontre avec Bruno Maquart, président d'Universcience, prévue le 22 janvier 2020 a été reportée au 19 mars 2020
27 novembre 2019 : audition de Sarah Gensburger et Gêrôme Truc, sociologues, chargés de recherche au CNRS, sur la mémorialisation des attentats dans le monde depuis 2001
29 novembre 2019 : 8 ^e réunion plénière de la mission
4 décembre 2019 : rencontre avec Chantal Anglade et Delphine Allenbach-Rachet, enseignantes détachées, et Marie-Cécile Castel, juriste, de l'AfVT (E. Iardella-Blanc)
6 décembre 2019 : audition de François Molins, procureur général près la cour de cassation, présentation et discussion sur le projet (R. Azizi, O. Grémont, É. Pelsez, H. Rousso)
9 décembre 2019 : rencontre avec Isabelle Sadowski, directrice juridique de la coordination de l'aide aux victimes, de France Victimes (E. Iardella-Blanc)
9 décembre 2019 : entretien avec Valérie Guillaume, directrice du musée Carnavalet, sur les collections consacrées à l'histoire des attentats terroristes à Paris, ainsi que sur un partenariat possible (H. Rousso)
12 décembre 2020 : échange avec Nina Goldenberg, petite-fille de Jo Goldenberg (E. Iardella-Blanc)
13 décembre 2019 : entretien avec Simon Fieschi de <i>Charlie-Hebdo</i> (E. Iardella-Blanc)
13 décembre 2019 : entretien avec Jean-Claude Hubler, président de Life for Nice (E. Iardella-Blanc)
18 au 20 décembre 2019 : déplacement à Vitoria-Gasteiz (Espagne), visite guidée du centre mémorial pour les Victimes du terrorisme en cours de construction par Florencio Domínguez Iribarren, son directeur, et réunion avec Jesús Loza, délégué du gouvernement au Pays Basque

19 décembre 2019 : entretien avec Françoise Vernet, présidente de l'association des victimes de l'attentat du musée du Bardo (E. Iardella-Blanc)
20 décembre 2019 : 9 ^e réunion plénière de la mission
6 janvier 2020 : audition de Dominique Reynié, politiste, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, président de la Fondation pour l'innovation politique, sur le rapport publié par FONDAPOL, en novembre 2019 sur les attentats islamistes dans le monde de 1979 à 2019
6 janvier 2020 : audition de Christian Delage, historien, professeur à l'université Paris VIII et directeur de l'Institut d'histoire du temps présent, sur les enregistrements filmés de victimes et de procès liés au terrorisme
6 janvier 2020 : audition de Jacqueline Eidelman, conservatrice générale du patrimoine, sur la mission Musées du XXI ^e siècle qu'elle a présidée en 2017
6 janvier 2020 : entretien avec Philippe Duperron, président, Dominique Kielemoes et Patricia Correia, vice-présidentes, de 13onze15 (E. Iardella-Blanc)
8 janvier 2020 : rencontre à l'Institut national de l'audiovisuel (INA) avec Agnès Chauveau, directrice déléguée à la diffusion et à l'innovation, Fabrice Blancho, responsable du département des productions audiovisuelles, Antoine Bayet, responsable du département des éditions numériques, Mileva Stupar, chef du service de l'action culturelle et éducative, sur la question des collections et les partenariats possibles (E. Iardella-Blanc, D. Peschanski, H. Rousso)
8 janvier 2020 : rencontre avec Sophia Seco, directrice, et Marie-Claude Desjeux, vice-présidente chargée des relations extérieures de la FENVAC (E. Iardella-Blanc)
8 janvier 2020 : rencontre avec Jean-François Ricard, procureur, chef du parquet national antiterroriste, et Camille Hennetier, procureure adjointe, sur l'enregistrement des procès et la collecte de pièces judiciaires (R. Azizi, É. Pelsez, H. Rousso)
9 janvier 2020 : rencontre avec Julien Sérignac, secrétaire général de <i>Charlie-Hebdo</i> (E. Iardella-Blanc)
14 janvier 2020 : rencontre avec Arthur Dénouveaux, président de Life for Paris, et Antoine Garapon, magistrat (R. Azizi, É. Pelsez, H. Rousso)
14 janvier 2020 : audition de Nicolas Hénin, consultant et formateur, sur son expérience de journaliste et sur sa détention, avec trois autres Français, par Daech (2013-2014)
16 janvier 2020 : 10 ^e réunion plénière de la mission

Présence dans les médias

16 mars 2019 : <i>La Fabrique de l'Histoire</i> , France Culture, entretien avec H. Rousso par E. Laurentin
3 avril 2019 : <i>Le Figaro</i> , « Ce musée-mémorial sera une forme de victoire sur le terrorisme », entretien avec H. Rousso par M. Lombard-Latune
10 juillet 2019 : <i>France 3 Côte-d'Azur</i> , entretien avec É. Pelsez
14 juillet 2019 : <i>La Croix</i> , « Nice : la mémoire des attentats est ancrée dans l'espace », entretien avec H. Rousso par Th. Mercadier
15 octobre 2019 : <i>Le Monde</i> , « Aide aux victimes : la Délégation interministérielle en ordre de marche », entretien avec É. Pelsez par J.-B. Jacquin
11 décembre 2019 : <i>Le Figaro</i> , « Le projet de "Musée du terrorisme" prend forme », entretiens avec H. Rousso et C. Chanin par Jean Chichizola
20 janvier 2020 : <i>Le Pèlerin</i> , « Un mémorial pour toutes les victimes » entretien avec H. Rousso par Alban de Montigny
Novembre 2020 : <i>Arte</i> , diffusion d'un documentaire de Joël Calmettes portant sur la mémoire du 13-Novembre et intégrant l'activité du comité mémoriel de la DIAV et celle de la mission de préfiguration

Annexe 2 : Bibliographie

Cette bibliographie indicative reprend essentiellement les ouvrages et travaux cités dans le rapport ainsi que quelques références générales sur les grands thèmes abordés.

Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962.

« Au nom des victimes », dossier, *Témoigner. Entre mémoire et histoire*, n° 118, septembre 2014.

Maëlle Bazin, Gilles Ferragu et Claire Sécail, « L'attentat, un objet au croisement de l'histoire politique et de l'histoire des médias », dossier, *Le Temps des médias*, n° 32, 2019/1.

Eneko Bidegain, *Iparretarrak (IK) : histoire d'une organisation politique armée*, Larresorre, Gatuzain, 2007.

Emmanuel Bernabeu-Casanova, *Le nationalisme corse. Genèse, succès et échec. Suivi d'un entretien avec le leader autonomiste Edmond Simeoni*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Catherine Bertrand, *Chroniques d'une survivante*, Paris, La Martinière, 2018.

Patrick Boucheron et Mathieu Riboulet, *Prendre dates : Paris, 6 janvier-14 janvier 2015*, Lagrasse, Verdier, 2015.

Centre d'analyse du terrorisme, « Terrorisme dans l'Union européenne : bilan 2019. Attentats, tentatives et projets d'attentats islamistes », février 2020.

Gérard Chaliand, *Les guerres irrégulières XX^e-XXI^e siècle : guérillas et terrorismes*, Paris, Gallimard, 2008.

Gérard Chaliand et Arnaud Blin (dir.), *Histoire du terrorisme : de l'Antiquité à Daech*, Paris, Fayard, 2015.

Clifford Chanin et Alice Greenwald (dir.), *The Stories they tell. Artifacts from the National September 11 Memorial Museum*, préface de Michael R. Bloomberg, New York, Skira Rizzoli & 9/11 Memorial, 2013.

Isabelle Chaudieu, Joanne Ryan et Marie-Laure Ancelin, « Implication de la réponse de peur dans le développement précoce du trouble de stress post-traumatique (TSPT) », *Revue de neuropsychologie*, 11(4), 2019, p. 259-266.

Isabelle Chaudieu, Dmitry M. Davydov, Robert Stewart et Karen Ritchie, « Resilience and mental health », *Clinical Psychology Review*, 30(5), 2010, p. 479-495.

Jean Chichizola et Hervé Deguine, *L'affaire Copernic. Les secrets d'un attentat antisémite*, Paris, Mille et une Nuits, 2009.

Marc Crépon, avec Frédéric Worms, *La philosophie face à la violence*, Paris, Équateurs, 2015.

Marc Crépon, *L'épreuve de la haine. Essais sur le refus de la violence*, Paris, Odile Jacob, 2016.

Louis Crocq, *Traumatismes psychiques : prise en charge psychologique des victimes*, Paris, Elsevier Masson, 2014.

Arthur Dénouveaux et Antoine Garapon, *Victimes, et après ?*, Paris, Gallimard, 2019.

Jacqueline Eidelman (dir.), *Rapport de la mission Musées du XXI^e siècle*, Paris, ministère de la Culture, 2017.

Guillaume Erner, *La société des victimes*, Paris, La Découverte, 2006.

Francis Eustache (dir.), *Mémoire et émotions*, Paris, Le Pommier, 2016.

- Francis Eustache (dir.), *La mémoire entre sciences et société*, Paris, Le Pommier, 2019.
- Didier Fassin et Richard Rechtman, *L'empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007.
- Fondation pour l'innovation politique, *Les attentats islamistes dans le monde 1979-2019*, novembre 2019.
- Gilles Ferragu, *Histoire du terrorisme*, Paris, Perrin, 2014.
- Frederika Amalia Finkelstein, *Survivre*, roman, Paris, Gallimard, 2017.
- Yan Gaillard, « Les musées nationaux : quelles ressources pour quelles missions ? », rapport d'information fait au nom de la commission des finances, 4 juin 2014.
- Adrien Genoudet, *L'étreinte*, roman, Paris, Éditions Inculte, 2017.
- Sarah Gensburger, *Mémoire vive. Chroniques d'un quartier, Bataclan, 2015-2016*, Paris, Anamosa, 2017.
- Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc, *À quoi servent les politiques de mémoire ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.
- André Giordan et Jérôme Saltet, *Apprendre à apprendre*, Paris, Librio, 2019.
- Alice Greenwald (dir.), *No day shall erase you. The story of 9/11 as told at the National September 11 Memorial Museum*, New York, Skira Rizzoli & 9/11 Memorial, 2016.
- Luc Gruson, *Le Musée national de l'histoire de l'immigration. Genèse d'un musée*, Paris, La Documentation française, 2017.
- Mathieu Guidère et Claire Levasseur, *Atlas du terrorisme islamiste : d'Al-Qaida à l'État islamique*, Paris, Autrement, 2016.
- François Heisbourg et la Fondation pour la recherche stratégique, *Hyperterrorisme : la nouvelle guerre*, Paris, Odile Jacob, 2003.
- Nicolas Hénin, *Comprendre le terrorisme. Bâtissons une société résiliente*, Paris, Fayard, 2017.
- Je suis Paris*, préface de Danielle Mérian, avant-Propos d'Anne Hidalgo, postface de Guillaume Nahon, Paris, Michel Lafon, 2016.
- Gilles Kepel, avec Antoine Jardin, *Terreur dans l'Hexagone : genèse du djihad français*, Paris, Gallimard, 2015.
- Farhad Khosrokhavar, *Le nouveau Jihad en Occident*, Paris, Robert Laffont, 2018.
- Philippe Lançon, *Le lambeau*, Paris, Gallimard, 2018.
- Noëlle Languin, « L'émergence de la victime. Quelques repères historiques et sociologiques », in *La place de la victime dans le procès pénal*, journée d'étude, faculté de droit de Strasbourg, 16 décembre 2005.
- Sébastien Ledoux, *Le devoir de mémoire. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2016.
- Hélène L'Heuillet, *Aux sources du terrorisme. De la petite guerre aux attentats-suicides*, Paris, Fayard, 2009.
- Hélène L'Heuillet, *Tu haïras ton prochain comme toi-même*, Paris, Albin Michel, 2017.
- Edward T. Linenthal, *The Unfinished Bombing. Oklahoma City in American Memory*, New York, Londres, Oxford University Press, 2001.

- Jean-Clément Martin, *Les échos de la Terreur. Vérités d'un mensonge d'État, 1794-2001*, Paris, Belin, 2018.
- « Mémorialisations immédiates », dossier coordonné par Gêrôme Truc, *Mémoires en jeu/Memories at Stake*, n° 4, septembre 2017.
- John Merriman, *Dynamite club, l'invention du terrorisme à Paris*, traduit par Emmanuel Lyasse, Paris, Tallandier, 2009.
- Paul Milliez, *Rapport de la commission d'étude et de propositions dans le domaine de l'aide aux victimes*, Paris, ministère de la Justice, 1982.
- Maite Pagazaurtundúa (dir.), *Le livre blanc et noir du terrorisme en Europe 2000-2018*, ADLE et AfVT, 2019.
- Patrimostat 2018. Fréquentation des patrimoines*, Paris, ministère de la Culture, 2019.
- Denis Peschanski (dir.), *Mémoire et mémorialisation*, vol. I : *De l'absence à la représentation*, Paris, Hermann, 2013.
- Denis Peschanski et Brigitte Sion (dir.), *Mémoire et mémorialisation*, vol. II : *La vérité du témoin*, préface de Laurent Vallet, Paris, INA & Hermann, 2018.
- Gêrard Rabinovitch, *Terrorisme/Résistance, d'une confusion lexicale à l'époque des sociétés de masse*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2014.
- Jenny Raflik, *Terrorisme et mondialisation : approches historiques*, Paris, Gallimard, 2016.
- Adeline Rispal, « The 'Caring Museum', a new proposal for an inclusive museum », in Timothy Verdon (éd.), *Museology & Values. Art and human dignity in the 21st century*, Londres, Brepols, 2020.
- Riss, *Une minute quarante-neuf secondes*, Paris, Actes Sud & Charlie Hebdo Les Échappés, 2019.
- Henry Rousso, *Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987 et 2016.
- Henry Rousso, *Face au passé. Essais sur la mémoire contemporaine*, Paris, Belin, 2016.
- Olivier Roy, *Le djihad et la mort*, Paris, Seuil, 2016.
- Françoise Rudetzki, *Triple peine*, Paris, Calmann-Lévy, 2004.
- Denis Salas, *La foule innocente*, Paris, Desclée de Brouwer, 2018.
- Virginie Sansico, « Le terrorisme, vie et mort d'une notion juridique (1930-1945) », *Archives de politique criminelle*, 2016/1, n° 38, numéro spécial : « Les terrorismes », p. 27-45.
- « La scène terroriste », *Les Cahiers de médiologie*, n° 13, 2002.
- Esther Shalev-Gerz (dir.), *The Contemporary Art of Trusting Uncertainties and Unfolding Dialogues*, Stockholm, Arts and Theory Publishing & University of Gothenburg, 2013.
- Alex P. Schmid et Albert J. Jongman, *Political Terrorism. A guide to actors, authors, concepts, data bases, theories, and literature*, Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1988.
- Nicole Schweizer, *Esther Shalev-Gerz, Entre l'écoute et la parole. Between telling and Listening*, Lausanne, musée cantonal des Beaux-Arts et JRP Ringier, 2012.
- Brigitte Sion, *Memorials in Berlin and Buenos Aires: balancing memory, architecture, and tourism*, Lanham, Lexington Books, 2015.
- Philippe Stone (dir.), *The Palgrave Handbook of Dark Tourism Studies*, Londres, Palgrave MacMillan, 2018.

- Jacques Toubon (dir.), *Rapport au Premier ministre. Mission de préfiguration du Centre de ressources et de mémoire de l'immigration*, Paris, La Documentation française, 2004.
- « Tourisme mémoriel : la face sombre de la terre », dossier, *Mémoires en jeu/Memories at Stake*, n° 3, mai 2017 (coordonné par Annette Becker et Charles Forsdick).
- Gérôme Truc, « Aux victimes du terrorisme, l'Europe reconnaissante ? Portée et limites de la journée européenne en mémoire des victimes du terrorisme », *Politique européenne*, n° 37, 2012/2, p. 132-154.
- Gérôme Truc, *Sidérations. Une sociologie des attentats*, Paris, PUF, 2016.
- Marc Trevidic, *Au cœur de l'antiterrorisme*, Paris, J.-C. Lattès, 2011.
- Marc Trevidic, *Terroristes, les sept piliers de la déraison*, Paris, Le Livre de Poche, 2014.
- The Voices of victims in Europe: Testimonies*, European Network of Victims of Terrorism, Commission européenne, s.l. s.d [2008].
- Sophie Wahnich, *La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme*, Paris, La Fabrique, 2003.
- Michel Wieviorka, *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, 1988.
- Michel Wieviorka, *Face au terrorisme*, Paris, Liana Levi, 1995.
- James Young, *The Texture of Memory. Holocaust Memorials and Meaning*, New Haven, Yale University Press, 1993.
- Adachiara Zevi, *Monuments par défaut. Architecture et mémoire depuis la Shoah*, traduit par Christophe Carraud, éditions de la revue *Conférence*, 2018.

Table des sigles

ADLE	Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
AfVT	Association française des victimes du terrorisme
AMIA	Asociación mutual israelita argentina
AN	Archives nationales
ASALA	Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie
BAV	Bureaux d'aide aux victimes
BLAT	Bureau de liaison antiterroriste du ministère de l'Intérieur
BnF	Bibliothèque nationale de France
BRI	Brigade de recherches et d'intervention
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CN2R	Centre national de ressources et de résilience
CUMP	Cellule d'urgence médico-psychologique
DAECH	État islamique en Irak et au Levant
DIAV	Délégation interministérielle à l'aide aux victimes
DSM	Diagnostic and Statistical Manual
ECPAD	Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense
EPCC	Établissement public de coopération culturelle à caractère administratif
ETA	Euskadi Ta Askatasuna (Pays Basque et Liberté)
FBI	Federal Bureau of Investigation
FENVAC	Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs
FGTI	Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions
FLN	Front de libération nationale (Algérie)
FLNC	Front de libération nationale corse
FONDAPOL	Fondation pour l'innovation politique
FPLP	Front populaire de libération de la Palestine
GAL	Grupos Antiterroristas de Liberación
GIA	Groupe islamique armé
HESAM	Hautes Écoles Sorbonne Arts et Métiers Université
ICOM	International Council of Museums
INA	Institut national de l'audiovisuel
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales
INAVEM	Institut national d'aide aux victimes et de médiation
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
JIVAT	Juridiction civile d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme
MNA	Mouvement national algérien
MOP (loi)	Sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
OAS	Organisation armée secrète
OMS	Organisation mondiale de la santé
OLP	Organisation de libération de la Palestine
OPPIC	Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture
ORTF	Office de radiodiffusion-télévision française
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PNAT	Parquet national antiterroriste
PP	Préfecture de police de Paris
PSC	Programme scientifique et culturel
RER	Réseau express régional
RG	Renseignements généraux
SGDSN	Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
SNU	Service national universel
SRIJPP	Service régional de l'Identité judiciaire de la préfecture de police
START	National Consortium for the Study of Terrorism and Responses to Terrorism
UTA	Union de transports aériens

